

Dépoldérisation: quels enjeux sociaux et environnementaux ?

Le cas de l'estuaire de la Gironde.

Septembre 2008

Marisa VACA DULCICH

Sous la direction de **Philippe DEUFFIC (Cemagref)**
Et de **Jean-Marie RENOARD (Bordeaux II)**

Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master 2 « CHARGE D'ETUDES SOCIOLOGIQUES » de l'Université Victor Segalen Bordeaux 2



Résumé

Des projets de dépoldérisation surgissent en France comme une nécessité d'anticiper les phénomènes naturels plutôt que de les subir. Cette politique préventive est à double effet : la protection contre les inondations et la restauration d'écosystèmes favorable à la faune aquacole.

Des schémas d'aménagement de la gestion de l'eau envisagent l'inondation de certains marais Girondins au prétexte que les coûts d'entretien des digues seraient supérieurs à la rentabilité des activités agricoles. Nous avons donc étudié les perceptions sociales vis-à-vis de ce projet chez les gestionnaires des marais de l'estuaire de la Gironde. Les résultats montrent que les acteurs se répartissent entre deux pôles, ceux pour qui l'environnement est un coproduit des activités agricoles et humaines (éleveurs, ostréiculteurs et techniciens de l'eau) et ceux pour qui l'environnement n'est qu'un sous-produit (maïsiculteurs, céréaliers).

Dans les deux cas, les réactions vis-à-vis de la dépoldérisation sont plutôt négatives. car les enquêtés témoignent d'un attachement fort au marais qui constituent, pour eux, un patrimoine économique, paysager et environnemental dont ils sont les garants. De plus, malgré une écologisation de leurs pratiques agricoles, ils se sentent de plus en plus écartés des dispositifs de décision et de gestion des marais. Il s'avère donc important de proposer un espace de discussion et de concertation où des alternatives moins radicales qu'une dépoldérisation subie de l'estuaire puissent être envisagées.



<i>Introduction et présentation de la commande</i>	5
CHAPITRE I <i>Présentation des enjeux et contexte de l'étude</i>	7
1 L'environnement incontournable	7
1.1 Approche sociologique de la question environnementale : l'évolution du rapport homme/nature .	7
1.2 L'environnement, la nature, et la société.....	9
1.3 Institutionnalisation de l'environnement.....	11
1.4 Intérêt particulier pour les zones humides.....	14
2 Dans quel contexte émerge la nécessité de dépoldérisation ?	18
2.1 Face à la montée du niveau marin, aux coûts des digues et à leur atout écologique, faut-il rendre ces terres à la mer ?	20
2.2 La position française.	23
3 Problématique et méthodologie	26
3.1 Hypothèses et questions de recherche	26
3.2 Méthodologie.	27
3.3 Présentation de la population.	29
3.4 Qu'est ce que c'est une association syndicale ?	30
3.5 Présentation du site de l'étude.....	31
3.6 Limites et critiques de l'étude.....	33
CHAPITRE II	35
<i>Représentations et revendications des présidents d'ASA</i>	35
4 Gestion hydraulique des marais au sein du réseau local.	35
4.1 Président d'ASA, une mission difficile.....	36
4.2 Nouveaux acteurs et nouvelles mesures dans l'estuaire de le Gironde.	38
5 Limites d'une gestion jugée « trop » environnementaliste.	40
5.1 Un regard critique sur l'intervention des acteurs extérieurs au marais.....	40
5.2 Eléments de cadrage relatifs aux réseaux d'acteurs locaux.....	43
6 Appropriation ou pas des mesures environnementales par les acteurs locaux	45
6.1 L'intervention dans la gestion des marais vient bouleverser l'esprit des agriculteurs.....	45
6.2 Méfiance vis-à-vis des écologistes.	49
CHAPITRE III. Appropriation de L'environnement des marais et légitimation des agriculteurs	51
7 Quelle relation entretiennent les acteurs locaux avec l'estuaire et les marais ?	51
7.1 Construction sociale de l'environnement des marais.	53
7.2 Attachement des acteurs locaux aux marais.....	54
7.3 Les marais : Un espace façonné par l'homme.....	55
8 Différentes manières de concevoir l'environnement.	56
8.1 Première catégorie : L'agri environnement comme mode de gestion.	59
8.2 Deuxième catégorie : les marais sont un espace multifonctionnel.	60
8.3 La troisième catégorie : priorité au marché.....	62
8.4 L'outil commun de gestion à ces trois catégories est menacé de disparaître des marais.....	65
9 Homme et Nature sont indissociables : Les atouts environnementaux de l'agriculture. ..	66
9.1 Biodiversité comme résultante de l'agriculture et de savoir-faire locaux.	67
9.2 La gestion hydraulique des marais doit rester local et mieux financée.	69
10 L'écologie serait-elle instrumentalisée par certains agriculteurs ?	71
10.1 Quelle place réelle attribuer à une gestion environnementale des marais ?	73
10.2 Quel type de gestion va à l'encontre de l'environnement ?.....	77
CHAPITRE IV	79
<i>Est-ce que la dépoldérisation des marais Girondins est viable ?</i>	79

11	Dépoldérisation dans les marais estuariens : quelles conséquences ?.....	79
11.1	La montée des eaux marines remettrait en question l'entretien des digues.....	80
11.2	Les techniciens se montrent pragmatiques.....	80
11.3	Les présidents d'ASA, dubitatifs, sont sur la défensive.....	81
12	La Dépoldérisation : Un but écologique qui défie des activités rentables.....	82
12.1	Opposition majoritaire et catégorique.....	84
12.2	Une marge de manœuvre conditionnée et médiocre.....	85
12.3	L'objectif écologique reste encore ambigu.....	86
13	L'efficacité écologique de la dépoldérisation est remise en cause.....	90
13.1	Le but visé paraît futile pour certains.....	90
13.2	La faisabilité soulève des contradictions techniques.....	91
14	Alternatives et conditions soulevées.....	93
14.1	Les propositions.....	93
14.1	Les conditions : Dédommagement, concertation et preuves.....	95
15	Est-ce que la dépoldérisation pourrait avoir lieu en dépit de cette opposition ?	97
15.1	Disposer d'informations pour pouvoir décider.....	98
15.2	Politique foncière qui prend en compte les attentes des acteurs locaux.....	100
15.3	Négocier avec l'ensemble d'acteurs locaux concernés.....	101
16	Conclusions	104
17	BIBLIOGRAPHIE	107

ANNEXES.

- Cartes du territoire
- Liste des acteurs interviewés
- Guide d'entretien
- Exemple d'un entretien

Introduction et présentation de la commande

Autrefois le mot environnement renvoyait essentiellement à l'idée de Nature. Or, il s'avère aujourd'hui que l'environnement, à force d'être façonné, investi et préservé par la main de l'homme, ne nous revoit plus à UNE nature, mais à DES natures. L'homme est ainsi amené à se poser la question : quelles Natures voulons-nous ? La réponse échappe inévitablement à la sphère écologique pour atteindre des enjeux éthiques, économiques et sociaux. C'est dans ce contexte socio-environnemental que, depuis quelques années, les zones humides (ou marais), deviennent l'objet convoité d'une panoplie d'acteurs qui opposent non seulement des intérêts écologiques *versus* sociaux-économiques, mais qui confrontent aussi différents archétypes de « Nature ».

Alors que de gros efforts économiques et sociaux sont menés pour maintenir les marais en eau douce et améliorer leur qualité environnementale, d'autres acteurs voudraient reconnecter ces marais à l'estuaire, acte qui modifierait considérablement la nature et la vocation de ces espaces. Pourquoi remettre en cause un système estuarien de protection et d'exploitation qui fonctionne depuis plus de 200 ans ? Est-ce que les politiques environnementales qui interviennent déjà sur les dynamiques naturelles ont aussi vocation à transformer l'économie qui fait vivre ces polders agricoles ? Pouvons nous et devons nous choisir le devenir de la nature et quelles en seront les conséquences sociales notamment pour les acteurs qui vivent dans et de ce marais ?

Commandée par l'équipe « *Écosystèmes estuariens* » du CEMAGREF, cette étude vise à élargir un débat proprement biologique à une sphère sociale qui pourrait éventuellement présenter un frein à ce type de projets environnementaux de dépoldérisation, c'est-à-dire la remise en eaux des zones de marais actuellement endiguées¹.

Des expériences de dépoldérisation, menées en Angleterre et dans le Nord de la Bretagne, ont montré que ces opérations pouvaient générer des conflits entre les différents utilisateurs de ces espaces (chasseurs, pêcheurs, ornithologues, agriculteurs...). C'est pourquoi l'équipe du Cemagref, s'intéresse particulièrement au diagnostic des conditions locales favorables ou non à la dépoldérisation.

Pour aborder cette commande, nous allons montrer comment la dépoldérisation, acte écologique très précis, s'inscrit dans un mouvement bien plus général de prise en compte de l'environnement et soulève en même temps, d'autres questions plus globales autour du rapport Homme/Environnement. En tant que sociologue, nous nous interrogerons sur les processus d'appropriation différentielle de l'environnement développés par les acteurs

¹ Ce projet implique la possibilité, à terme, de restaurer la vocation première des espaces poldérisés qui seraient « rendus à la mer » notamment à travers les plans de mesures de la Directive cadre sur l'Eau (DCE).

locaux. Nous verrons aussi comment ces acteurs sont à leur tour assujettis à une pression environnementale progressive qui oriente fortement la gestion hydraulique de ces espaces.

Nous indiquerons dans un premier temps le contexte d'émergence de ces projets de dépollérisation au sein de la communauté scientifique/écologique (les objectifs, le débat...). Nous présenterons également les questions de recherche et les hypothèses qui ont guidé ce travail ainsi que la méthodologie employée.

Dans le deuxième chapitre, nous situerons le contexte actuel de la gestion des marais (acteurs, réseaux, fonctions et conflits) et, après avoir indiqué les principaux changements (nouvelles priorités de gestion et d'usages, nouveaux intervenants et nouvelles directives environnementales), nous tenterons d'interpréter comment est ressenti le passage d'une gestion traditionnelle locale à une gestion publique environnementale.

Le troisième chapitre regroupe quatre thématiques et présente l'analyse des résultats la plus dense et la plus complexe. Premièrement, saisir la relation des enquêtés avec leur milieu proche nous a permis d'identifier la logique de construction sociale de l'environnement du marais propre aux acteurs locaux. A partir de cette donnée, nous avons identifié trois catégories de représentations sociales des marais : « marchande/utilitariste », « agri-environmentaliste » et « multifonctionnelle ». Chaque représentation se greffe à son tour à un idéal type d'intervention humaine sur ces milieux. Puis nous présenterons les stratégies de légitimation et de revendication que les enquêtés mobilisent spontanément afin de valoriser les « atouts environnementaux de l'agriculture ». Ce qui nous amène à la dernière thématique à savoir les discours de légitimation et leur traduction en actes écologiques concrets.

Finalement le dernier chapitre est dédié à la dépollérisation, l'accent étant mis ici sur la méconnaissance de ce projet et de ces effets. Nous caractériserons le profil des opposants ainsi que la rhétorique de cette opposition qui rassemble des arguments environnementaux (rattachés à une biodiversité de l'écosystème jugée « compromise »), des obstacles techniques, des alternatives et des conditions de la remise en eau des marais. Nous compléterons finalement cette partie avec les perspectives envisagées pour proposer un cadre favorable pour discuter d'un tel projet.

CHAPITRE I Présentation des enjeux et contexte de l'étude

1 L'environnement incontournable

La montée en puissance des considérations environnementales au cours des années 1980 a permis l'émergence et la diffusion assez large de certaines problématiques environnementales dans la société française comme la pollution de l'air et de l'eau ou les déchets (Hatchuel, 2001). Certains auteurs (Moscovici, 1977, Dobré, 2002) considèrent même que l'émergence de la « question écologique » dans l'espace public des sociétés industrielles occidentales est au 20^{ème} siècle ce qu'est la « question sociale » au 19^{ème} siècle, à savoir le nœud conflictuel où se concentrent toutes les contradictions du développement économique et social.

1.1 **Approche sociologique de la question environnementale : l'évolution du rapport homme/nature**

L'environnement devient un nouvel objet d'étude des sciences y compris pour la sociologie bien que cette dernière ait longtemps refusé d'étudier la nature comme un objet social. Les pères fondateurs tels Durkheim, Weber, et Marx, ont peu évoqué la question de la nature. Cela explique pourquoi la sociologie moderne a négligé le rôle du milieu physique dans la construction des rapports sociaux. Micoud (2002, p. 195) parle même d'« *une méfiance atavique vis-à-vis de tout ce qui pourrait faire revenir sur la scène aussi bien les faits concernant la nature vivante que la prise en compte des réalités physiques* ». Leroy (2001, p. 30 sqq.) avance deux autres raisons majeures à cette méfiance :

- L'émancipation de la sociologie vis-à-vis des sciences naturelles nécessitait, pour s'imposer comme une discipline à part entière de rejeter tout ce qui pouvait se rattacher aux sciences biophysiques et géographiques comme l'adage Durkheimien le rappelle : « *les faits sociaux ne s'expliquent que par d'autres faits sociaux* » ;
- La sociologie naissante a été imprégnée de la rhétorique de la modernisation, qui s'est vraiment imposée à partir du XIX^{ème} siècle. Selon Leroy (*op. cit.* p. 30), cette rhétorique « *procède de la conviction qu'une société moderne est une société totalement émancipée, dégagée de tout déterminisme physique, et que le social, lui aussi, échappe effectivement aux contingences physiques*. Dans cette logique, les catégories physiques de la nature, de l'environnement et du paysage, sont supplantées par la modernisation technique et sociale ; le degré atteint dans cette évolution devient un facteur de modernité.

Malgré l'absence relative de corpus théorique sur la question du rapport Homme/Nature dans la sociologie classique, les sociologues contemporains ont tout de même investi cette

question du rapport des hommes à leur environnement biophysique au cours des années 1970 (Buttel, 1986 ; Kalaora, 1993 ; Leroy, 2001 ; Picon, 1978). Un champ de recherche en sociologie de l'environnement s'est peu à peu constitué mais sur des fondements théoriques et dans des domaines empiriques relativement éclectiques (Boudes, 2006). Aujourd'hui, la sociologie de l'environnement propose deux postures pour appréhender l'objet environnement (Picon, B. 2003) :

1. L'environnement comme une préoccupation sociale qui surgit depuis quelques années en tant que fait social.
2. L'environnement comme une interaction entre l'homme et la nature, c'est-à-dire une dynamique sociale et naturelle, donc un objet totalement nouveau.

Dans une approche sociologique, l'objet environnement, qui était autrefois un objet purement naturel, devient un objet socialement investi. L'environnement se situerait ainsi à l'interface du phénomène social et du phénomène naturel. Selon Picon qui prend l'exemple du réchauffement climatique², il y a du social dans la nature : l'objet climat, n'échappe plus à la volonté de l'homme comme l'air par exemple. Autrefois considéré comme naturel, il devient un objet socialement modifié qu'on dénomme « qualité de l'air ».

Jollivet et Pavé rendent compte aussi de cette transversalité des questions d'environnement : « *les problèmes d'environnement sont tout à la fois des problèmes naturels à dimension sociale et des problèmes de société à dimension naturelle [...] C'est de cette double nature que la recherche doit rendre compte* » (cité par Krieger 2007).³

Dans quelle mesure peut-on concilier humanisme et naturalisme ? Pour Larrère *et al.* (1997), nous n'avons pas seulement besoin d'élaborer des normes éthiques pour déterminer nos rapports à la nature. Nous pouvons chercher à maintenir un équilibre entre espaces naturels et monde anthropisé à travers un « bon usage de la nature ». La question du rapport homme/nature se pose donc de la manière suivante : comment construire un développement compatible avec la préservation d'objets naturels considérés comme indispensables au devenir des sociétés humaines ?

Et c'est là le cœur du clivage entre homme et nature. Un bon usage manifeste le souci éthique des pratiques environnementales actuelles, et va plus loin que la conception centrée sur la seule prise en compte de nos besoins. Or, comme Dominique Bourg l'avance, l'idée d'une domination de la nature est une idée quasi universelle, le désir d'une maîtrise et d'une domestication de la nature est probablement un vieux fantasme qui aura hanté les recoins de l'imaginaire collectif depuis des temps immémoriaux. Cette idée de commander la nature n'est propre à aucune culture en particulier. « *L'idée de maîtriser la nature, de fantasmatique*

² Notes personnelles, cours « Sociologie de l'Environnement » intervention de PICON B. Année scolaire 2007/2008

³ KRIEGER S-J. (2007) « *Les bois mort, une question environnemental ?* » Mémoire de fin d'année en Sociologie, Université de Bordeaux, 111 p.

et marginale, va devenir central et constituera même le moteur d'une civilisation nouvelle » (Bourg, 2003, p. 67).

Déjà Descartes (sixième partie du Discours) conçoit cette maîtrise comme étant un acte éternel et sans conséquence. Il fait allusion à « *l'invention d'une infinité d'artifices, qui feraient qu'on jouirait, sans aucune peine, des fruits de la terre et de toutes les commodités qui s'y trouvent* » (cité par Bourg, p : 71). Plus tard l'approche de la maîtrise de la nature est relative à la production et l'économie. Pour Hegel, le donné naturel n'aura d'autre dignité que celle d'être promis à une négation-transformation via le travail et la production. Et l'on décèle l'écho direct de cette tradition de pensée auprès des économistes contemporains comme R.M. Solow et JM Hartwick. Si ces auteurs tiennent compte du caractère fini des ressources naturelles, ils considèrent que l'utilisation du capital naturel peut-être en permanence compensée par un investissement en capital reproductible. La nature n'aurait pas d'autre dignité que celle d'être une « ressource épuisable » et compensable, un capital naturel que l'on peut nier et épuiser et auquel il convient de substituer du capital technique. Aujourd'hui, on est loin d'une telle vision ; l'homme essaie plutôt de revenir en arrière et de réparer les dégâts encore 'réparables'. La société a pris conscience que des dynamiques sociales et des dynamiques naturelles sont souvent systématiquement liées par une relation de cause à effet.

1.2 L'environnement, la nature, et la société.

La préoccupation environnementale a tendance à prendre de l'importance avec l'émergence de problématiques tels que le réchauffement climatique, la gestion de l'eau, le traitement des déchets. Considérée globalement, la prise en compte de l'environnement semble aller de soi au point d'être rarement mise en débat. Selon Kalaora (2001), un nouveau sens commun est en train de naître qui constitue l'environnement en problème central autour duquel de nombreux discours et projets sociaux doivent être reformulés pour être légitimes. On observe même une « naturalisation » de ces questions d'environnement c'est-à-dire une tentative de soustraire la question naturalisée du domaine du politique en la déclarant nécessaire et inévitable (Migot *et al.*, 2006). Pour Micoud et Bobbé (2006), une preuve de l'acceptation sociale réussie de ces questions est que celles-ci apparaissent aux yeux du plus grand nombre comme revêtues d'un tel caractère d'évidence que l'idée même de leur mise en débat est proprement impensable. Pourtant, les débats de fond sur l'environnement ne touchent souvent qu'un cercle restreint de scientifiques et de représentants d'associations de protection de la nature.

Krieger (2007) pense que les préoccupations écologistes, en France, émergent ainsi au niveau politique particulièrement lors des élections municipales et européennes de 1989 puis aux régionales de 1992. Cette prise de conscience écologique s'est traduite concrètement par des décisions politiques prises au niveau national comme international ; on pense particulièrement aux Sommet de la Terre à Rio en 1992 et Johannesburg en 2002, puis au Protocole de Kyoto en 2005. Elle a aussi vitalisé le mouvement associatif qui, de ce fait,

pouvait faire pression sur les pouvoirs publics. Les valeurs naturalistes et environnementalistes ont été intégrées dans la gestion et l'organisation du territoire national et dans le droit (Code de l'environnement en 2000, Charte de l'environnement dans la constitution française en 2005).

Cette montée de la conscience des menaces pesant sur la nature et l'environnement aurait finalement modifié les représentations : du statut de ressource à maîtriser et à exploiter pour satisfaire les besoins humains, la nature et l'environnement sont devenus système à part entière – remettant par là même, en cause le mode de production et de consommation. Notre environnement devient un « *milieu vivant, fragile, et restreint, on ne peut le consommer à satiété sous peine de perturber ses équilibres* (Kalaora, 1997) ». En effet, « *il ne s'agit plus de savoir si nous participons à la richesse de la société et à sa reproduction, mais de préserver les éléments du patrimoine physique et biologiques constitutifs de l'environnement, afin de le transmettre aux générations futures* (op. cit.) ». C'est l'avènement du concept de développement durable avec la moralisation du rapport à la nature. En effet, 90% de la population française s'estime concernée par les problèmes d'environnement. Cependant, ainsi que le fait remarquer Kalaora, ce chiffre est un taux de sensibilisation qui n'est pas une mesure de la conscientisation environnementale ; car de nouvelles dispositions écologiques susceptibles d'être mises en pratique n'émergent pas pour autant. De toute façon, ajoute l'auteur, nous ne disposons pas de données fiables sur les pratiques à caractère environnemental ; l'écologisation reste une hypothèse pour laquelle des indicateurs seraient à construire. En fait, on assisterait d'après lui à une évolution des mentalités, mais pas encore à une transformation des habitus⁴.

Toutes les questions d'environnement ne rencontrent pas non plus le même écho au sein de la société. Si le réchauffement climatique, les émissions de gaz à effet de serre ou les risques industriels sont des problématiques environnementales régulièrement citées dans les sondages d'opinion, d'autres aspects comme la notion de biodiversité émergent plus timidement dans l'opinion publique et dans des termes généraux comme « la sauvegarde des plantes et des animaux » (IFEN, 2002). Or les enjeux liés à la biodiversité prennent une importance grandissante notamment dans les zones humides que nous étudierons dans ce rapport. C'est souvent l'enjeu majeur qui légitime la plupart des politiques environnementales mises à l'œuvre sur ces espaces.

Certains sociologues reviennent sur ces concepts de nature et biodiversité pour montrer en quoi ils sont aussi une construction sociale : les savoirs sur la nature sont à comprendre dans et par leurs contextes socioculturels « *la nature des uns n'est pas celle des autres* » (Cormier-Salem *et al.* in (Michon *et al.*, 2002)).

⁴ Habitus : système de dispositions durables acquis par l'individu au cours du processus de socialisation. C'est à la fois, une grille de lecture de la réalité et une matrice des pratiques et opinions.

Micoud (2005) explique que les conditions d'apparition de la biodiversité – c'est-à-dire la construction sociale de la biodiversité en tant que problème social – se tiennent dans le moment où cette histoire naturelle en rencontrant l'histoire proprement dite cesse d'exister en tant que telle. La biodiversité n'est ni seulement une figure rhétorique, un concept, ou une catégorie juridique, mais les trois choses en même temps et c'est de cette imbrication que ressort son efficacité sociale. Il explique que « *pour un sociologue, la biodiversité, ce n'est pas la diversité du vivant, c'est la diversité des formes sociales du rapport au vivant, en ce que chacune de ces formes participe différemment à l'augmentation ou à la diminution de la diversité du vivant à l'intérieur d'une société donnée. [...] Comme la vie est protéiforme, le social l'est lui aussi [...] c'est la diversité des formes sociales du rapport au vivant qui est à son tour la garantie du développement et de la créativité de la vie humaine.* » (cité par Krieger, 2007).

Quand la thématique de la biodiversité est discutée, elle est érigée en norme positive (Larrère *et al.*, 1997, p. 289) : elle est utile, il faut la préserver, elle aidera l'homme à se soigner. Et, quand celui-ci y porte atteinte, les termes mobilisés opèrent dans le registre de la dénonciation et mettent l'accent sur quelques thèmes privilégiés : l'extinction d'espèces animales emblématiques, la dénonciation des plantes invasives, la disparition des zones humides. A l'inverse, les solutions envisagées opèrent dans le registre du bien, du noble, du politiquement correct (Pinton, 2002), elles ont souvent une connotation moralisante et normative et prêchent pour une responsabilité morale vis-à-vis de la préservation de la nature, la conservation et la gestion durable des espèces. L'intérêt environnemental se matérialise finalement par un éventail de programmes, d'arrêtés, de directives, etc. censés remédier à cette dégradation des écosystèmes. Au niveau international, nous pouvons entre autres citer la charte de la nature des Nations Unies qui proclame ainsi : « *toute forme de vie est unique, et mérite le respect indépendamment de ce qu'elle vaut pour l'homme* ».

1.3 Institutionnalisation de l'environnement.⁵

L'environnement en crise devient un objet de préoccupation commune des débats publics, qui se traduisent finalement par une volonté affichée de protection de la nature.

La protection de la nature (les paysages, le patrimoine naturel et la biodiversité) fait ainsi l'objet d'un très grand nombre de conventions internationales, de directives européennes et de lois nationales.

Après l'atmosphère, l'eau, la pollution et les paysages, les zones humides font en effet à leur tour l'objet d'une politique environnementale forte à ces deux niveaux d'interventions que sont l'Union européenne *via* la Direction générale « Environnement » d'une part et l'Etat français *via* le Ministère en charge de l'écologie d'autre part. De fait, ces deux institutions ont désigné les zones humides comme des milieux particulièrement importants et fragiles du point de vue environnemental tout en reconnaissant aussi que ces mêmes espaces

⁵ <http://www.science-decision.net/cgi-bin/topic.php?topic=LIT&chapter=6#haut>

concentrent des enjeux économiques et sociaux non négligeables. Des programmes d'action à vocation environnementale (DCE⁶, SDAGE⁷, SAGE⁸, NATURA 2000, ZNIEFF, ZICO...) tendent de prendre en compte l'ensemble de ces enjeux.

Le SDAGE⁹ fixe pour chaque bassin hydrographique métropolitain les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau. Ce dispositif recommande aux commissions locales de l'eau d'initier des programmes de restauration, de protection et de gestion des zones vertes, entendues comme des écosystèmes aquatiques et des zones humides remarquables qui méritent une attention particulière et immédiate à l'échelle du bassin versant. Des axes dénommés « bleus » ont été définis afin de prendre en compte les cours d'eau prioritaires pour la mise en œuvre des programmes de restauration des poissons migrateurs (en l'occurrence l'axe Adour Garonne pour notre zone d'étude). Des périmètres d'intérêt écologique sont aussi fixés comme NATURA 2000, dont l'objectif est de préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Les ZNIEFF¹⁰ qui ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Les ZICO¹¹ concernent des surfaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux. Il existe aussi des arrêtés de Biotope (article du code de l'environnement) qui vise la protection d'écosystèmes généralement plus restreint, localisée, peu exploités par l'homme qui abritent des espèces animales et ou végétales sauvages protégées (dunes, landes, pelouses, lagunes, etc.).

Si la plupart des programmes de ce type ne semblent viser que l'intérêt biologique et « naturels » des espaces, d'autres directives prennent aussi en compte le paysage, y compris les paysages façonnées par l'homme ce qui est le cas pour la plupart des marais de la zone atlantique. Les Opérations Locales Agri Environnementales (OLAE), issues de la politique agricole commune, comportent un volet environnemental et affichent aussi des objectifs paysagers comme le relèvent Le Floch S. et Candau J. (2001) : Ces opérations ont ainsi pour buts de « *conserver, entretenir et compléter les éléments paysagers caractéristiques du milieu* », par exemple les roselières de bord des fossés, les éléments du système hydraulique....

Les directives européennes des années 1990 induisent également de nouvelles exigences en matière agricole. C'est le cas notamment de la directive CEE 2078/92 qui demande que l'agriculture soit respectueuse des paysages, des milieux naturels et qu'elle tienne compte de la protection de l'environnement. La Politique Agricole Commune qui en découle entraîne une hausse du nombre de jachères sur ces espaces. (Bawedin V. et Hoelblich J-M. (2006). Il y a aussi désignation des objets paysagers dignes d'intérêt dans les cahiers des charges des OLAE. Il s'agit d'objets qui n'avaient jusqu'à présent qu'une vocation agricole. Nous

⁶ Directive cadre Eau édictée par l'Union européenne

⁷ Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

⁸ Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

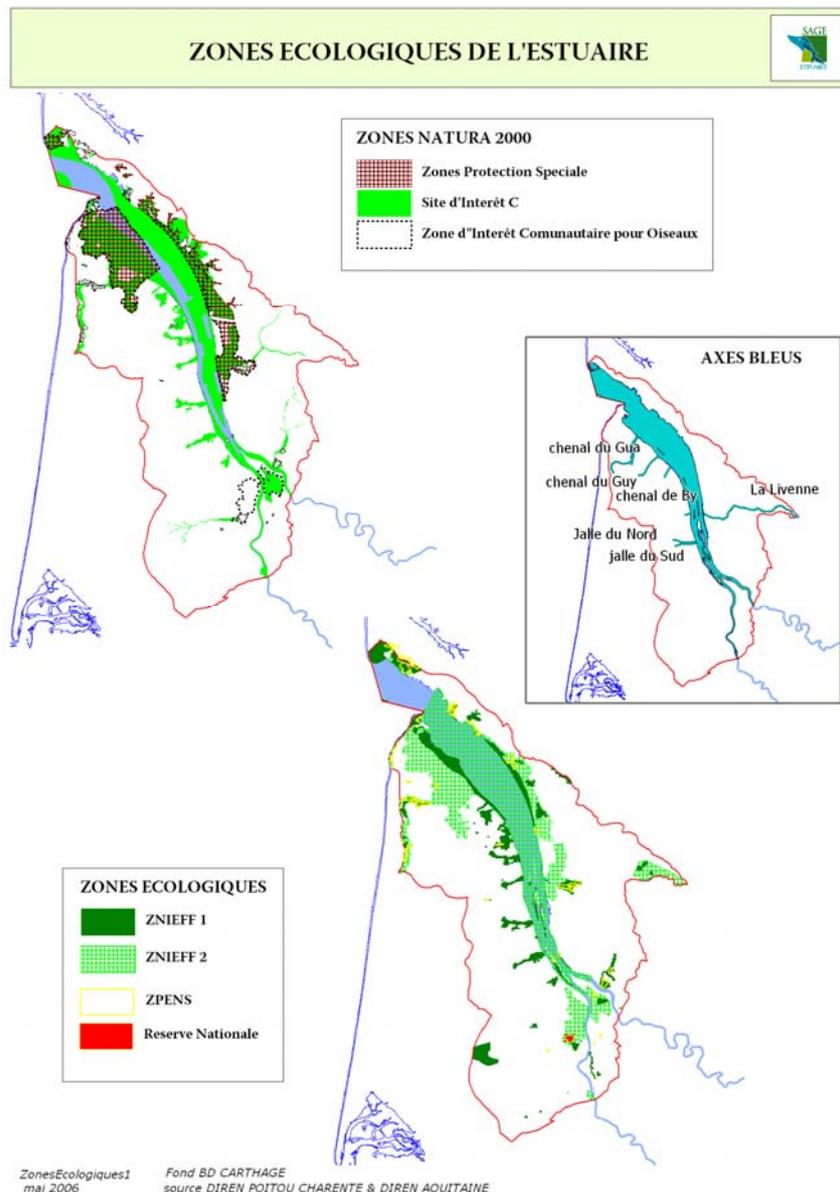
⁹ Document SAGE

¹⁰ Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique

¹¹ Zones d'importance pour la conservation des oiseaux

voyons qu'à partir de désignation d'objets paysagers sur lesquelles l'homme peut intervenir selon des nouvelles normes, se construit simultanément une image du marais qui signerait sa reconnaissance en tant que paysage. Finalement « *on protège aussi bien les monuments de la nature que les bâtiments ou les ouvrages d'art. Le paysage fait rencontrer la nature avec l'histoire, non seulement parce qu'il est le produit de l'histoire commune d'une société et du milieu qu'il habite, mais aussi parce que la protection des paysages, leur patrimonialisation, traitent cette nature anthropisée en objet muséographique.* » (Larrère et al, 1997).

Au niveau local, cet arsenal réglementaire se traduit pour les décideurs locaux, en termes d'obligation, d'injonction de faire qui doit être conciliée avec d'autres contraintes (démographie, développement économique). Les choix sont rendus encore plus complexes par la diversité des points de vue qui sous-tendent les stratégies de préservation de la biodiversité. Les mesures retenues résultent des arbitrages rendus au cours de l'élaboration du Plan local d'urbanisme ou de la participation au Comité de pilotage d'un site Natura 2000 par exemple. Cependant, de par leur taille, les écosystèmes ne peuvent être gérés efficacement que par des structures réunissant plusieurs communes ou des entités administratives ayant autorité à la fois sur les zones marine et terrestre du littoral.



1.4 Intérêt particulier pour les zones humides.

Après avoir présenté les caractéristiques naturelles et sociales de ces milieux, nous aborderons le débat de la dépoldérisation et les intérêts tant écologiques qu'économiques qui alimentent cette question.

- Zones humides et estuaire de la Gironde¹²

Les documents du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Gironde (SDAGE, 2007) rappellent les enjeux globaux attribués aux zones humides : Faisant partie des milieux naturels les plus riches du monde, les zones humides fournissent l'eau et les aliments nécessaires à d'innombrables espèces de plantes et d'animaux. Les marais, avec les îles de

¹² Documentation SAGE Gironde 2007.

l'estuaire, constituent une région extrêmement favorable pour l'avifaune nicheuse et migratrice, dont certains espèces sont rares et menacées. Ils offrent une nourriture abondante et variée et peuvent représenter des zones de repos, d'escale, de reproduction ou d'hivernage. Parmi les nicheurs, on distingue les busards, milan, circaète Jean-le-blanc, cigogne blanche, aigrette, héron cendré et pourpré. Parmi les migrateurs, on trouve de grandes concentrations de chevaliers, bécasseaux, courlis, spatules, pluviers argentés, canards, souchets, pilets, colverts, sarcelles, tadornes de Belon...L'estuaire est aussi un refuge pour les reptiles et mammifères en voie de raréfaction tels que le crapaud à couteaux, la cistude d'Europe, la seule tortue indigène de la France océanique, la loutre, le vison d'Europe... Les marais sont enfin des milieux riches pour la vie piscicole. Cependant, tous les marais ne sont pas (ou plus) des zones humides, qui sont par définition : des zones naturelles ou artificielles alimentées par des eaux douces, saumâtres ou salées de façon permanente ou temporaire.

Source : <http://www.oiseaux.net/oiseaux/busard.cendre.html>

<p>Héron cendré Photo : galerie : Callie de wet</p> 	<p>Cigogne blanche Photo : Jean Charennat</p> 	<p>Canard colvert Photo : Barry Kent Mackay</p> 
<p>Circaète Jean-le-blanc Photo : Didier Collin</p> 	<p>Busard Photo : Rein Hofman</p> 	<p>Loutre Source : http://www.cigogne-loutre.com/html/loutre.html</p> 

Les marais de l'estuaire de la Gironde sont des espaces de transition entre des bassins versants affluents et l'estuaire aménagés par des digues, canaux et ouvrages hydrauliques, permettant la gestion des niveaux d'eau. On distingue suivant la densité des aménagements, le type de sol et le niveau de salinité, des marais desséchés, mouillés et maritimes. Les marais estuariens sont des systèmes construits et gagnés sur l'estuaire. Ils sont donc en équilibre précaire et sont très sensibles aux modes de gestion pratiqués sur ces milieux.



Marais desséchés (Reysson)

Photo : SIBS Centre Médoc



Marais mouillés (Vensac)

Photo : Marisa Vaca

L'agriculture est la vocation première des marais. Les marais desséchés, situés sur des bourrelets alluviaux, sont fortement drainés et cultivés (maïs, blé, orge, sorgho). Les marais mouillés, moins densément drainés sont favorables à l'élevage, la culture du jonc et la chasse. Les marais desséchés connaissent une intensification des pratiques agricoles, avec un remembrement des parcelles et le comblement des canaux, remplacés par des drains enterrés. La mise en place de systèmes de pompage (dans les canaux ou dans la nappe) permet d'assurer l'irrigation par aspersion. Dans les sols tourbeux, à forte conductivité hydraulique, le réseau de drains, utilisé pour le drainage en hiver, permet la ré-humectation des sols par connexion avec les canaux en été.

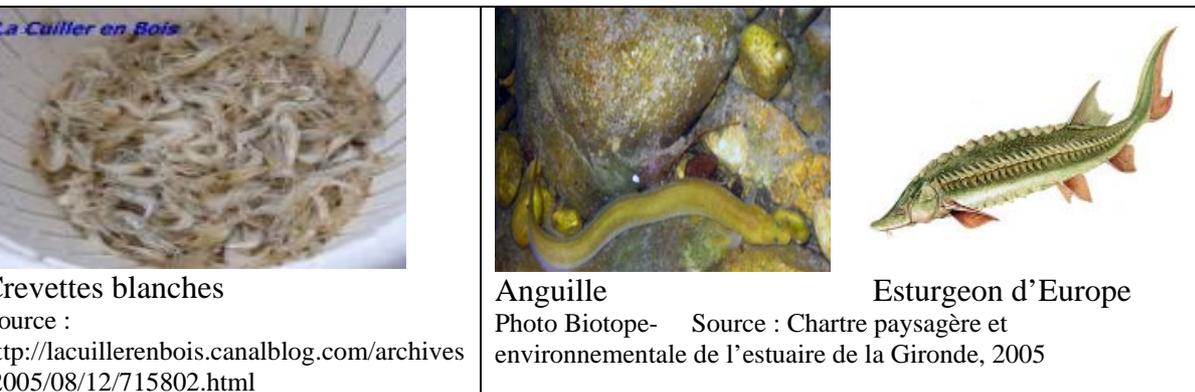
Les marais mouillés connaissent un déclin de l'élevage. Les parcelles sont soit laissées à l'abandon, provoquant la fermeture des milieux, soit gagnées par la culture de maïs, laquelle sur des sols tourbeux entraîne potentiellement des phénomènes de tassement des sols ce qui pourrait aggraver les difficultés de drainage. Les cultures de jonc, qui ne sont presque plus pratiqués aujourd'hui, sont parfois remplacées par la populiculture (culture des peupliers), qui se développe bien dans ces milieux. Cette évolution des pratiques, de la répartition des cultures dans les marais et les transformations du système hydraulique initial, conduisent à des conflits d'usage et localement à une modification profonde de l'écosystème.

Finalement, les marais sont des espaces privés rendant des services à la collectivité, laquelle investit en retour au côté des propriétaires fonciers pour financer une partie des coûts d'entretien et de gestion.

- L'estuaire de la Gironde

L'estuaire de la Gironde incarne lui aussi un système très productif qui est relativement préservé d'un point de vue environnemental quand on le compare aux estuaires de la Loire et de la Seine. Parmi les 75 espèces de poissons recensées, se trouvent encore 11 espèces

de migrateurs amphihalins¹³, dont l'esturgeon européen qui constitue un patrimoine écologique, économique et culturel remarquable. Mais, d'une manière générale, les estuaires sont des milieux complexes, qui deviennent de plus en plus fragiles en raison de fortes contraintes physico-chimiques (marée, apports d'eau douce, turbidité), d'un fort gradient de sensibilité des espèces aux caractéristiques physico-chimiques (salinité, température, oxygène) et des pressions anthropiques de plus en plus fortes. La faune aquatique est l'une des premières à manifester les conséquences de cette pression. La continuité écologique n'est pas pleinement assurée entre le lit mineur, les marais et les cours d'eau en amont, notamment à cause de l'absence de possibilité de franchissement d'ouvrages. L'anguille européenne, (comme les autres anguilles américaines et asiatique) décline fortement depuis les débuts des années 1980. La pêche et la perte d'habitats en raison des barrages ont souvent été évoquées comme des facteurs responsables de cette situation. L'esturgeon disparaît aussi de tous les grands bassins versants d'Europe de l'ouest où il était présent. Or, l'esturgeon est un poisson emblématique en voie de disparition, dont la reproduction naturelle n'a pas été observée depuis 1994.



L'estuaire est aussi un lieu de concentration des activités humaines urbaines, industrielles et un axe de passage de fret divers dont des hydrocarbures et des produits chimiques, par voie maritime ou terrestre. Ce contexte fait de l'estuaire un milieu particulièrement exposé aux risques de pollutions accidentelles (ou pas). Ces pollutions sont causés globalement par les risques liés notamment à la viticulture et l'aire urbaine bordelaise¹⁴, à l'extraction des granulats (ressource non renouvelable), au pompage excessif des nappes pour la culture céréalière¹⁵ ou encore aux dégâts causés par la centrale nucléaire du Blayais qui détruit actuellement environ 40 tonnes de crevettes blanches par des prélèvements d'eau pour le refroidissement de la centrale.

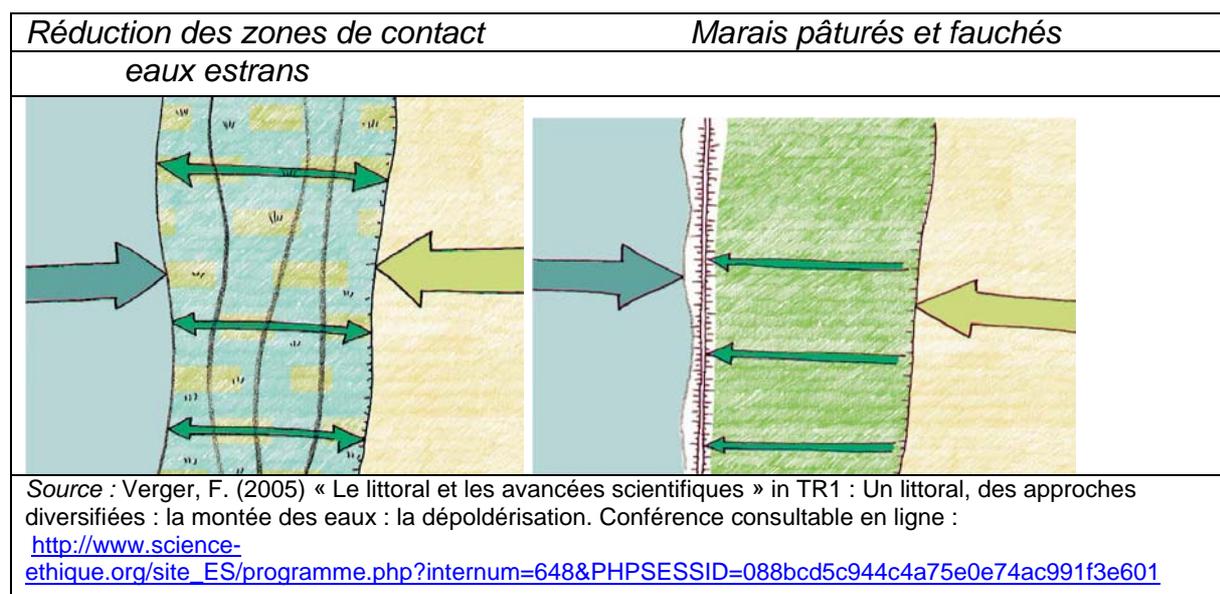
¹³ Amphihalin : se dit des poissons qui vivent à la fois en eaux douces et en eaux salées

¹⁴ Les rejets nets de l'aire urbaine sont de 130 000 EH, avec un taux de dépollution de 50%. Les industries agroalimentaires ne représentent que 37% de la pollution nette. Les industries de commerce et de service, ainsi que de mécanique et traitement des surfaces représentent respectivement 26% et 13% des pressions organiques.

¹⁵ Les pompages peuvent provoquer l'assec des rivières et des zones humides adjacentes, ainsi qu'une baisse de niveau des nappes souterraines

2 Dans quel contexte émerge la nécessité de dépoldérisation ?

Comme le signale B. Verger¹⁶, auteur de « Marais et estuaires du Littoral », pendant des millénaires, l'homme a cherché à conquérir des terres sur la mer et à drainer les terres humides en domestiquant les estuaires. Il faut rappeler, comme en témoignent les textes de Pline l'ancien¹⁷, qu'il y a plus d'un millier d'années, même avant les endiguements, des buttes insubmersibles avaient été édifiées le long de la mer du Nord. C'est au Moyen Age, à l'époque des grands défrichements des XI^e et XII^e siècles, que la plupart des conquêtes sur la mer, notamment en France se sont faites au moyen d'endiguements : dans la baie du Mont Saint-Michel, dans le marais Poitevin, dans le marais Breton... Puis on a assisté à une phase de rémission qui, comme souligne, André Lespagnol (historien, Conseiller régional de Bretagne), s'est achevée avec l'intervention de l'Etat. C'est au XVIII^e siècle, à l'époque des physiocrates, qu'Henri Bertin¹⁸ a accordé des exemptions pour les endiguements. Il s'en est suivi une grande phase de développement des endiguements sur toutes les côtes françaises (Mont Saint-Michel, Bassin d'Arcachon, bas-Rhône-Languedoc, ainsi que les grands travaux du marais de l'Ouest).



Le but de cette maîtrise de l'estuaire était de gagner de nouvelles terres et de créer des réserves d'eau douce pour l'agriculture. Or, dans les années 1950, on constate que la conquête de nouvelles terres était à l'origine de la disparition des prés isolés (schorres) que sont des milieux à très haute productivité¹⁹. Des études quantitatives néerlandaises et belges (Gert de Smedt, 2003) sur le plan Sigma dans l'estuaire de L'Escaut occidental ont montré

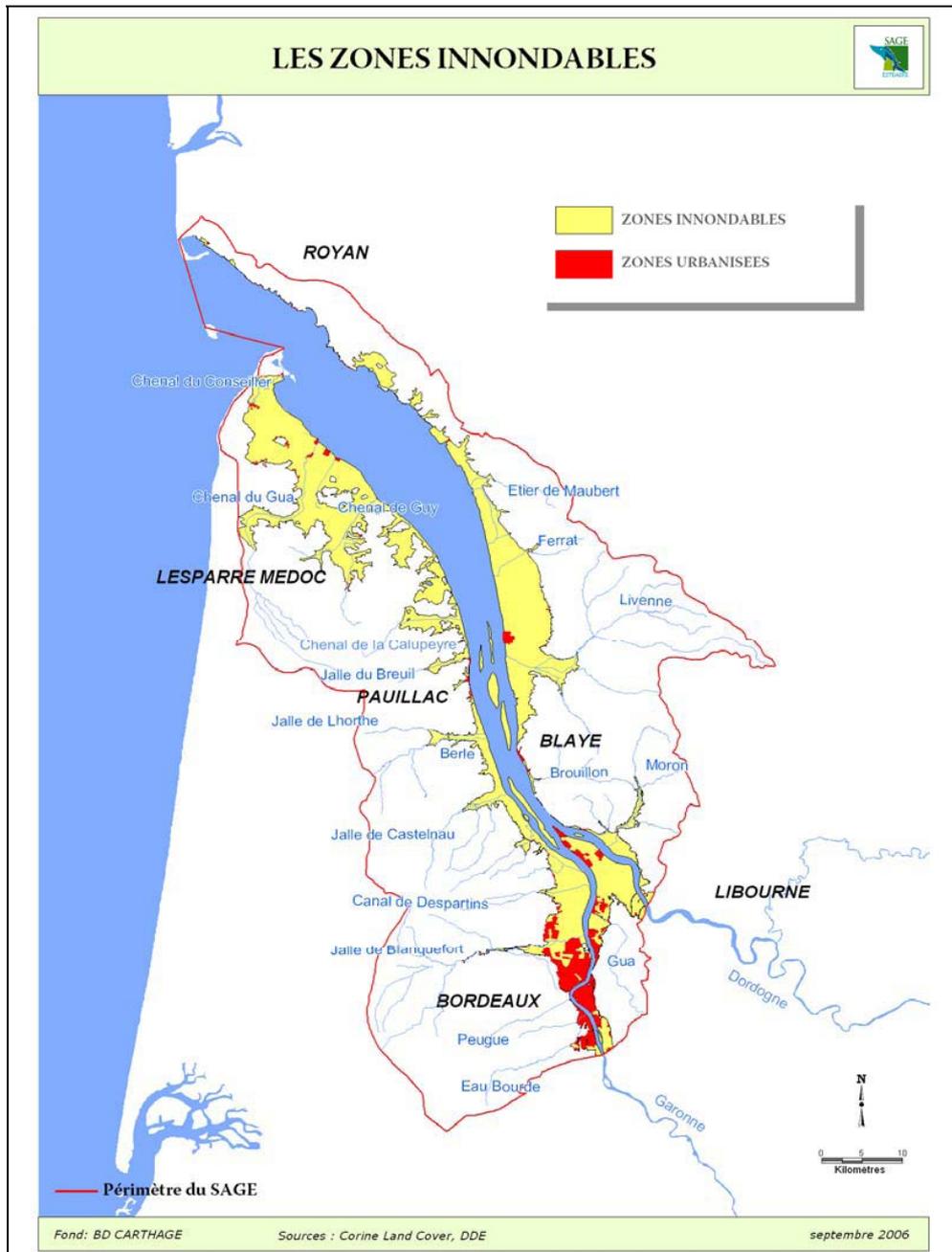
¹⁶ Professeur émérite à l'École Normale Supérieure

¹⁷ Pline l'Ancien (en latin *Caius Plinius Secundus*) est un important écrivain et naturaliste romain, auteur notamment d'une monumentale encyclopédie intitulée *Histoire naturelle*.

¹⁸ Henri Léonard Jean Baptiste Bertin (1720-1792), homme d'État français, contrôleur général des finances de Louis XV.

¹⁹ En 1960 les phytogéographes John et Mildred Teal ont mis en évidence la grande productivité des prés salés, ces prés salés qui ont disparu des Flandres et beaucoup diminué dans la baie de Somme, dans l'estuaire de la Vilaine, dans l'Anse de l'Aiguillon et dans bien d'autres endroits encore.

qu'en vingt ans, la superficie des prés salés avait diminué de moitié. Or ces lieux de très grande productivité alimentent et nourrissent les poissons, ainsi que la vie littorale. La disparition de ces prés-salés pâturés par les oies cendrées et par l'avifaune a entraîné la disparition de beaucoup de lieux de gagnage. Par ailleurs, l'évolution des enjeux (agriculture, urbanisation, assainissement, prise en compte du risque d'inondation) et des acteurs impliqués, interroge quant à l'intégration des marais dans les politiques publiques.



2.1 Face à la montée du niveau marin, aux coûts des digues et à leur atout écologique, faut-il rendre ces terres à la mer ?²⁰

Afin de rétablir des équilibres écologiques plus favorables aux espèces et milieux fragilisés par l'anthropisation et l'artificialisation de ces zones humides, des scientifiques ont évoqué au début des années 1990 l'idée de dépoldériser certaines zones de marais. La dépoldérisation consiste donc en une reconquête de la " nature " sur des espaces façonnés par l'homme, par recréation de marais maritimes (Baron-Yellès et Goeldner-Gianella, 2001). Ces phénomènes tiennent une place particulière en termes d'aménagement du littoral.

Pour ses partisans – spécialistes des écosystèmes, associations de protection de la nature – , la dépoldérisation apparaît comme la nécessité d'anticiper les phénomènes naturels plutôt que de les subir. Dans un contexte de réduction des financements publics et des hypothèses d'élévation du niveau de la mer, des priorités sont à dégager et la question de la dépoldérisation de certains marais est posée. L'objectif de la dépoldérisation, est de lutter contre la montée marine et ses conséquences directes de façon plus écologique (donnant place à une mosaïque d'écosystèmes) et plus économique, (suspension de l'entretien des digues). Pour ses promoteurs, cela permettait le développement de nouvelles activités susceptibles d'engendrer des retombées économiques non négligeables (Bawedin V. et Hoelblich J-M. 2006)

Le débat relatif à la remise en eau ou non des marais gravite autour de trois enjeux qui interagissent inévitablement :

1. la montée certaine du niveau marin.
2. le coût de l'entretien des digues
3. les atouts écologiques générés par la réinsertion des polders²¹ à l'estuaire

1) La montée certaine du niveau marin

Selon un article de Bawedin²² et Hoelblich, l'élévation du niveau de la mer ²³ est estimée à 13-15 cm en moyenne au cours du 20^{ème} siècle. . Il y aura aussi une probable accélération au cours du 21^{ème} siècle du au réchauffement climatique. Ce phénomène préoccupe de plus en plus les gestionnaires en charge des rivages. Les régions de polders ou des marais maritimes sont particulièrement concernées par l'augmentation des risques de submersion. Les enjeux sont à la fois économiques, écologiques et paysagers. Une augmentation des fréquences d'inondations des marais entraînerait notamment des risques d'accumulation de

²⁰ Conclusion d'une exposition du Conseil Régional d'Aquitaine, in SAGE

²¹ Vaste étendue endiguée et asséchée, conquise sur la mer, sur les marais littoraux ou sur des lacs, située à une cote inférieure au niveau maximal du plan d'eau.

²² Doctorant en géographie, Université de Nantes.

²³ La montée du niveau de la mer est étudié en France principalement par Lucien Laubier,(biologiste marin à travers les enquêtes du Conservatoire du littoral.

sel dans les sols. Un apport de gypse serait alors nécessaire pour en neutraliser les effets. Mais cet amendement a un coût élevé²⁴.

Si les scientifiques affirment que le niveau de la mer s'est élevé au cours des 120 dernières années, ils ignorent cependant les traductions locales de cette élévation moyenne. Des simulations pour les travaux de la baie du Mont Saint-Michel ont permis d'analyser que le niveau des pleines mers, dans cette baie ne serait que de 40 cm si le niveau moyen de la mer augmentait de 50 cm, ce qui prouve qu'il y a bien une géographie locale de l'élévation du niveau de la mer. Il est plutôt encourageant de savoir que la montée du niveau des pleines mers sera, à cet endroit-là, inférieure à la montée du niveau moyen. Mais à d'autres endroits comme les rives des estuaires, l'augmentation peut-être plus grande, selon la géométrie du littoral. On sait avec quasi certitude que cette élévation comporte des dangers et qu'il faudra alors s'interroger sur la politique à adopter. Faudra-t-il corseter tous les polders conquis et les défendre coûte que coûte ? Ou inondera-t-on des terres où vivent actuellement des résidents permanents ?

2) Le coût de l'entretien des digues

Marais de Reysson après la tempête 1999



Photo : SIBV Centre Médoc

Selon le rapport du SAGE 2007, jusqu'au jour de la tempête de 1999, les rives de l'estuaire ne semblaient pas justifier de renforcement des ouvrages de protection existants. De même, les risques semblaient maîtrisés sur la presqu'île d'Ambès, compte tenu des réaménagements récents effectués pour pallier aux

facteurs climatiques connus. Mais les événements ont démenti cette appréciation et ont donc imposé une réévaluation des risques de la zone. Lors de la tempête de 1999, la majorité des marais a été inondée et la tempête a été révélatrice du mauvais état et du déficit d'entretien de nombreuses digues et ouvrages hydrauliques. Or, le risque de revoir une tempête aussi importante n'est pas nul. L'entretien des digues se voit de plus en plus compromis, avec l'évolution des usages des marais, les associations syndicales (chargées de la gestion hydraulique) n'ont plus les moyens de les entretenir sur la seule base des cotisations de leurs membres. Dans cette situation, il devient parfois difficile d'identifier les gestionnaires capables d'assurer l'entretien des digues. En Gironde, les services de l'Etat s'orientent vers

²⁴ Un amendement a été réalisé sur les marais de Charente-Maritime après la tempête de 1999 pour un coût total de 1,5 M d'euros.

le classement des digues prioritaires intéressant la sécurité civile afin d'optimiser l'effort sur la protection contre les inondations. En Charente-Maritime, les orientations actuelles portent plutôt sur des processus de Demande d'Intérêt Général (DIG) des digues les plus importantes.²⁵

Actuellement, les habitants des marais, les collectivités et les services de l'Etat sont aujourd'hui en attente d'une stratégie globale pour la protection contre les inondations fluvio-estuariennes. Les connaissances actuelles sur les aménagements de protection sont partielles, de même que sur l'aléa d'inondation. Outre les incertitudes sur l'évolution des enjeux sur les espaces de marais, la gestion des digues devient une charge importante à laquelle certains souhaiteraient se soustraire. La définition de la cote des digues (et donc des niveaux de protection), du coût de leur entretien et des modes de gestion posent de réelles questions sur le périmètre du SAGE. L'étude des coûts de différents scénarios de protection réalisée par l'étude hydraulique du pays de la Haute Gironde apporte un éclairage local sur l'opportunité des stratégies d'aménagement. De son côté, le SMIDDEST est aussi porteur d'une étude pour la modélisation hydraulique de l'inondation dans l'estuaire.

3. Les atouts écologiques générés par la réinsertion des polders à l'estuaire.

La dépoldérisation favoriserait le retour d'une végétation halophile²⁶, capable de favoriser les dépôts sédimentaires, amenant ainsi à l'atterrissement recherché (VERGER, 2005). Pour certains scientifiques, la dépoldérisation est la meilleure façon et la plus rentable de prévenir les risques d'inondation. Les marais, en remplissant leur rôle de tampon, stockeraient des quantités d'eau plus importantes.

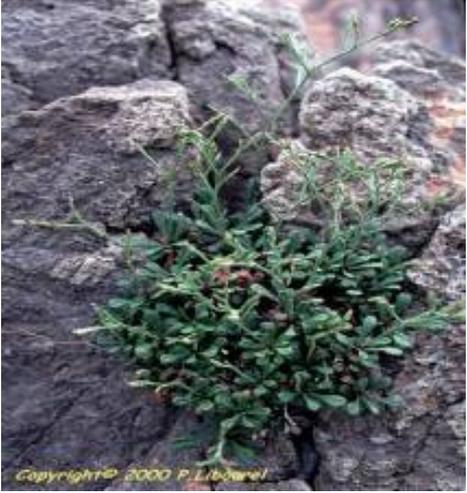
Selon Bawedin²⁷ (2006), la dépoldérisation permettrait aussi à des espèces telles que les lilas de mer (*Limonium pubescens*), de l'Obione (*Halimione portulacoides*), de la Soude maritime (*Suaeda maritima*)²⁸ de repeupler les schorres.

²⁵ En effet, suite à la tempête de 1999, les digues ont été rehaussées en Charente-Maritime mais pas en Gironde ce qui a posé la question de l'impact d'une évaluation des digues des marais de l'estuaire sur l'inondation de Bordeaux.

²⁶ Se dit d'un organisme qui supporte de forte concentration de sel

²⁷ Doctorant en géographie, Université de Nantes.

²⁸ Ces espèces végétales constituent un paysage étagé typique des espaces supra-littoraux en contact avec la mer. L'étagage le plus élevé ou haut schorre, atteint uniquement lors des plus fortes marées, sera la domaine de l'Armoise maritime (*Artemisia maritima*) qui alterne ou s'associe avec le Chiendent piquant (*Agropyron pungens*). Le bas-schorre, atteint par toutes les marées est composé principalement d'une graminée halophile (*Puccinellia maritima*) et de l'Aster marin (*Aster tripolium*). La limite entre le bas-schorre et la slikke, recouverte et découverte alternativement deux fois par jour par tout type de marées est souvent marquée par une microfalaise nette. Les plantes pionnières des marais maritimes, comme les Salicornes (*Salicornia sp.*) et la Spartine de Townsend (*Spartina Townsendi*) peuvent s'y développer

	
<p>Les lilas de mer (<i>Limonium pubescens</i>) Photo : P. Libourel Source : http://liboupat2.free.fr/Plantes/flor_lit/lilas2.htm</p>	<p>l'Obione Source : http://platier.free.fr/halimione_pendonculata.php</p>

Quant aux prairies humides qui accueillent de nombreuses variétés de canards nicheurs, elles peuvent être protégées par de petites digues ou des tertres, tout comme celles où se trouvent des espèces de batraciens menacés. Cela reviendrait en quelque sorte à déplacer le système tout en permettant à de nouvelles espèces halophiles de se développer dans les zones nouvellement inondées. Les prés salés, qui constitueraient la partie haute de cette zone pourraient offrir un espace pour l'alimentation des moutons.

Bawedin pense également que la reconstitution d'une baie issue d'une dépoldérisation serait susceptible de permettre de nouvelles activités économiques directement liées aux produits de la mer. Cela aurait de surcroît l'avantage de redynamiser des professions spécifiques du paysage socioculturel local : pêcheurs et conchyliculteurs. Des bassins aquacoles pour l'élevage de poissons de mer (turbos, soles, etc...) pourraient également être envisagés. L'élevage des huîtres pourrait même être viable à condition que la zone soit à l'abri d'une mer trop agitée.

2.2 La position française.

Dans les expériences européennes de dépoldérisation, à chaque fois des brèches ont été volontairement ouvertes pour permettre à l'eau salée de pénétrer dans le polder, essentiellement dans le dessein de défendre le littoral contre l'élévation du niveau de la mer. D'après Verger (2005)²⁹, la différence entre la politique britannique et la politique française

²⁹ Verger, F. (2005) « Le littoral et les avancées scientifiques » in TR1 : Un littoral, des approches diversifiées : la montée des eaux : la dépoldérisation. Conférence consultable en ligne :
http://www.science-ethique.org/site_ES/programme.php?internum=648&PHPSESSID=088bcd5c944c4a75e0e74ac991f3e601



Mortagne 2008, Photo : Marisa Vaca

réside dans le fait que celle des britanniques est de nature volontariste et prévoit des mesures préventives pour la défense du littoral.

En France, les politiques de dépoldérisation se contentent de ne pas obstruer les brèches ouvertes par les tempêtes mais, en aucun cas, elle ne les crée volontairement. L'initiative de la dépoldérisation en revient ainsi à la mer et non à une réelle volonté politique.

En France, seules les dépoldérisations que suggèrent les tempêtes sont donc acceptées, comme fut le cas à Mortagne-sur-Gironde. D'autres dépoldérisations ont été menées dans le bassin d'Arcachon, dans l'estuaire de la Gironde où le Conservatoire du littoral a pu acquérir ces polders après qu'une tempête les ait envahis. Le Conservatoire du littoral a décidé de les laisser envahir par la mer afin de favoriser la reconstitution de prés salés. Cela permet aussi, en cas d'élévation du niveau de la mer, la création d'une zone tampon sur laquelle l'agitation de la mer s'atténue, ce qui est utile aux digues situées à l'arrière. Car souvent, ces polders appartiennent à des séquences de polders : l'un est en bordure maritime tandis que d'autres, conquis antérieurement, sont en deuxième ou troisième lignes.

Des projets plus récents de dépoldérisation sur le littoral picard concernent un espace qui se comble au cœur de la baie de Somme. Les Bas-Champs, qui pourraient recevoir l'élément marin, n'ont pas (encore) été retenus dans les premiers projets de dépoldérisation. Dans ce marais, la question du coût d'entretien des digues face à la rentabilité des activités agricoles des polders ne se pose plus. Les coûts dépassent largement les gains depuis les dégâts de la tempête en 1990. Bawedin souligne que le refus de partir l'a toujours emporté chez les exploitants, même monnayant une somme conséquente. Les enquêtes sociales mettent l'accent sur la dimension affective qui est peut-être la plus importante chez les exploitants qui occupent depuis toujours cet espace.

La position des responsables français de l'aménagement du littoral n'est pas si différente de celle des autres pays Européens qui ont d'ores et déjà accepté la dépoldérisation de certains polders, mais qu'elle se trouve juste dans le début du processus. Verger nous rappelle que,

dans certains cas de dépoldérisation, il a fallu attendre un long processus d'acceptation. Aux Pays-Bas, il a fallu vaincre l'hostilité des riverains, parfois avec l'aide de la gendarmerie ; en Angleterre, à Preiston, les riverains ont d'abord été violemment contre ce type de projet, avant qu'un retournement d'opinion n'ait lieu grâce à la création d'une réserve naturelle.

Un article dans le Journal of Coastal Research présente les différentes enquêtes sociales relatives à la dépoldérisation, enquêtes menées en France et Angleterre. Les études furent menées en France à Sables d'Or (Bretagne), Sébastol (Noirmoutier) et Graveyron (bassin d'Arcachon). En Angleterre, elles furent menées à Brandcaster, Nortfolk, à Freiston Shore et Lincoln shore. Les résultats de ces enquêtes montrent la spécificité des territoires et l'intérêt de les étudier au cas par cas en fonction des divers types d'influence que les populations peuvent subir. Par exemple à Graveyron, la population s'oppose à la dépoldérisation, et fait preuve d'un fort attachement au polder de par l'ancienneté historique et le souvenir de l'essor économique de l'aquaculture. A Freiston Shore, les habitants sont maintenant moins hostiles à ce type de projet suite aux campagnes de sensibilisation menées par la Royal Society for the Protection Of Birds.

Si les anglais et les hollandais ont trouvé les moyens de faire accepter la dépoldérisation à leurs concitoyens, pourquoi ne pas transférer leurs méthodes et leurs savoir faire en France et en particulier sur l'estuaire de la Gironde ? Le cadre de notre étude est plus complexe et bien différent de ceux étudiés. Jusqu'à maintenant les enquêtes sociales relatives à la dépoldérisation ne concernaient que des polders en déprise agricole où l'activité agricole n'est plus qu'un lointain souvenir. Elles concernent aussi des territoires faiblement habités où aucune expropriation ne serait nécessaire. Pour les riverains, le seul objet en jeu s'avérait être le paysage, et parfois le risque lié à l'inondation. Pour la première fois, une enquête sur la dépoldérisation s'attaque de front aux enjeux les plus complexes qui pourraient concerner une zone dépoldérisable, autrement dit, menacer des polders économiquement investis et habités. Le fait que nous étudions des polders agricoles change entièrement la donne. Nous dépassons largement les aspects d'attachement paysager pour s'attaquer à des enjeux socialement lourds tels que les difficultés d'une reconversion professionnelle voire risque de chômage, l'expropriation, le risque d'inondation de zones encore habitées de façon permanente, etc. Ces enjeux changent inévitablement les perspectives de des projets de dépoldérisation.

3 Problématique et méthodologie

Au vu de ces éléments de contexte, la question du rapport homme/nature, et plus particulièrement de la dépoldérisation nous a paru importante. Mais, il a fallu nous défaire de la question précise de la perception des enjeux écologiques, telle qu'elle était exprimée par les écologues pour en faire une question plus sociologique. Nous nous sommes alors intéressés à la manière dont les acteurs conçoivent leur environnement. Il s'agit notamment de voir si le rapport homme/nature se traduit par des niveaux d'écologisation des pratiques élevés au point de considérer éventuellement de manière plus favorable des projets tels que la dépoldérisation.

Notre problématique centrale est la suivante :

Dans quelles conditions la dépoldérisation peut devenir un projet environnemental envisageable par les acteurs locaux, et dans quelle mesure elle répond ou pas aux attentes des acteurs locaux des marais ?

Pour répondre à cette question nous avons formulé deux hypothèses qui englobent les principales thématiques dans le cadre de notre étude.

3.1 *Hypothèses et questions de recherche*

1. L'intervention de nouveaux acteurs ou gestionnaires dans l'estuaire de la Gironde s'accompagne d'une autre lecture, sectorielle ou globalisante et d'un autre regard, plutôt paysager, environnementaliste et naturaliste. Les règles et les enjeux étant modifiés, les gestionnaires traditionnels de marais se sentent dépossédés de leur territoire et de leurs fonctions. L'essai de réappropriation de ces espaces estuariens peut être source d'incompréhensions et de malentendus qui peuvent très vite devenir conflictuels.
2. Malgré des degrés divers d'écologisation des pratiques, les acteurs locaux ne sont pas encore disposés à faire passer l'intérêt environnemental avant l'intérêt économique. Nous anticipons ainsi, une opposition vis-à-vis des projets de dépoldérisation, qui reposerait sur une vision utilitariste de la terre autant que sur l'attachement ancestral qui unit ces personnes aux marais.

A partir de la commande et des données recueillis relatives aux enjeux socio-environnementales des zones humides, nous aborderons les questions de recherche suivantes :

1. Comment les acteurs locaux s'approprient-ils les marais ? Est-ce que les gestionnaires des marais n'en ont qu'une vision utilitariste ? Eprouvent-ils d'autres types d'intérêts (récréatif, culturel, environnemental...)? Quelle importance accordent-ils aux enjeux écologiques, que ceux-ci soient exprimés en termes de biodiversité ou en des termes afférents de sens commun (paysage, environnement, sauvegarde des plantes, des animaux et des habitats) ?

2. Quels sont les changements sociaux (de gestion) les plus importants aux dires des acteurs qui ont eu lieu sur ces zones de marais de Gironde et en quoi ces changements conditionnent ou influencent la gestion actuelle des marais? Comment les acteurs locaux vivent-ils le passage d'une gestion agricole et locale des marais à une gestion publique et environnementale ?
3. Quels sont les points d'accords et de désaccords concernant la gestion hydraulique des marais, les éventuels conflits et leur nature, entre les gestionnaires eux-mêmes et avec les autres usagers de l'espace ?
4. Comment les projets de dépoldérisation sont-ils perçus par les gestionnaires ? Quelles perceptions ces différents groupes d'acteurs peuvent avoir de scénarios d'évolution de l'estuaire à caractère environnemental (renaturalisation/dénaturalisation de l'estuaire, disparition ou réintroduction d'espèces...).

3.2 Méthodologie.

Sur le plan méthodologique nous adoptons une démarche de sociologie de la connaissance développée par Berger et Luckmann (1996) en visant en particulier le courant théorique de la phénoménologie proposé par Schütz (1987) où nous privilégions la notion de pertinence. : « *Toute notre connaissance du monde, qu'elle s'exprime dans la pensée courante ou dans la pensée scientifique, comprend des constructions (...). Cela ne signifie pas que, dans la vie quotidienne ou dans la science nous soyons incapables de saisir la réalité du monde. Cela signifie simplement que nous saisissons que certains aspects, notamment ceux qui sont pertinents pour nous* »³⁰. Schütz part du postulat que notre connaissance du monde, qu'elle s'exprime dans la pensée courante ou dans la pensée scientifique, est construite sur un ensemble d'abstractions où seuls les objets pertinents pour l'individu sont sélectionnés. Outre la sélection des objets pertinents, notre connaissance du monde passe par la *typification* de ces objets ou des situations. Cette opération consiste pour l'individu à repérer les similitudes – les éléments « typiques » – à plusieurs situations ou objets : « *Les pré-expériences admises telles qu'elles sont (...) dès le départ, à disposition comme typiques c'est-à-dire comme porteuse d'expériences potentielles dont on s'attend à ce qu'elles soient similaires à celles du passé (...). Ce qui est expérimenté dans la perception actuelle un objet est transféré (...) sur tout autre objet similaire, perçu seulement quant à son type. L'expérience actuelle va ou ne va pas confirmer mon anticipation de la conformité typique avec d'autres objets* (Schütz, 1997, p. 13) ».

Ces typifications des objets et des situations peuvent être le fait d'expériences personnelles. Mais, dans la plupart des cas, l'individu appréhende rarement seul cette réalité car il vit dans un monde intersubjectif qui lui ouvre ce que Schütz (1987, p. 18) appelle **la réciprocité des perspectives** : la connaissance du monde de l'un influe celle de l'autre. Mais cette

³⁰ SHUTZ A. (1987) « *Le chercheur et le quotidien* ». Paris. Méridiens Klincksieck, 286 p

réciprocité des perspectives n'étant pas toujours congruentes, elle serait, avec d'autres facteurs, à l'origine des différences de point de vue entre individus sur un même objet.

Cette démarche méthodologique permet par ailleurs, en partant des individus et de leurs interactions, de prendre aussi en compte des entités plus larges (institutions, normes, rapport de domination, classes sociales etc.) qui deviennent alors contraignantes vis-à-vis des activités quotidiennes (CORCUFF, 2007). Cet angle d'approche est tout à fait applicable au monde des marais : les études de terrain partent souvent des interactions entre propriétaires des marais tout en prenant en compte les différents structures et niveaux de contraintes qui les entourent : organisation syndicale, budgets, crise agricole, dispositifs législatifs contraignants...

Cette approche accorde une place importante au langage et à la production de discours lesquels permettent au chercheur d'accéder à l'univers de référence des acteurs sociaux. Dubar (1996) ajoute, que l'analyse des acteurs peut se faire en étudiant « *les discours des individus sur leurs pratiques sociales 'spécialisées' grâce à la maîtrise d'un vocabulaire, à l'intériorisation des 'recettes', à l'incorporation d'un programme, bref, à l'acquisition d'un savoir légitime qui permette à la fois l'élaboration de 'stratégies pratiques' et l'affirmation d'une identité reconnue* ».

A travers cette démarche basée sur des entretiens qualitatifs approfondis, il s'agit de comprendre l'univers signifiant de l'acteur, les « objets de pensée » qui font sens pour lui et qui animent sa réalité quotidienne. « *l'homme ordinaire est porteur d'une culture inconnue [...] Si l'enquêteur n'en est pas persuadé, il ne pourra avoir l'attitude d'écoute et la volonté de recherche permettant de débusquer les catégories locales porteuses de savoir, source de l'élaboration théorique* » (Kaufmann, 1996). Les entretiens ont donc pour objet non pas de quantifier mais d'identifier la plus grande diversité possible de discours sur ces questions de gestion de marais, en respectant la logique et l'univers de référence des acteurs enquêtés et de saisir l'argumentation qui sous-tend leur propos. Privilégiant une démarche compréhensive, nous commençons par prendre du recul vis-à-vis de nos questions de recherche pour comprendre les catégories de pensée de l'acteur et ainsi replacer notre objet d'étude dans un univers particulier qui est celui de la personne interviewée.

Durant l'entretien, la notion de dépoldérisation n'est introduite qu'à la fin de l'entretien car elle peut s'avérer peu pertinente pour la personne interrogée et nécessite aussi d'être construite au fil du discours. En outre, cette notion est ressentie comme quelque chose de 'totalement décalé' de leur univers de référence et développée par une sphère particulièrement environnementaliste, ce qui peut conduire à des réactions de blocage ou dans certains cas à l'élaboration d'un discours convenu qui ne traduit que partiellement les opinions réelles de la personne enquêtée.

Le guide d'entretien ne fait donc que suggérer les thèmes à aborder. Il commence par la présentation des acteurs, de leur territoire d'actions et de pratiques, de leur relation avec les marais (fonctionnelle, sensible, cognitive...). Nous cherchons à connaître leurs

représentations de l'environnement, leurs opinions et les jugements de valeurs... il s'agit aussi de repérer le ou les enjeux relatifs aux marais et à l'environnement en général, des enjeux qui ont un sens et qui sont importants aux dires des acteurs locaux. Il s'agit de « clarifier les fondements de la connaissance dans la vie de tous les jours, c'est-à-dire les objectivations des processus subjectifs (et des significations) qui édifient les sens du monde commun intersubjectif » (Berger et Luckmann, 1996). Nous les interrogeons également sur la gestion quotidienne hydraulique des marais, leurs réseaux, les conflits avec d'autres acteurs, les enjeux environnementaux qui concerneraient à leur yeux ces zones humides. Ce n'est qu'en fin d'entretien que nous abordons la question des projets de dépoldérisation (cf. en annexe, le guide d'entretien avec les présidents d'ASA). Rencontrant divers acteurs, le guide d'entretien a été réajusté en fonction du statut des enquêtés qui sont principalement des présidents d'ASA ou des techniciens issus de structures intervenant sur la gestion hydraulique des marais.

Enregistrés et retranscrits de manière intégrale, ces entretiens sont analysés en deux temps. Dans un premier temps, l'analyse thématique individuelle de contenu consiste d'abord, à cerner les objets centraux de discours de l'enquêté traduisibles en thèmes pour ensuite retrouver, grâce à l'analyse structurale, la chaîne de signification des objets – autrement dit, les fondements de l'argumentation de l'enquêté. Dans un second temps, l'analyse thématique transversale consiste à reprendre les divers thèmes abordés dans les entretiens, en vue de créer une grille d'analyse permettant de reprendre les oppositions ou convergences de vue entre acteurs sur un même objet. Sur les 27 entretiens menés, seuls 18 ont fait l'objet d'une analyse approfondie au vue de la pertinence et notamment de la répétition du discours.

3.3 Présentation de la population.

Cette étude s'est particulièrement intéressée aux présidents des associations syndicales autorisées (ASA) de marais car ils sont à la tête de structures locales et traditionnelles de gestion hydraulique de ces zones humides. Ils représentent l'ensemble des membres qui détient et gèrent actuellement la plupart du foncier situés dans les marais. Ils ont donc très directement concernées par des projets de dépoldérisation.

Les présidents d'ASA et de SIBV. Nous avons rencontré une vingtaine de présidents d'ASA situées en bordure de l'estuaire de la Gironde. Il s'agit d'une population plutôt masculine (une seule femme rencontrée parmi les présidents et une parmi les associations environnementales). La moyenne d'âge gravite entre 50 et 60 ans. Ils sont dans la plupart agriculteurs (en activité ou à la retraite), céréaliers, maïsiculteurs, viticulteurs et certains sont éleveurs. Parmi les enquêtés, figurent aussi les présidents des Syndicats Intercommunaux de Bassin Versant (SIBV) (qui sont généralement aussi des présidents d'ASA) et des maires, différentes casquettes qui ont été mobilisées lors des entretiens.

Dans le but d'avoir une vision élargie du contexte local, nous avons également rencontré les techniciens qui travaillent pour les SIBV ou l'union des syndicats. Les techniciens sont des hydrauliciens qui travaillent dans les marais depuis au moins six ans. La moyenne d'âge est de 35 à 40 ans. Ils jouent un rôle primordial de médiateurs entre les environnementalistes et les présidents d'ASA ; ils ont ainsi une position et des responsabilités partagées. Nous avons aussi rencontrés un des principaux responsables du Forum des Marais Atlantiques, structure qui se présente comme un « *facilitateur de dialogue entre les utilisateurs des zones humides, conseiller et accompagnateur des collectivités* »³¹. Finalement nous avons trouvé pertinent de compléter les discours avec l'apport des associations environnementales. A ce titre nous avons rencontré les responsables, d'une d'association environnementale, et un responsable (environnemental) d'une Fédération de Chasse.

3.4 Qu'est ce que c'est une association syndicale ?³²

Une association syndicale³³ est composée de propriétaires de marais. Elle a la responsabilité de la gestion hydraulique à l'intérieur de leur périmètre syndical. Sa fonction principale consiste à implanter puis à entretenir les ouvrages conçus pour permettre le bon écoulement des eaux. Les canaux, les fossés, les équipements divers (vannes, écluses, prises d'eau, ponts...) et plus généralement tous les aménagements utiles ou indispensables (digues, levées de voies d'accès) sont l'œuvre des syndicats de marais auxquels il incombe d'en assurer le renouvellement, la rénovation et le bon fonctionnement. Cette gestion consiste à maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les activités et la sécurité des personnes et des biens.

Le président ou le directeur est choisi par les membres de la commission en leur sein, il assure la représentation des intérêts des propriétaires et dispose, à cette fin, de pouvoirs décisionnels et budgétaires importants.

Les ASA sont financées par la taxe syndicale mais aussi grâce aux subventions qui permettent de compléter le budget du syndicat. Provenant le plus souvent de collectivités territoriales (Communes, Conseils généraux, conseil régional, Agences de l'eau et de l'Europe), ces subventions constituent souvent une part non négligeable du budget des associations et sont destinées au financement des travaux d'entretien notamment au curage des canaux mais aussi, le cas échéant, à la rémunération des salariés (éclusier, garde).

³¹ <http://www.forum-marais-atl.com/projet.html>

³² Les ASA sont constituées par arrêté préfectoral à la suite d'une demande expresse d'une partie des propriétaires. Le préfet devra autoriser la constitution de l'association seulement « si la majorité des intéressés représente au moins les deux tiers de la superficie des terrains, ou les deux tiers des intéressés représentant plus de la moitié de la superficie ont donné leur adhésion » (article 12).

³³ La loi du 21 juin 1865 relative aux associations Syndicales, complétées postérieurement par les diverses dispositions dont le décret du 18 décembre 1927 a permis de confirmer, légitimer et généraliser les droits et usages traditionnels de ces associations syndicales de propriétaire ainsi que les objectifs qui leur sont assignés sont diverse et vont au delà des simples travaux d'assèchement. Selon article 1^{er} de la loi 1865, divers travaux ayant trait aux marais pouvaient justifier la création d'une association syndicale : le « dessèchement des marais », « l'assainissement des terres humides et insalubres », le curage, l'approfondissement, le redressement, et la régulation des canaux et cours d'eau domaniaux » ainsi que l'irrigation et le drainage.

3.5 *Présentation du site de l'étude.*

Les marais de Gironde présentent un triangle de terres et de polders, comme un coin enfoncé entre les falaises, témoins de rivages anciens, et les eaux vives de l'estuaire. L'espace est appuyé à l'est sur les coteaux de la Charente-Maritime, et ouvert à l'ouest sur le large estuaire de la Gironde. La côte bordant l'estuaire présente une physionomie singularisée par la succession de conches et la complexité du contact entre les terres inondables de marais et une falaise plus ou moins distante.

Le terrain d'étude a été choisi sur un critère territorial : Les zones des marais sont concentrées dans deux régions bordant l'estuaire de la Gironde. Le plus grand ensemble des marais se situe sur la rive droite de la Gironde. Ils longent la commune de Blaye et traversent le département de Charente Maritime (Marais de Blaye, St-Louis et St-Simon, St-Bonnet-sur-Gironde, Duchatel, Saint-Fort, Bardecille, Chenemoine, Talmont, Mortagne, et Moquessouris.) Ces marais sont en général composés de terres arables, de prairies et de forêts, et présentent une urbanisation assez faible.

Sur la rive gauche de l'estuaire, au niveau de la pointe de Médoc, la zone des marais s'étend entre les communes de Valeyrac, (en face de Talmont), le Verdon sur Mer, (au nord) et le Gaillan en Médoc (vers l'est). Il s'agit des marais qu'on appelle les « mattes » . Plus au sud, au centre du Médoc, se trouvent les marais de Reysson et Laffite. Au niveau de la Pointe de Médoc, nous retrouvons des espaces de vasières et des plages qui longent l'estuaire. Derrière les vasières se trouvent les terres de culture : maïs, blé, ainsi que quelques prairies de fauche, des pâtures et des haies. Après les terres cultivées, notamment vers la commune de Queyrac, une zone de bocage côtoie au nord une vaste zone de roselières jusqu'à Soulac-sur-Mer. Finalement, les boisements de pins marins apparaissent au niveau du Verdon sur Mer, tout au nord de la Pointe du Médoc.

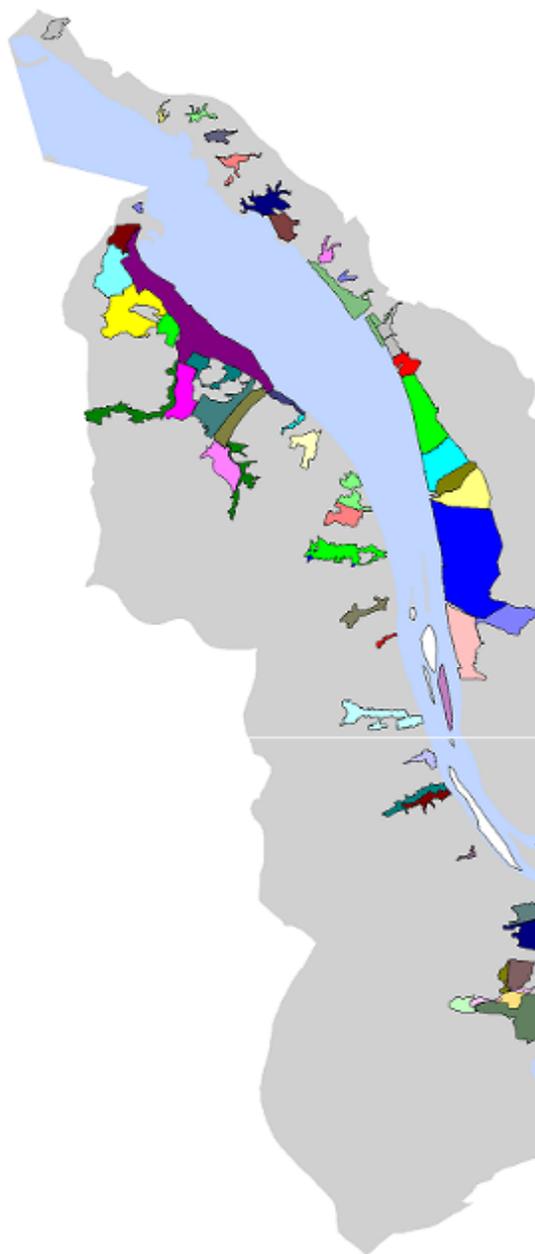
SYNDICATS DE GESTION DES MARAIS DE L'ESTUAIRE

SYNDICATS DE MARAIS

■	A.FONCIERE DE SAINT-FORT-SUR-GIRONDE
■	A.FONCIERE DE SAINT-THOMAS-DE-CONAC
■	A.FONCIERE INTERCOMMUNALE DE REMEMBREMENT DES MARAIS DE REYSSON
■	ASA DE LA JALLE DE GEREYME
■	ASA DE LA JALLE DES TOUREILS
■	ASA DE SAINT-SORLIN-DE-CONAC
■	ASA DES CARREYRES-DE-SOUSSANS
■	ASA DES COUSTEYRES DE LESPARRE
■	ASA DES MARAIS DE BARDECILLE
■	ASA DES MARAIS DE CABIREAUX
■	ASA DES MARAIS DE DUCHATEL
■	ASA DES MARAIS DE JAU-DIGNAC ET LOIRAC
■	ASA DES MARAIS DE LA MARECHALE
■	ASA DES MARAIS DE LA PLAINE ET QUEYZANS
■	ASA DES MARAIS DE LA VERGNE
■	ASA DES MARAIS DE LESPARRE - CARCANIEUX
■	ASA DES MARAIS DE SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE
■	ASA DES MARAIS DE SOULAC
■	ASA DES MARAIS DE TALMONT
■	ASA DES MARAIS DES DESSECHEURS
■	ASA DES MATTES DE VALEYRAC
■	ASA DES PALUS D'ARTIGUEMONGE
■	ASA DES POLDERS DE HOLLANDE SECTION GOULEE
■	ASA DES POLDERS DE HOLLANDE SECTION RICHARD
■	ASA DU PETIT MARAIS DE BLAYE
■	ASA POUR L'AMELIORATION DES MARAIS D'EYSINES_LE TAIL
■	A.SYNDICALE DES ANCIENS MARAIS DE LAMARQUE - CUSSAC
■	A.SYNDICALE DES JALLES DE GRANGEOT
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DE BEGADAN - SAINT-CHRISTOLY
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DE BEYCHEVELLE
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DE BLANQUEFORT
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DE BORDEAUX - BRUGES
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DE BOUBE ET BELMONT
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DE CANTENAC
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DE LAFITTE_GERMAN_BREUIL
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DE LUDON
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DE PIBRAN
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DE REYSSON
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DE SAINT-LOUIS - SAINT-SIMON
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DE SAINT-VIVIEN
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DE TALAIS - GRAYAN
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DE TROUSSAS
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DU CONSEILLER
■	A.SYNDICALE DES MARAIS DU GUA
■	A.SYNDICALE DES MARAIS FLAMANDS DE PAREMPUYRE
■	A.SYNDICALE DES MATTES DU BAS MEDOC
■	A.SYNDICALE DES PADOUENS DE BLANQUEFORT
■	A.SYNDICALE DU BASSIN INFERIEUR DE LA JALLE DE CASTELNAU
■	ASF DE CHENAUMOINE
■	ASF DE POUSSEAU
■	ASF DES MARAIS DE JULIAT
■	ASF DES MARAIS DE MOQUESOURIS
■	ASF DES MARAIS DE PONTAILLAC

Autres Gestionnaires

■	commune Le Verdon sur Mer	(1)
■	Conseil Général 33	(1)
■	CREN Poitou Charente	(2)
■	Non renseigné	(11)
■	SEPANSO	(1)



carte GESTION3 source :Forum des Marais Atlantiques
mai 2006 fond BD CARTHAGE

3.6 Limites et critiques de l'étude.

Les critiques qui peuvent être formulées à l'égard de ce travail gravitent autour de la délimitation du champ d'étude et du choix des enjeux à traiter : A quel moment répond-on à la question de base et à quel moment le sociologue décide-t-il d'élargir son champ d'étude (questions à traiter, acteurs à rencontrer) dans le but d'assurer la pertinence de sa réponse ?

Nous avons donc dû reformuler la question de dépollérisation et intégrer des enjeux plus adaptés à la situation de terrain. La dépollérisation ne fait pas partie de l'univers de référence des acteurs ; il a donc fallu détourner ce biais non négligeable et atteindre la pensée et les objets pertinents pour les enquêtés à travers des questions de gestion hydraulique qui leur sont beaucoup plus familières. (cf. méthodologie)

Le choix des acteurs semble aller de soi étant donné l'existence des syndicats des marais. Ceci dit, leur représentativité est tout à fait interrogeable. Dans la plupart des cas, les présidents des syndicats de marais, sont des hommes âgés, attachés à la tradition souvent héréditaire de cette gestion hydraulique. On peut donc critiquer le fait d'avoir rencontré une seule catégorie d'acteurs qui ne représenterait pas la nouvelle génération d'agriculteurs (notamment les nouveaux arrivants), de ne présenter donc qu'une vision des marais. Cette critique pertinente du point de vue « scientifique » l'est moins dans le cadre de notre commande et dans le contexte social des marais :

La commande de cette étude ne s'intéressait qu'aux réactions et positionnements de la population locale face à la dépollérisation (et par là on entend des propriétaires des marais). L'accès à cette catégorie d'acteurs se fait par les présidents des associations syndicales, eux-mêmes choisis par le vote de ses membres c'est-à-dire l'ensemble des propriétaires de la zone couverte par le syndicat. Nous avons ainsi répondu à cette question avec deux soucis : premièrement typifier et expliquer les positionnements des acteurs à travers une analyse plus compréhensive de la construction sociale de l'environnement. Cette approche proposée par le sociologue aide à comprendre les enjeux d'une question précise dans un cadre plus global qui concerne le rapport homme/nature.

Deuxièmement, le sociologue propose une analyse approfondie de cette catégorie pour commencer à la confronter à la catégorie des techniciens et des écologues. Les enquêtes ont donc élargi les catégories d'acteurs visés et ont inclus ce type d'acteurs, lesquels même s'ils sont sous représentés, donnent les premières tendances. Par contre, au cours des nos enquêtes et à fur et mesure qu'on recueillait les données, la chambre d'agriculture a émergé comme un acteur pertinent à consulter. Or, la désignation préalable des acteurs à consulter et un calendrier strictement délimité ne nous a pas permis de prendre en compte cet acteur important.

Cette désignation préalable d'acteurs, mais aussi des enjeux à traiter est en effet une étape particulièrement complexe dans le cadre d'une étude de diagnostic tel que le notre. L'équipe du Cemagref s'intéresse pour la première fois à un sujet qui émerge timidement et qu'il n'a

pas investi de manière systématique jusqu'à présent. Le territoire concerné est vaste (12 km d'estuaire pour plus de 10.000 ha de marais) et comporte une panoplie diversifiée d'enjeux environnementaux (espèces protégées, zones fragiles, risque d'inondation etc.), économiques, (crise de la pêche et de l'élevage, déprise agricole, budget déficitaire chez les gestionnaires des marais, etc.) et sociales (changements structurels de gestion, mécontentement et inquiétude chez les acteurs locaux vis-à-vis de l'avenir des marais). Par ailleurs les zones humides appartiennent à un univers technique très complexe où il y a une somme de connaissances préalables très importante à acquérir pour pouvoir bien appréhender la réalité et l'actualité du terrain et discuter avec les enquêtés. Choisir les données pertinentes requiert donc d'un premier tri qui ne s'est pas avéré évident. Nous avons choisi de traiter les questions les plus proches de notre problématique, tels que le passage de la gestion locale vers une gestion publique axé sur l'environnement. Les choix préalables des enjeux et des questions à traiter ont mené notre enquête à s'intéresser au rapport particulier qu'entretiennent les habitants des marais avec leur environnement proche. On aurait pu axer l'enquête sur le sentiment d'insécurité face au risque d'inondation, approche qui aurait peut être mieux intégré les représentations liées au risque de montée des eaux, mais des études sur ce thème ont déjà été effectuées après la tempête de 1999. On aurait pu aussi s'intéresser au type d'intervention dans les polders en fonction de l'influence des réseaux d'acteurs (EDF, chambre d'agriculture, Conservatoire du Littoral, associations environnementales, etc.), mais ce choix risquait de nous éloigner de trop des habitants des marais. Il n'empêche que cette approche peut être un point à développer dans de prochaines études.

Cette étude n'est en fait qu'un diagnostic plutôt axé sur le social. Diagnostic qui a essayé de survoler le plus de questions possibles, le plus d'enjeux afin de proposer une vision relativement globale. On peut donc critiquer le fait de ne pas avoir assez creusé telle ou telle question, mais de même que pour les entretiens, il s'agit ici de proposer une diversité de questions et d'enjeux et de faire ressortir ces problèmes en fonction de l'importance que les acteurs du terrain – et non pas les chercheurs – leur accordent.

Finalement ce rapport est destiné à être lu essentiellement par les commanditaires qui sont des biologistes travaillant essentiellement sur les poissons. Les évidences sociologiques sont ainsi rappelées aux lecteurs.

CHAPITRE II

Représentations et revendications des présidents d'ASA.

Estuaire Gironde (Saint Seurin de Cadourne)



Ecluse principale



écluse secondaire

Photos : Marisa Vaca

4 Gestion hydraulique des marais au sein du réseau local.

Afin d'intégrer dans notre étude les préoccupations des acteurs rencontrés, nous nous sommes intéressés aux enjeux de la gestion quotidienne des marais : quelles sont les soucis au jour le jour ? Comment les acteurs locaux vivent-ils le passage d'une gestion agricole et locale des marais à une gestion publique et environnementale ? Ces éléments de réponse sont des outils de compréhension nécessaires pour pouvoir anticiper les éventuelles réactions que des projets environnementaux peuvent provoquer au sein des acteurs locaux.

La question particulière qui nous intéresse, est de savoir comment l'environnement est pris en compte, quelle est l'importance qu'on lui attribue ou pas dans la gestion locale des marais ? Auparavant, nous allons voir comment les présidents décrivent leurs fonctions et quels acteurs influencent directement ou indirectement leur gestion des marais.

4.1 Président d'ASA, une mission difficile.

Les questions relatives à la gestion des marais furent posées tant aux présidents des marais qu'aux techniciens mais leurs réponses diffèrent de part leur statut.

Un des techniciens³⁴ qualifie de 'compliquée' la fonction du président d'ASA de part la grande responsabilité qui leur incombe car, c'est souvent le président qui prend, plus ou moins seul, les décisions relatives à la gestion hydraulique locale.

« Ça c'est évident, il y a des présidents qui sont grands propriétaires et grands céréaliers et c'est vrai qu'avant tout, ils vont défendre leur intérêt, pas obligatoirement l'intérêt du marais dans sa totalité, avec sa complexité, avec tout ce qu'on souhaiterait voir, être étudié, suivi, maintenu, tout cela... C'est vrai, mais bon, il faut savoir qu'on est quand même dans les zones humides, y a une réglementation, y a des textes de loi, on ne peut pas faire n'importe quoi, qu'on soit propriétaire ou qu'on ne le soit pas. (E Nro 25) »

Ce technicien a participé à des réunions d'information auprès des présidents d'ASA concernant les nouveaux statuts. C'est lors de ces rencontres qu'il est arrivé à la conclusion que la gestion de l'eau ne se mène pas véritablement de manière collective : les présidents des ASA d'après lui, communiqueraient très peu avec les propriétaires et avec les ASA voisines, prenant ainsi des décisions arbitraires. Il juge que les présidents d'ASA ne s'informent pas sur les lois et enjeux qui les concernent. Par contre, il pense que le futur changement de statut des ASA permettra aux propriétaires de marais de « réaliser » d'une part, qu'ils ne sont plus les seuls gestionnaires de marais mais, qu'il y a des normes et des règlements à respecter ne serait-ce que pour prétendre aux financements des communes, des collectivités et de l'Union européenne. D'autre part, la réforme des statuts permettra aussi de réfléchir à une nouvelle gouvernance qui prend déjà en compte tous ces nouveaux acteurs et qui les oblige eux aussi à agir dans la concertation.

« Le maraichin, c'est quelqu'un, je dirais, d'assez isolé, volontairement, et donc là, pour eux, ça a été le moyen peut-être de se rendre compte qu'il se passe des choses à côté et qu'il est bon qu'ils y participent aussi » (technicien Nro 25)

Si l'on en croit ce technicien, être président n'est pas de tout repos. Alors pourquoi certains individus deviennent-ils président ? Elus par les membres de l'association syndicale, le président n'est pas forcément le propriétaire qui a le plus de surface foncière ou d'intérêt à contrôler les écluses. Dans la réalité quotidienne, certains présidents occupent le poste à cause de leur proximité physique aux marais, (le cas de Talmont ou Moquessouris),

³⁴ Ce technicien connaît les marais ainsi que ses gestionnaires à une plus grande échelle que l'estuaire de la Gironde.

l'ancienneté dans les marais, (Laffite) ou bien la transmission du poste entre générations. (Talais Grayan). Tous les présidents que nous avons rencontrés, ont une ancienneté d'au moins 3 ans. Certains d'entre eux, disent ne pas tenir à leur poste à cause des « ennuis », tandis que les autres l'occupent depuis plusieurs années et semblent être attachés à leur fonction. Les présidents d'ASA expliquent que ce travail est toujours une source d'ennuis car, il faut constamment dialoguer avec les propriétaires et essayer de « calmer le jeu ». En effet, les querelles entre propriétaires sont apparemment courantes et présentes dans tous les marais. La question des niveaux d'eau entraîne des discussions quotidiennes, saisonnières, parfois conflictuelles mais surtout ordinaires. Les présidents expliquent qu'il est impossible pour eux de 'contenter tout le monde', puisque la nature ne laisse pas de place à une gestion sur commande, (incapacité de fixer des calendriers ou des niveaux d'eau) 'un marais reste un marais', et les niveaux d'eaux dépendent des phénomènes climatiques.

Les difficultés les plus courantes au niveau local liées à la gestion des marais concernent d'abord les ressources financières à disposition des syndicats. Les recettes sont en général réduites au vu des dépenses d'entretien et d'investissement qu'il conviendrait d'engager dans certains marais. D'autres problèmes reviennent aussi de façon récurrente : l'invasion des espèces nuisibles comme les ragondins et les sangliers, la manipulation illégale des écluses, le pompage de l'eau des fossés en période estivale et l'urbanisation qui gagne certains marais. Mais la véritable difficulté se trouve dans la diversité des besoins en eau des usagers des marais : maïsiculteurs, éleveurs, chasseurs à la tonne, pêcheurs, voire randonneurs, chacun exprime des attentes spécifiques aux président d'ASA qui se retrouvent plus ou moins seuls à faire le tri entre ces différentes demandes. Si les marais ne sont pas divisés par casiers, il s'avère alors complexe de distribuer des niveaux d'eau acceptables pour tous les usagers. Quand les gens sont insatisfaits, ils essaient parfois de manier les écluses eux-mêmes ce qui provoque de temps en temps des dégâts. D'après les présidents, les pêcheurs ont l'habitude de forcer les écluses ou les vannes pendant la période de migration de la pibale³⁵. Les mêmes querelles se répètent chaque année. En fin de compte, pour certains marais, nous avons l'impression d'avoir affaire à des soucis relationnels entre personnes plutôt qu'à des problèmes techniques. Les présidents eux-mêmes le confirment, il suffirait que « *tout le monde comprennent la nature des marais et qu'ils se mettent d'accord* » (éleveur, Nro 20) « *ça arrive qu'il y ait des conflits, mais bon ça, c'est des trucs qu'il faut régler au coup par coup entre nous, les céréaliers, les chasseurs, les pêcheurs, tout le monde a besoin de l'eau, mais pas en même temps* » (Président d'ASA, Nro 17).

Pour d'autres marais, les conflits peuvent s'aggraver, les coûts de vandalisme et de casse des vannes peuvent grimper rapidement mettant l'ASA en difficulté.³⁶ Les relations avec les chasseurs sont parfois très tendues et peuvent finir, comme ils le décrivent eux-mêmes « à

³⁵ Jeune anguille aussi appelée civelle

³⁶ Une des ASA rencontrés dit avoir dépensé plus de 3.000 € sur une année à cause du vandalisme des écluses. La manipulation des écluses peut causer des inondations involontaires et donc des pertes économiques

coup de fusil »³⁷. En outre, un des éleveurs rencontrés pense que les conflits liés aux niveaux d'eau sont la conséquence d'intérêts économiques propres aux lobbyings (agricole, chasse et pêche).

Somme toute, étant donné la diminution du nombre d'éleveurs dans les marais, les conflits relatifs aux niveaux d'eau concernent de plus en plus les céréaliers, les chasseurs et les pêcheurs. De fait, ils se limitent souvent à la période estivale. Ceci dit, certaines ASA ont fait preuve de dynamisme et de concertation en passant des partenariats avec les chasseurs afin de lutter ensemble contre les ragondins, mais le problème du financement de ce type d'opération demeure. D'autres ASA envisagent de passer des accords avec la fédération de pêche pour professionnaliser la pêche à l'écrevisse américaine et limiter ainsi la prolifération de cette espèce invasive. Finalement, certains marais s'organisent par casiers afin d'avoir une gestion individuelle de l'eau. Un des présidents explique que cela ne coûte pas cher (moins de 300 €) et que cela évite de modifier les niveaux d'eaux généraux des marais. Cela dit, cette solution ne fut évoquée que par l'ASA en question et par deux des techniciens. Il semblerait que le reste des ASA n'aient pas encore adopté la gestion différenciée par casiers.

4.2 Nouveaux acteurs et nouvelles mesures dans l'estuaire de la Gironde.

Pour Luc Hamm et Jacques Vignier,³⁸ les estuaires ont été aménagés au cours du temps pour trois raisons majeures :

- Les aménagements « traditionnels » qui se sont concrétisés au cours du XIX^{ème} siècle avaient pour principal objectif de faciliter la navigation dans le fleuve et de gagner des terrains sur la mer et sur l'estuaire, par poldérisation. A ces aménagements hydrauliques et travaux d'atterrissements, peuvent être également ajoutés ceux liés à l'élevage marin intensif que sont l'ostréiculture et la mytiliculture ;
- Des aménagements que l'on pourrait qualifier de « modernes » ont progressivement complété les premiers : contrôle des crues par suppression de l'effet des marées (barrages d'estuaire), limitation de la remontée des eaux salines par multiplication des ouvrages hydrauliques (écluses, ...), franchissement des estuaires (grandes infrastructures routières et ferroviaires), production d'énergie (usine marémotrice), ainsi qu'aquaculture sous ses formes les plus récentes. Dans les années 70, il y a eu une forte politique d'assainissement des marais et de mise en culture. Lors des 30 années suivantes, les conséquences ont été sévères au niveau écologique : 50% des zones humides avaient déjà disparu en France.
- Enfin, des objectifs « contemporains » sont venus se rajouter à ces préoccupations

³⁷ Deux des ASA ont utilisé cette expression.

³⁸ VIGNIER J ; « Les aménagements modifiant le fonctionnement des estuaires » - actes du colloque sur l'évolution naturelle et artificielle des estuaires français (26 et 27 novembre 1997) – publication IFREMER.

économiques et sécuritaires. Fondés sur l'environnement, ils incluent la sauvegarde des zones humides et de leur biodiversité (vasières, marais, roselières, prairies humides...), des ressources vivantes marines (zones de frayère, de nourricerie ...), des poissons et des oiseaux migrateurs, l'amélioration de la qualité des eaux (maîtrise des rejets). Concrètement cela se traduit d'une part, par une inversion de priorités d'usages des marais : Les autorités publiques mettent en avant le rôle d'espace naturel (ornithologiques, de chasse ou touristiques) des marais plutôt que celui d'espaces agricoles productifs. D'autre part, ces espaces sont de plus en plus considérés comme des interfaces, un espace d'osmose entre la terre et l'estuaire, pas nécessairement endigués autrement dit potentiellement dépoldérisable.

Actuellement, les gestionnaires locaux des marais s'aperçoivent petit à petit qu'ils ne sont donc plus, avec les chasseurs, les seuls usagers traditionnels des marais. Mais il y a d'autres acteurs qui s'intéressent aussi de près à la gestion de ces espaces. Il s'agit des collectivités territoriales, des Conseils Généraux³⁹ (Charente et Gironde), des institutions et des associations environnementales telles que la Fondation Nationale pour la protection de la faune sauvage et de ses habitats, la SEPANSO⁴⁰, la LPO⁴¹, ainsi que le Conservatoire du littoral et certaines intercommunalités ou syndicats mixtes (SMIDDEST⁴²). Par ailleurs, plusieurs réseaux nationaux de protection de la nature sont mobilisés autour de l'acquisition de ces propriétés : Espace Naturels de France, Réserves Naturelles de France, Eurosite : (gestionnaires des espaces naturels en Europe), Rivage de France. D'autres acteurs économiques sont également très présents sur le secteur comme le Port Autonome de Bordeaux, dont la SAFER⁴³ est partenaire et qui est propriétaire de zones humides à Pauillac et au Verdon, ou EDF près de Blaye.

Somme toute, la gestion des marais ne se décline plus seulement dans sa dimension hydraulique et à des fins agricoles mais aussi, pour sa fonction environnementale. Il n'est plus seulement question de gérer des niveaux d'eaux pour irriguer les cultures mais aussi de veiller au « bon état écologique » des marais, de sauvegarder des populations d'oiseaux ou de poissons, de satisfaire des indicateurs de biodiversité. Ces nouveaux objectifs transparaissent entre autres, à travers le SMIDDEST dont la volonté annoncée est de favoriser le « développement durable de l'estuaire ».

Le souhait de préservation des zones humides se matérialise avec les nouvelles directives environnementales telles que (voir 1^{er} chapitre) NATURA 2000 qui s'étend sur toute l'Europe,. Finalement, les marais font aussi l'objet d'importants **programmes agri-environnementaux**⁴⁴ dont certaines mesures sont spécifiques aux zones humides et qui

³⁹ Les marais sont placés sous la responsabilité publique correspondant au patrimoine immobilier de communes sous forme de communaux

⁴⁰ Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

⁴¹ Ligue pour la Protection des Oiseaux

⁴² Syndicat Mixte pour le développement Durable de l'Estuaire de la Gironde

⁴³ Sociétés spécialisées dans la vente de biens fonciers ruraux, présentes sur toute la France,

⁴⁴ OLAE (Opération Locale agri- environnementale) à la fin des années 1980, CTE (Contrat territoriaux d'exploitation) au milieu des années 1990, CAD (Contrat d'agriculture durable) au début des années 2000...

consistent à l'enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques d'élevage, l'interdiction de labourer, niveler et drainer les prairies, la limitation de la fertilisation, l'interdiction des produits phytosanitaires, l'ajustement de la pression de pâturage...

5 Limites d'une gestion jugée « trop » environmentaliste.

Nous nous sommes demandé de quelle manière les acteurs de l'environnement s'y prennent pour influencer la gestion « micro » ou locale des marais ? Pour répondre à cette question nous présenterons dans une première partie les réactions que suscitent auprès des acteurs locaux – présidents d'Asa et agriculteurs – l'intervention de ces acteurs extérieurs au marais. Ensuite nous verrons quelques éléments concernant les réseaux d'acteurs. Dans une seconde partie nous aborderons les questions relatives à l'appropriation de mesures environnementales par les acteurs locaux.

5.1 *Un regard critique sur l'intervention des acteurs extérieurs au marais.*

Du point de vue de la gestion hydraulique, depuis une trentaine d'années, les associations syndicales ont été financièrement encouragées à se rapprocher des acteurs publics en vue d'assurer la mise en valeur de leur marais. Dans ce domaine les collectivités s'investissent notamment afin de limiter le déclin de l'entretien des marais, conséquence directe de l'affaiblissement des activités économiques primaires de type élevage, aquaculture et saliculture. Les collectivités interviennent au titre du financement et de la planification des travaux d'aménagement et de restauration, au niveau des communautés des communes et syndicats à vocation hydraulique. Les départements, les régions, les agences de l'Eau, l'Etat et la Communauté Européenne sont aussi sollicités pour assurer des parties substantielles de ces budgets importants.⁴⁵

Les présidents d'ASA voient d'un œil méfiant cette multiplication d'intervenants et de directives depuis ces dix dernières années. Ils trouvent que le Conservatoire du Littoral, les communautés de communes et le Pays sont en compétition pour avoir le plus d'influence sur les marais. Les présidents d'ASA ont du mal à saisir tous les intérêts qui sont en jeu. D'après eux, il y a trop d'acteurs mais, seules les ASA sont efficaces, les autres acteurs n'ont pas de légitimité car ne connaissent pas le marais comme les gens locaux.

Enquêteur : Et le SMIDDEST ?

Enquêté : (il rie) « je ne sais pas, vous avez toujours des machins qui sortent...bof, ça a été un peu comme pour l'agriculture (...) dans la chambre d'agriculture il y a peut être bien cinq fonctionnaires pour un agriculteur. (Il rie). Mais le syndicat de marais marche, bien sûr il y a des améliorations à faire, mais s'il y aurait quelques entités en moins ça serait beaucoup mieux. J'ai assisté à une réunion en Charente Maritime, là bas il y a des irrigants pour le

⁴⁵ <http://www.forum-marais-atl.com/asp.html> « Des gestionnaires de l'eau et des réseaux hydrauliques en marais »

mais, et bien ils ont un gros problème, je ne sais plus qu'elle association, ce sont eux qui déterminent les niveaux d'eau, ils n'ont même pas demandé aux responsables du coin d'assister à la réunion, donc c'est fait n'importe comment. Donc il ne faut pas qu'un fonctionnaire vienne de Bordeaux puis qu'il dise : « à partir de maintenant j'ai décrété qu'on va faire comme ça et puis c'est comme ça ! ». Que les gens viennent discuter ok, mais qu'ils ne viennent pas décréter quelque chose, surtout quand on ne connaît pas. » (Président d'Asa Nro 2)

Ceci dit, tous les présidents reconnaissent leur dépendance financière, notamment auprès du Conseil Général, un des principaux financeurs pour l'entretien des marais. En effet, à travers l'Union de marais, il a obligation de protection des biens et des personnes. Il intervient donc dans le renforcement et la consolidation des digues, ainsi que pour l'entretien du réseau hydraulique ce que les ASA ne pourraient faire sur leurs fonds propres.

Les communautés de communes essaient de se faire aussi une place dans les marais et elles acquièrent de plus en plus des compétences hydrauliques. Un autre intervenant est le Pays Médoc qui lui, investit plutôt dans des projets touristiques. Il essaie de mettre en valeur les chartes ou les labels signés et remplit aussi une fonction de communication relative aux produits et espèces des zones humides. En effet, les nouveaux acteurs cherchent à se faire une place, tandis que d'autres se retirent. Selon l'un des techniciens⁴⁶ l'Etat s'investit de moins en moins, de même que l'agence de l'eau.

« Dans les années 2000 – 2004 – 2005 où nous avions un budget de l'ordre de 165 000 euros de l'Etat pour nos actions, aujourd'hui on est à 75 000... plus de responsabilités de surfaces à traiter et malheureusement moins d'argent pour... mais bon, l'Etat se désengage, mais les collectivités elles, ont augmenté aussi leur participation, (...). Le conseil général intervient, c'est peut-être l'un des plus gros contributeurs avec les agences de l'eau, quoique les agences de l'eau maintenant se penchent essentiellement sur des financements et actions permettant de préserver la qualité de l'eau, maintenant on les voit moins intervenir en marais » (Technicien, Nro 25)

Les ASA sont rassurées de compter encore avec ces financements, mais sont loin d'être satisfaites. Au quotidien les services ne seraient pas disponibles ; les présidents d'ASA racontent être souvent renvoyés d'un organisme à l'autre quand ils ont besoin d'informations ou d'aide. Ils ont l'impression qu'on leur demande 'beaucoup' et qu'on ne leur apporte 'peu'.

Concrètement, les présidents d'ASA reprochent aux financeurs de ne pas investir dans des actions essentielles au quotidien, comme la lutte contre les espèces nuisibles telles que le ragondin, la jussie ou bien l'interdiction efficace du pompage de l'eau de fossés.

⁴⁶ Technicien, entretien Nro 2

La Jussie peut totalement recouvrir un milieu aquatique.



Photo : Biotope J. Cordier (Source : Chaire paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde)



Espèce nuisible : ragondin
aujourd'hui

La Cistude d'Europe est
menacée par la Tortue de Floride
qui entre en compétition avec elle.

Photo : Biope

« En fin, ils préfèrent faire des golfs, que de mettre de l'argent pour des ragondins ah ? Le golf ça rapporte plus que les ragondins, les mecs qui font ça ils s'en foutent, ils n'ont pas de terrains » (Président d'ASA, Nro 7)

Les politiques touristiques sont aussi critiquées car les présidents d'ASA rencontrés ont l'impression que celles-ci se font au détriment des politiques agricoles. Un groupe d'agriculteurs charentais⁴⁷ qualifie de « saccage » du marais, la volonté du Conseil Général de vouloir créer des grands ensembles touristiques. Les présidents d'ASA ont en fait, du mal à comprendre que l'argent de l'Etat et des collectivités territoriales soit investi dans des actions qu'eux ne considèrent pas prioritaires, comme le tourisme.

« La Charente-Maritime a investi dans le pôle nature de Vitrezay. Pour nous qui y sommes nés, c'est d'abord un non sens. Parce que c'est un territoire de marais qui est en eau salée, et on présente aux touristes des bassins d'eau douce. Donc déjà, l'agriculteur que je suis, est choqué, parce que nous, on subit quelques restrictions d'irrigation, le Conseil Général n'a jamais fait de demande, mais lui, s'est autorisé le pompage conséquent d'eau, pour remplir et entretenir ses bassins d'eau douce. Donc je veux dire que la règle n'est pas la même pour tous » (Agriculteur, Nro 15)

La politique foncière du Conseil Général Charentais (CG 17) est largement mise en cause par les présidents d'ASA rencontrés dans la région. Le CG 17⁴⁸ mènerait une politique

⁴⁷ Agriculteurs, Nro 22

⁴⁸ Conseil Général

foncière jugée comme déloyale. Il créerait des surenchères sur les prix des parcelles, ceci au détriment des habitants locaux, qui ne sont pas informés des possibilités de ventes, et qui n'ont pas les moyens de payer le prix que le Conseil général propose. Cette politique foncière est censée favoriser l'élevage. Or la difficulté est que le CG 17 ne trouve pas d'éleveurs et qu'il laisse les parcelles sans entretien. Parfois celles-ci deviennent des friches dont personne ne veut par la suite car la remise en état agricole coûterait trop cher. Du côté du Médoc, c'est la politique foncière du conservatoire du littoral qui dérange les présidents d'ASA. Celui-ci aurait acheté des terres autrefois en culture, pour les mettre en prairies. Mais, de même qu'en Charente, dans l'attente d'un éleveur, les terres se détériorent. Les présidents d'ASA ont énormément de mal à concevoir que ces terres soient désormais interdites à la mise en culture. La même critique s'adresse au Port Autonome de Bordeaux dans le Verdon, même si la situation commence à être actuellement plus profitable pour les éleveurs. Nous remarquons que la plupart des reproches gravitent autour de ces mêmes et uniques enjeux : la valorisation des terres agricoles à travers la mise en culture ou l'élevage pour éviter à tout prix la déprise agricole et l'entretien du système hydraulique.

5.2 Eléments de cadrage relatifs aux réseaux d'acteurs locaux.

Nous considérons comme étant des acteurs locaux des marais les associations syndicales et foncières, les unions syndicales et les associations environnementales qui ont des compétences hydrauliques.

- Les Syndicats mixtes :

Les syndicats intercommunaux travaillent de plus en plus en partenariat avec les associations environnementales, la commission du SAGE et le SMIDDEST et les collectivités territoriales. Chaque côté de l'estuaire possède une Union fédératrice mais, contre toute attente, on constate qu'au niveau de la gestion des marais, le lien entre rive droite et rive gauche n'existe pas.⁴⁹

On pourrait décrire le réseau d'acteurs de manière hiérarchisé. La communication est d'abord top/down. Les acteurs environnementaux, qu'ils soient financeurs, porteurs de mesures, ou institutions de contrôle, entretiennent une relation préférentielle avec les institutions fédératrices, les SIBV⁵⁰ et non pas directement avec le président d'ASA. En effet, la rencontre entre acteurs environnementaux et présidents d'ASA n'a lieu que de manière très sporadique, lors des réunions autour du SAGE par exemple. Le fait qu'il existe un intermédiaire (le SIBV) entre acteurs environnementaux et les ASA paraît normale. Or, on s'aperçoit qu'au sein du SIVB cette personne intermédiaire n'est pas, comme les autres membres des ASA, un agriculteur mais un technicien rivière et bien souvent doté d'une formation plutôt environnementale qu'agricole. On se demande donc jusqu'où les intérêts des agriculteurs sont représentés face aux financeurs. Par contre, d'après la plupart des

⁴⁹ Concernant le lien entre rive droite et rive gauche, un projet mené par une des SIBV pourrait changer la situation. Il s'agit de partager dans l'ensemble de l'estuaire un bateau pour l'entretien des estuaires.

⁵⁰ Syndicat intercommunal du bassin versant

enquêtés, le lien entre présidents de SIBV et ASA semble fonctionner de manière efficace et favorable. Un des techniciens confirme ceci.

« Moi j'ai tendance à dire que ça part du territoire, pour remonter plutôt que dans l'autre sens, c'est bien ça, c'est la volonté d'un territoire qui dicte le fonctionnement de la structure fédératrice ». (Technicien rivière, Nro 18)

- Les Associations syndicales et foncières.

Les présidents d'ASA souhaitent conserver leur propre gestion de marais. Ainsi, ils essaient de réduire la marge d'action des syndicats intercommunaux et participent aux réunions auxquelles ils sont conviés, notamment au niveau du SAGE ou du Forum des Marais, (mais il est impossible d'après eux, de participer à toutes les réunions).⁵¹ En dépit de leur investissement, nous constatons que le lien entre acteurs environnementaux (LPO, Natura 2000, environnement 17) et présidents d'ASA n'a lieu que de façon très occasionnelle.

Au sein du territoire, si on reste sur le même côté de la rive, les présidents d'ASA se connaissent entre eux. Le lien apparaît par plusieurs biais, principalement le lien agricole lors des réunions auprès de la chambre d'agriculture, mais aussi à travers leur statut de présidents car ils participent aux mêmes réunions relatives aux marais⁵².

« Enfin ça se partage, [les expériences entre les différents ASA] si, parce que moi, j'ai des gens dans mon bureau qui ont des terres ailleurs puis, ils participent aussi aux ASA, puis c'est souvent les mêmes ah ? Après ça dépend des gens. Mon vice-président est président sur un autre marais ».

Par contre, soulignons le fait que cette interconnaissance ne signifie pas que les ASA travaillent en partenariat. En fait, chaque président d'ASA reste dans son périmètre et les interventions d'autres présidents ne sont guère appréciées.⁵³ Seules les ASA qui doivent partager une même ressource d'eau, vont être obligées de dialoguer et cela ne se passe pas toujours dans les meilleures conditions. Ceci parce qu'elles ne partagent pas la même vision, ou encore, parce que chacune défend ses propres intérêts⁵⁴. Par contre, les ASA sont favorables au partage d'outils afin de réduire les coûts de gestion. En Gironde par exemple, deux ASA ont investi dans un logiciel commun qui sert au calcul de la taxe syndicale.

Nous remarquons finalement qu'au sein des ASA, la question environnementale ne se pose pas. Elle est introduite par l'extérieur et appliquée à l'intérieur. D'ailleurs un des présidents nous explique que, pour les enjeux environnementaux, il y a plusieurs associations et acteurs qui s'en occupent déjà. La fonction de l'ASA se limite à l'hydraulique.

⁵¹ Un facteur à prendre en compte est la distance du siège de l'UNIMA ou du Forum des marais, situés à Rochefort, par rapport aux marais de la Gironde et aussi le fait que ces voyages ne sont pas remboursés.

⁵² Les présidents d'ASA participent aussi aux réunions d'autres ASA où ils possèdent aussi des terres.

⁵³ Un ex président d'ASA nous témoigne de sa volonté frustrée d'associer la gestion des deux ASA frontalières, les présidents de l'ASA en question ne partageant pas la même vision de marais (l'un éleveur, le deuxième maïsiculteur) ce projet n'a jamais eu lieu

⁵⁴ Agriculteur, entretien Nro 19

6 Appropriation ou pas des mesures environnementales par les acteurs locaux.

Nous nous sommes intéressés à la réaction collective ou individuelle que ces nouvelles directives environnementales déclenchent chez les acteurs locaux. Nous constatons que les priorités dans la gestion des marais étant inversées (avant l'agriculture, aujourd'hui l'environnement), les agriculteurs ont le sentiment d'être la dernière des préoccupations des nouveaux gestionnaires. En effet ils (agriculteurs, éleveurs, ostréiculteurs, et chasseurs) sont inquiets à l'idée d'être chassés des marais afin de donner libre cours aux activités de nature.

« Parce que, nous, on est français, la nature elle va devenir une zone où il y aura bientôt des panneaux : Interdit à l'être humain. On sera des nuisibles. Voilà tout simplement » (Agriculteur, Nro 22).

6.1 *L'intervention dans la gestion des marais vient bouleverser l'esprit des agriculteurs.*

Nous percevons plusieurs types de réaction :

- 1) Les présidents d'ASA et agriculteurs, se sentent dépossédés de leur rôle de gestionnaires des marais, remplacés et contrôlés par des nouveaux acteurs qu'ils jugent illégitimes et repliés sur eux-mêmes.
- 2) Certaines de ces directives sont jugées répressives (parfois inefficaces)
- 3) Les moyens de pression sont aussi mis en cause.
- 4) l'origine du sentiment de malaise chez les présidents d'ASA vient de la manière d'imposer ces mesures.

1) Relier la gestion locale agricole avec une gestion externe et environnementale n'est pas tâche facile. Un des techniciens⁵⁵ témoigne des obstacles à l'ajustement des deux types de gestion. Les intérêts agricoles et environnementaux se sont pas homogènes et vont souvent à l'encontre des pratiques traditionnelles des ASA. Les nouvelles directives environnementales étant récentes, les financeurs et agriculteurs apprennent encore à débattre les termes de la mise en place de ces mesures. Dans certains marais, la cogestion entre acteurs environnementaux et présidents d'ASA fonctionne ; dans d'autres cas, cela pose problème. Les indicateurs de cette cogestion peuvent être très diversifiés et, d'après l'un des techniciens⁵⁶, ceux-ci peuvent se traduire par la capacité de dialogue et de persuasion dont font preuve certains acteurs. Mais, pour l'instant, les présidents d'ASA

⁵⁵ Il a un des principaux rôles de médiateur, pour ainsi dire, entre les financeurs et ASA

⁵⁶ Technicien rivière Nro 18

affichent plutôt leur mécontentement. Mis à l'écart⁵⁷, ils disent ne pas être conviés aux réunions concernant le sort des marais. Les intervenants feraient passer les mesures « en douce » ou « derrière leur dos ».

« Mais, ici il n'y a jamais eu de concertation, on n'a jamais demandé à des agriculteurs ce qu'ils voudraient ou de quoi ils ont besoin, ça on l'a jamais demandé » (Président SIBV Nro 10)

Les présidents se sentent en fait, « téléguidés »⁵⁸ par des individus qui « n'auraient jamais mis les pieds dans les marais » qui n'auraient donc, ni le savoir-faire ni la légitimité de dicter une gestion hydraulique, mais qui disposent de moyens de pression.

2) Les nouvelles directives sont qualifiées de répressives : La plupart⁵⁹ des présidents d'ASA témoignent d'un malaise provoqué par le sentiment d'être constamment sous surveillance et de risquer inlassablement la perte des subventions. Les agriculteurs jugent souvent les contrôles et les mesures très sévères, notamment les mises aux normes relatives à l'élevage ; que ce soit de la PAC, Bruxelles, la DDEA⁶⁰ ou Natura 2000, ils ne font pas tous, la différence. A cela s'ajoutent les exigences des démarches administratives, qui dépassent la capacité des agriculteurs et des ASA (d'ailleurs l'union de syndicats trouve là son utilité)

« On s'en occupe, on est obligé de s'en occuper parce qu'on a toujours, quand on fait des réunions, on a toujours de gens qui sont là, on est surveillé plus près de ce que vous avez l'air de penser ah ? bien sûr on s'en occupe, on a quand même des regards » (président d'ASA, Nro 17)

Un agriculteur explique qu'il prend de la marge pour la mesure relative aux surfaces en friches. *« En fait, je perds deux hectares, que j'ai payé...alors pour ne pas avoir d'emmerdes avec la DDEA, parce qu'ils sont limites, on perd encore plus, comme ça on dort tranquille ».* (Agriculteur, Nro 14).

3) Les moyens de pression sont aussi mis en cause : Les directives environnementales incitent les agriculteurs à appliquer les normes environnementales grâce à des subventions. C'est dans ce sens que la demande environnementale n'est pas équitable pour l'ensemble des acteurs, car les quelques marais dont les revenus sont importants grâce à la mise en culture, n'adhèrent pas aux directives environnementales tant que ces dernières ne sont pas obligatoires. En bref, les directives n'ont d'action que sur les ASA en difficulté économique. Les ASA jugent les exigences des financeurs trop décalées de la réalité du terrain, les

⁵⁷ Non seulement les activités agricoles sont laissés des côtés, mais les gens eux même : lors le la période estival il y a une politique de démostications qui se met en place afin de bénéficier le tourisme, mais lorsque la saison est finit, on ne s'en occupe plus. Le reproche vient du fait que ce sont les locaux qui financent cela à travers les impôts, tandis que ce sont les touristes qui en bénéficient.

⁵⁸ Terme utilisé par un président d'ASA, entretien numéro 2.

⁵⁹ Sont exclus les présidents d'ASA qui n'ont pas signés les conventions avec l'Etat ou avec Bruxelles.

⁶⁰ La Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture.

présidents expliquent que les niveaux d'eau demandés ne peuvent pas toujours être respectés à cause de la mise en culture ou des phénomènes climatiques.⁶¹

En parlant des marais mis en culture, « *leur intérêt, c'est de donner la priorité absolue à la culture, donc du coup ; il n'y a pas eu d'accord possible avec les services de l'Etat. À partir du moment où dans ces territoires-là, il n'y a pas d'accord, ils n'ont pas le droit d'accéder aux crédits européens, donc ils gèrent autrement, voilà* » (technicien rivière, Nro 18)

Nous remarquons ainsi que tous les enjeux relatifs aux budgets sont sensibles. Les présidents d'ASA critiquent le fait que beaucoup d'argent serait dépensé inutilement⁶², investi pour des « *études qui n'aboutissent à rien* »⁶³, ou bien dans des buts touristiques alors que les ASA rencontrent de fortes difficultés économiques de gestion. Les présidents se demandent : pourquoi laisser les seules personnes qui se chargent de l'entretien des marais avec des moyens médiocres ou inexistantes ? Est-ce dans le but de les étouffer pour les faire disparaître ?

« *c'est ambigu, et à certains moment ça vous fait exploser, en l'occurrence, le marais est la propriété disons de chaque agriculteur et il y a l'association foncière qui est le chapeau, donc on est propriétaire, et on est exploitant et vous n'avez pas le droit sur votre propre propriété d'intervenir comme bon vous semble. Vous devez aller voir ce Mr, Mme, à l'administration et leur dire : « bon, cette année nous envisageons de remédier au curage sur telle portion ». Cette administration va vous envoyer deux gars depuis la Rochelle, quand on sait ce qui coûte en indemnité deux personnes qui ont quand même un niveau d'ingénieur pour venir sur 250Km et pour dire : « oui ça serait possible, à mon avis, il faut rester calé dans un sens »...et ainsi de suite. Après quand, c'était encore possible⁶⁴, il fallait monter un dossier de subvention, et le dossiers arrive ou n'arrive pas. Donc à un certain moment ça vous prend la tête* » (président d'ASA, Nro 17).

4) un degré de résignation et d'ajustement aux nouvelles directives apparaît notamment chez les plus jeunes. Les présidents d'ASA disent s'adapter et incorporer les prérogatives dans leurs pratiques car ils sont bien obligés de le faire. De toute façon, d'après eux, il faut bien qu'il y ait des règlements qui protègent l'environnement, car les gens dans les marais n'ont pas tous la même vision ; il est donc nécessaire de mettre des limites. Ils ne s'opposent pas à la préservation de l'environnement, loin de là, ils regrettent seulement le caractère arbitraire de certaines mesures.

« *Zones humides, zones vertes...moi je ne vois pas, on nous met des zones, l'agriculteur qui travaille là, il continue à travailler, on nous met des bandes enherbés, on le fait et puis voilà, on n'est pas contre, on s'adapte* » (Président SIBV nro10).

⁶¹ Une des ASA rencontrés venait de perdre les financements de Bruxelles, car elle n'avait pas respecté les niveaux d'eau demandés.

⁶² Les présidents d'ASA font notamment référence aux 75 mille euros dépensés récemment dans le but de réduire de 10 cm de hauteur une digue à Sain Vivien, tandis qu'avec le temps la digue se serait tassé naturellement.

⁶³ (Président SIBV Nro 10)

⁶⁴ Leur financement à été coupé l'année dernière par Bruxelles, car, l'association en respectait pas les niveaux d'eaux demandés.

Après l'analyse de ce type de discours, nous avons tendance à croire qu'en fait, c'est la manière de procéder (imposée, pas de dialogue, mise à l'écart) et non pas tant la directive environnementale elle-même qui est source de contrainte. En fait, les agriculteurs restent très vagues à ce sujet, ils se concentrent sur des mesures qui ne sont pas encore décidées. Ils font allusion aux dates du fauchage du foin, à l'apparition de Natura 2000, les bandes enherbées et autres qu'ils qualifient souvent « d'illogiques »⁶⁵. Ils se disent « noyés » dans le grand nombre et la diversité des directives et ne plus savoir quelles sont les origines des unes et des autres. Ils estiment d'ailleurs ne pas avoir assez d'information sur la nouvelle directive Natura 2000, que l'information n'est pas adaptée au public et bien souvent qu'elle arrive tardivement ceci afin d'éviter que des mouvements d'opposition ne trouve le temps de s'organiser. Pour le moment, c'est l'incertitude qui règne et les présidents d'ASA et agriculteurs restent très méfiants car ils ont le sentiment que, de par le caractère écologique des porteurs de ces mesures, rien ne leur est bénéfique dans ce type d'interventions.

« Il y a certains qui font n'importe quoi « il ne faut pas faire ci, pas faire ça » alors on fait quoi ? Attendre que la prime arrive, et puis on ne fait plus rien... si ces gens apportaient quelque chose aux gens qui veulent travailler dans l'agriculture, mais il y a longtemps qu'on est demandeurs, et eux ils n'apportent que des inconvénients et ça je ne sais pas s'ils le comprennent ». (Agriculteur, Nro 19)

Ils se méfient notamment de la dimension environnementale de lois ou de règlements censées être d'abord à vocation agricole :

« Ça vient de la PAC, des techniciens, vous savez qu'il y a des techniciens agricoles, certains ils sont écologistes jusqu'aux oreilles, de la tête au pied, et les ¾ du temps ils sont à la DDA à Bordeaux, et c'est eux qui poussent pour que les lois apparaissent. Mais il faut être logique ! » (agriculteur, Nro 2).

Un des techniciens⁶⁶ pense que si les financeurs continuent de compenser (ou mieux compenser) les pertes des agriculteurs, ceux-ci, progressivement, vont accepter les mesures proposées. C'est au travers de « petites actions » que les marais seront protégés. Ceci dit, ce technicien estime que des mesures compensatoires ne seront pas toujours suffisantes et que les financeurs devraient réfléchir sérieusement à rémunérer le travail d'entretien du paysage fait par les agriculteurs et les ASA. Par ailleurs, des mesures plus globales seront

-
- ⁶⁵Avec les bandes enherbées de 5 mt. Il considère que l'intérêt écologique de cette mesure n'est pas efficace, car, l'objectif est d'empêcher la dérive des produits dans l'eau, mais au milieu de la parcelle il peut y avoir aussi d'infiltration de toute manière, ça dépend de la terre.
 - ex de 3% en jachère : il y a moyen de compenser. Les propriétaires qui ont plusieurs propriétés laissent certaines de ces parcelles en jachère, tandis que d'autres sont entièrement cultivées.
 - Les travaux ne peuvent pas se faire comme avant, maintenant il y a des calendriers et il doit y avoir un superviseur de l'UNIMA qui vient vérifier si on respecte les normes. Ils se plaignent de cette mesure car, inutile et au coût très élevé. Il faut mettre les poissons en eau, ce qui est bien pour lui, mais qui a un coût (engager des personnes pour). Tous les travaux demandent de monter des dossiers. Cela dévient pour lui, « trop administratif »

⁶⁶ Technicien, Nro 25

nécessaires, et d'après lui, c'est à travers le SAGE que les différents acteurs des marais vont pouvoir préserver ce milieu.

6.2 Méfiance vis-à-vis des écologistes.

Compte tenu de ces résultats, nous avons tenu à approfondir les questions relatives à ce sentiment de méfiance tant exprimé par nos enquêtés. Nous supposons qu'il naît à cause de ce qu'ils dénomment la « vague écologique » qui déferle sur l'estuaire Girondin. Les présidents d'ASA ont tendance à généraliser la critique à l'ensemble des intervenants, notamment parce qu'ils craignent que de nouvelles directives les empêchent de continuer à cultiver les terres des marais. Ce type de méfiance, engendre une critique « défensive », ou bien « stéréotypée ». Si la critique n'est jamais entièrement l'une ou l'autre, l'extrapolation nous permet de vérifier les tendances.

- La critique « défensive », (basée sur expérience pratique des programmes environnementaux et de l'incohérence de certaines de leurs mesures) est propre aux individus qui s'opposent de façon catégorique à la dépollution. Ce groupe d'acteurs, (environ la moitié des présidents d'associations syndicales rencontrées), reconnaissent que les environnementalistes ont des mérites vis-à-vis de la gestion de l'environnement, du fait d'avoir collaboré à la prise de conscience des agriculteurs, notamment au niveau de la PAC. Mais, ils les critiquent aussi dès lors que les demandes environnementales gênent leurs pratiques agricoles. Cette critique se caractérise par un discours plus élaboré et mieux argumenté. Les personnes qui l'utilisent sont souvent directement concernées par les directives environnementales et, de par leur expérience, ils sont capables d'évaluer à leur façon la pertinence de ces directives. Ils adoptent d'une certaine manière un rôle d'expert.⁶⁷

- On assiste aussi à une critique « stéréotypée » (basée sur les représentations et les préjugés des programmes environnementaux mais par sur leur pratique réelle) qui consiste à associer systématiquement l'écologiste au fonctionnaire. L'écologiste serait quelqu'un qui, sans avoir des connaissances pratiques, sur le terrain, transmettrait des ordres « à droite et gauche, de son bureau »⁶⁸. C'est aussi l'image de l'écologiste photographe qui n'a aucun mérite de ce qu'il veut montrer. Ce type de critique est portée par certains présidents d'ASA qui sont dans la plupart des cas à la retraite et vivent d'un peu loin les directives environnementales. Ce groupe de personnes regrette et critique le fait que d'après eux, il n'y a que les écologistes qui récoltent tous les éloges alors que ceux-ci devraient, naturellement revenir aux ASA. (Ce type de reproche se généralise chez l'ensemble des agriculteurs, en tant qu'absence de reconnaissance de leur travail)

⁶⁷ Avec les bandes enherbées de 5 mt. Ils considèrent que l'intérêt écologique de cette mesure n'est pas efficace, car, l'objectif est d'empêcher la dérive des produits dans l'eau, mais au milieu de la parcelle il peut y avoir aussi d'infiltration de toutes manières, ça dépend de la terre.

ex de 3% en jachère : il y a moyen de compenser. Les propriétaires qui ont plusieurs propriétés laissent certains de ces parcelles en jachère, tandis que d'autres sont entièrement cultivées. Ils trouvent donc des moyens de compenser

⁶⁸ Président d'ASA, Nro 7

« Bah, les écologistes qu'ils viennent donc travailler au lieu d'être dans les bureaux et dire n'importe quoi. Qu'ils viennent travailler la terre, parce que pour donner des ordres depuis un bureau avec téléphone et un crayon, on fait beaucoup de choses » (président d'ASA, Nro 7)

En bref, si les acteurs extérieurs sont incapables de reconnaître le savoir des agriculteurs en termes environnementaux, les acteurs locaux sont eux aussi dans l'incapacité de légitimer le savoir de celui qui arrive de l'extérieur. Tous les présidents d'ASA rencontrés qui se sont exprimés par rapport à cette question, revendiquent souvent le fait que ce ne sont pas les écologues qui sont à l'origine de leurs manières de faire, ni de l'entretien et de la préservation de l'environnement. Mais nous aborderons cette question ultérieurement.

« On n'a pas attendu les écologues pour entretenir nos marais, (...) Oui, les protecteurs de l'environnement, ce sont les agriculteurs, il ne faut pas oublier cela » (président de SIBV, Nro 10)

CHAPITRE III. Appropriation de L'environnement des marais et légitimation des agriculteurs



Route du Pôle Nature de Vitrezay : Photo Marisa Vaca

Cette partie de l'analyse sera consacrée à l'étude des représentations sociales de l'environnement, plus particulièrement de la nature dans les marais. Il nous semble indispensable dans le cadre de cette étude d'identifier quels sont les aspects importants dans l'univers de référence des acteurs locaux, ainsi que les processus d'appropriation de l'espace. Nous présenterons dans une première partie, la relation que les acteurs locaux maintiennent avec les marais, à savoir de quelle manière ils construisent leur environnement et comment ils hiérarchisent les usages des marais. Nous aborderons ainsi les différentes manières évoquées de concevoir la biodiversité. Dans une seconde partie, l'écologisation des pratiques agricoles sera présentée et argumentée en fonction des diverses revendications exposées.

7 Quelle relation entretiennent les acteurs locaux avec l'estuaire et les marais ?



Estuaire de la Gironde (route de Blaye) Photo : Marisa Vaca

La première question que l'on s'est posé en lien avec la dépollution était de savoir quelles étaient les relations des acteurs locaux avec l'estuaire. Très vite, nous nous

sommes aperçus que les habitants locaux n'ont qu'un lien éphémère avec l'estuaire ; seuls, les plus anciens d'entre eux, montrent un intérêt plus marqué. Pour les Médocains, c'est la « rivière », et « l'estuaire » pour les Girondins et les Charentais. Les personnes âgées semblent plus intéressées par la dimension paysagère de l'estuaire et elles se souviennent d'être allées admirer les marées étant enfants. ⁶⁹

« Alors c'est vrai que pour nous ça a une valeur sentimentale, enfin pour moi ah ? Quand j'ai mal à la tête ou la gueule du bois, je vais là bas, je suis guéri ah ? Non, mais un étranger ne peut pas voir pareil les choses, c'est certain » (président ASA Gironde, E Nro 17)

L'un des techniciens (25) confirme notre première impression : l'estuaire ne serait perçu que pour sa fonction d'évacuation des excédents d'eau des marais. La seule catégorie d'acteurs vraiment intéressé par cette espace serait les pêcheurs qui traversent actuellement une grave crise économique.

D'après lui, même les habitants des communes riveraines, ne seraient pas véritablement tournés vers l'estuaire et les marais, mais plutôt vers les terres hautes symboliquement associées à la vigne, aux châteaux et à une activité économique globalement plus florissante.. Certains agriculteurs partagent cette vision et constatent que les jeunes ne reprennent que rarement les terres des parents situées dans les marais.⁷⁰ Un autre technicien du Médoc (12) ajoute que les marais en général n'intéressent que « les vieux ». Il pense que les jeunes se désintéressent de la nature, notamment du système hydraulique, ce qui explique aussi pourquoi les ASA sont dans la majorité constituées de personnes d'un certain âge.

Si l'on en croit un des techniciens (25), les marais restent des milieux encore méconnus du point de vue de ses fonctions biologiques et de ses risques)⁷¹ et seule l'image clichée d'un milieu peuplé d'oiseaux migrateurs est largement répandu. La méconnaissance des marais fût déjà mise en évidence par d'autres enquêtes, notamment sur les vasières de la Tamise (Tunstall, 2000) ainsi que l'enquête sur « Les français et l'environnement »⁷²

Les gens ne viendraient dans les marais, d'après ce technicien que parce qu'ils ont un intérêt, que ce soit pour la chasse, la pêche amateur à la ligne ou bien l'écologie, (notamment pendant les périodes de nidification des oiseaux). Seules les personnes nées dans les marais seraient capables de vivre en permanence dans ces milieux particuliers. Il explique qu'il n'y a peu de demande d'habitat dans les marais parce qu'ils sont déconnectés de la ville. De fait, la population des marais stagne, voire diminue à cause des contraintes liées à la l'éloignement des centres-bourgs, à l'absence de ramassage scolaire ...

Pourtant, un président d'association syndicale du Médoc (20) affirme que des touristes achètent des résidences secondaires, ou viennent prendre leur retraite dans ces marais. Ils

⁶⁹ Par exemple les entretiens Nro 5,8,9,17

⁷⁰ Par exemple les entretiens Nro 5, 13, 17

⁷¹ Seulement où le risque d'inondation est plus présent, le marais fait partie de la culture de la ville. C'est le cas Charentais, où la ville a empiété progressivement les marais et les habitants sont plus conscients des risques

⁷² COLLOMB, P et GUERIN-PACE, F (EDS), (1998) « Les français et l'environnement : espaces de vie. Paris, France : INED, PUF diffusion, collection Travaux et Documents, 255p.

seraient attirés par le calme et la nature. Pour ces néo-ruraux, le marais est un milieu qui les émerveille.

« Il y a beaucoup de gens qui viennent d'ailleurs et achètent une maison et ils sont tout contents, c'est convivial (...) C'est un milieu absolument merveilleux cet estuaire et c'est vrai que... je le remarque, y a pas que moi, celui qui vraiment s'installe au bord de cet estuaire - là, généralement... » (Éleveur Nro 8).

Le technicien (25) précise cependant que les acteurs locaux ont recommencé à s'intéresser aux marais après de la tempête de 1999. Les enquêtés remarquent aussi qu'aujourd'hui, grâce à l'intérêt particulier de l'environnement, les marais attirent progressivement les villageois en quête de tranquillité et de nature. Finalement pour les agriculteurs, les marais restent une ressource, tandis que l'estuaire est seulement ou presque un décor, un arrière-plan paysager déconnecté de leur pratiques quotidiennes.

7.1 Construction sociale de l'environnement des marais.

Dans les entretiens avec les présidents d'ASA, nous retrouvons toujours deux notions associées aux marais. D'une part, les enquêtés semblent attachés au passé des marais. D'autre part, ils sont attachés au paysage dit naturel mais, alors qu'il est un espace entièrement façonné et mis en valeur par l'homme. Des enquêtes réalisées en 1991 ont montré que le littoral français était désormais perçu comme un endroit remarquable, comme un paysage dont il fallait préserver la « beauté »⁷³. Le milieu naturel auquel le marais se rattache également, est lui aussi désormais considéré comme un paysage (Hervieu, Viard, 2001). L'enquête de l'INED réalisée en 1998 confirme cette nouvelle tendance, puisque 60% des français privilégient la qualité des paysages dans le cas d'un séjour à la mer ou à la campagne. Cette tendance à la mise en paysage des milieux naturels est désormais généralisée, quelque soit le type du milieu (Meur-Férec, Hoedt, Danes, 2001). Par ailleurs, P. Donadieu (2005) a montré que ce passage à un marais/paysage était dû à l'influence des photographes et des écrivains, dont les « images (...) et les textes (...) ont atténué voire masqué le caractère répulsif (des marais), en esthétisant leurs paysages soit sous la forme de sauvagerie idéale, soit en soulignant le pittoresque des scènes rurales traditionnelles. Par conséquent, ces marais-paysages attirent aujourd'hui des « nouveaux usagers publics et privés qui y recherchent des pratiques anciennes ou inédites » (p. 93). Cette assertion nous invite à examiner de façon plus approfondie les rapports que les riverains entretiennent avec les marais.

⁷³ Enquêtes Louis Harris de 1983 et SOFRES de 1991, in CELRL, 1996



Marais de Valeyrac. Photo Marisa Vaca

Les présidents d'ASA apprécient le cadre serein des marais et le paysage qu'ils qualifient de 'sauvage'⁷⁴. Cette représentation de nature sauvage fut déjà repérée par les enquêtes dans les marais des Sables-d'Or⁷⁵, marais plutôt décrits comme un paysage « d'aspect sauvage », ou

« beau paysage ». Cette enquête concernait tant des habitants riverains que des visiteurs. Mais, nous arrivons aux mêmes constats, ce sont les personnes riveraines et les plus âgées qui montrent un fort attachement aux marais. Par contre, contrairement à ce que leur enquête révèle, nos enquêtés ne font pas partie de ceux qui méconnaissent les marais car ils utilisent et connaissent très bien les éléments propres aux marais, tels que les digues, les écluses, les marées, les types des oiseaux etc. Cette différence est certainement due au type de public et aux conditions locales. Les marais des Sables-d'Or ne sont plus investis par ses riverains, tandis que la plupart des marais en Gironde sont actuellement exploités.

Nos enquêtés tiennent ainsi à maintenir les marais dans l'état et ne voudraient pas les voir envahis par des touristes ou par l'urbanisation. Les marais représentent pour eux, d'abord le génie et le travail des « anciens » ; ils sont admiratifs et respectueux de la technique des hollandais et de leurs ancêtres. Souvent fiers⁷⁶, ils perpétuent la transmission orale du savoir-faire hydraulique depuis des générations. Les agriculteurs originaires⁷⁷ des marais, évoquent « l'âge d'or des marais », époque où la totalité des terres de marais auraient été mise en valeur et tous les produits abondamment utilisés (le jonc pour la vannerie, les roselières pour les habitations, les prairies pour le pâturage). Certains agriculteurs (souvent ceux qui sont à la retraite), expriment leur souhait de revoir les marais comme autrefois, c'est-à-dire essentiellement en prairie ou en polyculture-élevage.

« Moi, par contre, si on me parle de développement durable je suis totalement ouvert, pour remettre des activités dans les marais. Alors ça oui, parce que ça c'est la vraie vie dans les marais ». (Président SIBV, 10)

⁷⁴ Par exemple : Nro 3

⁷⁵ GOELDNER-GIANELLE, L (2005) « Représentations sociales des marais et dépollérisation : le cas d'un marais Breton » *L'espace géographique* Vol : 3 p.251-265

⁷⁶ Par exemple : Nro 5, 9,10, 15, 17

⁷⁷ Par exemple Nro 7, 17

D'autres,⁷⁸ plutôt résignés face à la mutation des marais, voudraient au moins garder le paysage. Cet âge d'or des marais les émerveillent et les hantent en même temps. Ils s'y attachent parce que ces terres sont souvent un héritage lointain, alors ils refusent de les vendre, même si cela leur cause des pertes financières et que les paysages même des marais s'en trouvent fortement modifiés (notamment par l'embroussaillage)

« *Personnellement, je ne vendrais pas... parce que j'y suis né, l'autre jour j'étais replongé dans des actes de 1800 et quelque... moi je ne vendrais pas. Par contre, je suis bien obligé de réaliser que j'ai deux enfants, que j'en ai qu'un seul qui est agriculteur* ». (agriculteur Charente, E Nro 15 « *Ça me fait mal de le vendre* ». (Agriculteur, Nro 8)

7.3 Les marais : Un espace façonné par l'homme.



Marais du centre Médoc
Photo : SIBV Centre médoc

Les marais représentent la sécurité face à l'inondation, une ressource pour les agriculteurs et la biodiversité du paysage. L'état actuel des marais devient ainsi l' « état naturel », une sorte d'état de référence. En fait, dans l'imaginaire et la mémoire collective des agriculteurs, avant d'être asséchée, cette zone était qualifiée de marécages, une sorte de « néant ». Dans leur vision, les marais n'existent que depuis que l'homme les a créés.

« *Je suis persuadé, ces marais ont toujours bien marché parce qu'il y avait des gens qui étaient là, qui étaient agriculteurs, ça a toujours existé et ça vit encore* ». (Président SIBV, Nro 10)

Toute une catégorie des « locataires » des marais sont classés en fonction des usages que l'homme a voulu attribuer à ces espaces. « Le bon équilibre de la nature » est aussi raisonné : tout ce qui entrave l'activité humaine est systématiquement classé dans la catégorie de « nuisible » (MICOUD, 1991). Voilà comment certaines plantes telles que le

⁷⁸ Eleveur Nro 8

baccharis, la jussie, ou certains animaux comme les ragondins, sont devenus des ennemis des agriculteurs : leur faute est d'entraver le bon fonctionnement du système hydraulique et de détruire les digues de protection. En revanche, la flore et la faune qui découlent de l'activité humaine, deviennent une nature noble. Cette appréciation, entraîne simultanément des jugements esthétiques : le paysage devient agréable, « magnifique »⁷⁹, toute la flore et la faune qui résultent des activités humaines sont immédiatement 'classées' et bien souvent protégées.

« Quand le terrain est beau, vous avez plein d'oiseaux, il y a les cigognes qui font leurs nids...c'est bien entretenu par les animaux, les lièvres » (Président SIBV, Nro10)

Les enquêtés déclinent la notion d'environnement autour de l'idée qu'un marais agréable à regarder est un marais entretenu et qu'il devient alors 'paysage'. Les marécages et les parcelles en friche sont sans intérêt. Les bois morts, les ronces et les ragondins ne devraient pas selon la plupart des enquêtés, faire partie du paysage.

« Moi, j'ai connu gamin ici, on ne pouvait pas rentrer ah ? Il y avait de l'eau neuf mois de l'année, on ne pouvait pas rentrer c'était que des ronces, c'était pourri, pourri, pourri ! » (Agriculteur, Nro 14) *« C'était du marais mais ça ne servait plus à rien, on ne pouvait même pas mettre des animaux, les gens ne savaient pas quoi faire, ils voulaient s'en débarrasser pour rien du tout »* (Président d'ASA, Nro 2).

Ceci dit, avec la multiplication des acteurs intervenant dans les marais, le classement et la qualification des espèces – nuisibles, invasives, rares ou à protéger– ainsi que la définition du « bon équilibre » commencent à varier selon les acteurs qui s'expriment. Des discours se distinguent selon qu'ils sont portés par les agriculteurs, les techniciens ou les agents environnementaux. En plus, au sein des agriculteurs certains se trouvent au milieu : entre une vision environnementaliste et une vision utilitariste agronomique.

8 Différentes manières de concevoir l'environnement.

Il a été parfois difficile de distinguer clairement les catégories de pensée des enquêtés issus du monde agricole notamment au regard de leur représentations de l'environnement. Celle-ci est tellement incontournable aujourd'hui quelque soit les questions traitées, tout le monde se sent obligé de se réclamer de l'environnement. De fait, nos enquêtés ne font pas autre chose. Eleveurs ou maïsiculteurs, ils se doivent de prendre en compte l'environnement ce qui nous amène à distinguer ceux qui considèrent cette dimension de leur métier comme un « coproduit » et ceux qui ne le considèrent seulement comme un « sous produit » de l'activité agricole. Quoiqu'il en soit, les acteurs revendiquent tous la terre comme une ressource exploitable.

Nous avons recensés trois différentes manières de concevoir ce qu'est, ou devrait être un marais. Nous distinguons ces trois catégories en fonction de l'importance attribuée à

⁷⁹ Eleveur, Nro 8

l'environnement et de celle attribuée à la culture des céréales (maïs particulièrement) avec une catégorie intermédiaire qui donne une place à tous les deux. Finalement, apparaît en fonction de chaque vision, « la meilleure façon » d'intervenir sur ces milieux. Nous considérons ces types d'intervention comme des « idéaux types ». Ces trois catégories se profilent tout au long des analyses thématiques, nous constatons ainsi que la première vision, « agri-environnementale » est partagée par les éleveurs et les techniciens les plus soucieux des questions environnementales, vision qui se distingue de la troisième catégorie plus orientée vers la fonction « marchande » des marais. Ceux appartenant à la deuxième catégorie ont à la fois une vision environnementaliste et marchande en fonction des enjeux qu'ils traitent.

DIFFERENTS MANIERES DE CONCEVOIR L'ENVIRONNEMENT

Agri environnement

Les marais sont des espaces Multifonctionnelles

Agriculteurs polyculture

Valorisation des marais Par le marché

Envisagent des Alternatives à la dépollérisation

18

Trouvent des atouts écologiques à la dépollérisation

Pensent que la nature a besoin d'être maîtrisé

3

2

Ont un discours alarmiste de la crise alimentaire

14

12 1 25

20

8

5

15

10

26

4

Considèrent que l'estuaire est encore « sauvage »

23

Ils sont fiers de la conquête des marais et des techniques hydrauliques qu'ils reproduisent

17

Eleveurs et techniciens

⇒ Tous les groupes partagent un sentiment de fierté lié à l'héritage des traditions de gestion hydraulique des marais, mais présentent par contre différents manières de concevoir l'environnement.

⇒ Les numéros correspondent aux numéros d'entretien. Les entretiens 4, 10 et 26 sont des agriculteurs qui sont partagés entre une vision marchande des marais et une vision multifonctionnelle des marais, autrement dit, entre la catégorie deux et trois.

⇒ Nous constatons que seul le groupe « Agri-environnement », correspondant à la première catégorie, envisage des alternatives à la dépollérisation et trouve des aspects écologiquement positifs à une remise en eau des marais. La particularité de ces individus est qu'ils décrivent l'estuaire comme un « paysage sauvage ».

⇒ Le groupe deux et trois partagent le même positionnement vis-à-vis de la nature, ils sont convaincus que la nature nécessite l'intervention de l'homme. Finalement le troisième (ainsi que 4-10 et 26) groupe dit « marchand » manifeste une préoccupation alarmiste relative à la crise alimentaire, et justifie ainsi l'agriculture productiviste dans les polders.

8.1 Première catégorie : L'agri environnement comme mode de gestion.

Dans cette catégorie se trouvent, trois des techniciens, (Nro 1, Nro 12 et Nro 25) dont un membre de l'association environnementale (1), un éleveur (20) et un ostréiculteur (1)⁸⁰. Avant d'aller plus loin, nous soulignons qu'un des techniciens rivière (12) parle de zones humides 'douces' tandis que le reste parle de milieu salé ou saumâtre. Nous l'avons tout de même inclus dans cette catégorie, du fait de sa position plutôt environnementaliste qu'utilitariste.

- Les marais sont des zones humides où l'homme doit entretenir à travers son travail le lien entre l'estuaire et la terre.

En général, ces personnes voudraient voir les terres inondées plus souvent et avec des niveaux d'eau plus importants dans les fossés. Ils mettent en valeur l'intérêt de conserver et de protéger la fonction « naturelle » des marais. Ils regrettent que les zones humides soient de plus en plus asséchées pour la mise en culture. La plupart ont une fonction de sensibilisation au public pour la sauvegarde de ces milieux.

Pour eux, les marais sont avant tout des milieux humides anthropisés au profit d'activités économiques, lesquelles doivent s'adapter à la nature particulière de ce milieu. Les activités dites légitimes des marais sont l'ostréiculture, l'élevage et la chasse. La mise en culture n'a pas lieu d'être dans de tels espaces. Les activités mentionnées se justifient, à leurs yeux, car elles entretiennent une relation d'interdépendance avec l'environnement en mettant en valeur la biodiversité et en créant des conditions propices à la vie et la reproduction de la faune et la flore des marais. En même temps, l'homme tire un bénéfice économique des marais. L'homme et la nature deviennent ainsi indissociables pour ce groupe de personnes. Nous remarquons que d'autres enquêtes ont déjà mis en avant l'influence que les associations environnementales peuvent avoir dans les représentations de l'environnement et favorisent ainsi l'encouragement à des actes écologiques. « *L'endroit où il y a le plus d'acceptation voire encouragement pour la dépoldérisation sont des zones largement influencées par la « royal society for the protection of the birds »* (Chadenas 2003)

Nous distinguons par contre, une nuance au sein de ce groupe. D'un côté les techniciens (25, 12) et l'éleveur (8) restent tolérants envers les céréaliers et de l'autre côté, le technicien environnemental (1) et l'ostréiculteur (1) s'opposent à la mise en culture. Cette tolérance, peut s'expliquer par leur rapprochement avec les agriculteurs : même s'ils estiment la mise en culture comme peu favorable à l'écosystème des marais, ils ne négligent pas pour autant l'intérêt économique de cette activité. Un des techniciens (25) préfère par exemple une mise en culture de colza, plante qui contrairement au maïs ne gêne pas les niveaux d'eau souhaités.

⁸⁰ L'entretien Nro 1 est en groupe

« Je dirai le problème du maïs d'une part, c'est obligatoirement une perte de biodiversité. C'est de la monoculture, généralement il n'y a rien d'autre, la deuxième chose, c'est que c'est une plante qui est originaire de l'altitude et qu'on est obligé de pomper l'eau, au moment où y en a le moins ». (Technicien, Nro 25)

- En revanche, le technicien de l'association environnementale et l'ostréiculteur pensent que :

« La tourbière, elle est défigurée par le monde agricole. Là, on le voit bien, en l'occurrence l'hiver, c'est de la terre humide, de la terre battue. Alors que ça peut être un endroit qui peut accueillir du vison d'Europe. C'est vrai que ce n'est pas évident, après y a tout ce qui est problème de pollution, forcément, ils vont traiter leurs céréales, dans une zone humide » (Représentant d'association environnementale, Nro 1)

o Quel type d'intervention dans ces milieux d'après cette catégorie ?

Pour ce type d'acteurs et pour cette manière de concevoir l'environnement, nous pouvons parler de « coproduction » de biens environnementaux (le paysage, la biodiversité) et de biens agricoles. L'idée exprimée par ces enquêtés est que l'homme doit faire des efforts pour que son intervention dans le milieu ne nuise pas, et pour préserver l'environnement tout en vivant de son activité agricole. Par ailleurs, ils font appel à la prudence des pouvoirs publics, pour que la demande agricole en matière de drainage ou de pompage ne s'impose pas aux marais. En revanche, il est indispensable pour eux, que l'homme puisse vivre de ses activités ostréicoles et de l'élevage.

« Alors, c'est le même problème, parce que vous avez vu que la demande au niveau céréale est très forte, y a un déficit, ce qui fait qu'actuellement, on est en train de retourner les prairies pour les mettre dans les zones de marais, pour mettre des céréales. Donc il faut être très, très prudent » (technicien de l'eau, Nro 1)

8.2 Deuxième catégorie : les marais sont un espace multifonctionnel.

Cette catégorie intermédiaire est la plus représentative de l'image que se font les présidents d'ASA du marais. Une bonne partie⁸¹ des présidents d'ASA rencontrés, se retrouvent en effet, dans la notion d'équilibre des usages. Par contre ils présentent parfois des nuances dans leurs discours rendant délicate la définition d'une représentation unique.

o « Tout le monde y trouve sa place » et la biodiversité en bénéficie.

Le marais est d'abord perçu comme un espace convoité par divers acteurs, avec divers intérêts. Le marais représente ce lieu d'entente, où chaque activité, qu'elle soit économique ou récréative bénéficie à sa manière à l'environnement. Dès lors que l'équilibre entre les différents usages est trouvé, le marais serait capable de créer de la biodiversité. Il est donc important pour eux, de gérer l'eau de sorte à satisfaire tous les usagers.

⁸¹ Entretiens Nro 5,13 , 15, 19, 22, 23, 26

« Et de faire aussi ce que l'on en fait. Les gens qui font de l'élevage, bon ben tant mieux, ils font des céréales, bon ben tant mieux aussi. Bon y a le pépiniériste qui veut faire, bon ben tant mieux, c'est génial. Il faut de tout, non ? Mais en respectant ». (Agriculteur, Nro 26)

Cette vision se distingue de la première, car l'homme et la nature ne sont pas au même niveau. Ce groupe parle d'équilibre entre activités humaines tandis que le précédent parle d'équilibre entre l'homme et la nature. Par contre, avec la conviction que toutes les activités représentent un atout pour l'environnement, ces personnes pensent maintenir un rapport 'respectueux' de la nature.

« Chaque plante et espèce correspond à un espace. Il faut essayer de garder de la diversité dans les marais. Parce que c'est tellement plus agréable d'avoir une diversité, visuelle et puis, après y a tout ce qu'on voit et tout ce qui se cache derrière ce qu'on voit. Moi je sais, dans les parcelles plutôt de jonc, on a des oiseaux d'eau, vanneaux, bécassines, dans les parcelles qui sont en maïs et bien on voit de superbes lièvres, donc je veux dire que c'est aussi une diversité » (Éleveur Nro 23)

Nous soulignons que cet équilibre entre les différents usages est symbolique et surtout qu'il dépend de la vision de chacun.

o *Quel type d'intervention dans ces milieux d'après cette catégorie ?*

Cette répartition convoitée d'usages des marais vise (dans le discours des agriculteurs) une dimension axiologique « *tout en proportion à peu près honnête* »⁸². Pour eux, il ne faut pas avoir des positions tranchantes entre agriculture et nature, mais essayer d'aller dans les deux sens : Ne pas détruire la nature, mais faire du rendement sans que l'un passe après l'autre.

« Parce que c'est tellement plus agréable d'avoir **une diversité, visuelle** et puis, après y a tout ce qu'on voit et tout ce qui se cache derrière ce qu'on voit. Moi je sais, dans les parcelles plutôt de jonc, on a des oiseaux d'eau, vanneaux, bécassines, dans les parcelles qui sont en maïs et bien on voit de superbes lièvres, donc je veux dire que c'est aussi une diversité. (Agriculteur, Nro 15)

- Toute la difficulté est d'imaginer un accord entre agriculteurs (au sein même de cette catégorie) sur la définition de cette limite. Certains individus penchent plutôt vers la première catégorie car l'environnement est une préoccupation pour eux, tandis que d'autres penchent plutôt vers le troisième groupe. Quand est-ce que l'homme nuit la nature ? Quand est-ce que l'intérêt écologique nuit aux rendements ? Par exemple, tandis qu'un agriculteur qualifie « d'aberration »⁸³ un marais qui est entièrement mis en culture, le président de l'ASA du marais en question pense lui aussi favoriser la nature car « *les sangliers et les oiseaux sont heureux d'avoir à manger* »⁸⁴.

⁸² Groupe d'agriculteurs, Nro 22

⁸³ Agriculteur, Nro 15

⁸⁴ Agriculteur, Nro 14

8.3 *La troisième catégorie : priorité au marché*

Les agriculteurs qui partagent cette vision⁸⁵ sont plutôt âgés, plutôt céréaliers, maïsiculteurs, viticulteurs...(donc pas d'éleveurs, ni de techniciens). Cette catégorie est la plus complexe même si elle présente une forte tendance utilitariste de la terre : la terre étant une ressource et la demande du marché étant élevée, les marais ont une vocation agricole. Mais elle tient aussi à se servir de l'environnement comme argumentation. Dans un premier temps, nous allons voir la représentation de l'environnement que construisent les agriculteurs de cette catégorie, pour ensuite expliquer leur réflexion économique.

- *Représentation de l'environnement.*

Les marais sont pour eux des espaces artificiels façonnés par l'homme. Pour ce groupe d'agriculteurs, l'environnement et la biodiversité ne représentent qu'un sous produit des activités agricoles et de la chasse. Ils ne voient pas de hiérarchie écologique entre une prairie ou des parcelles cultivées⁸⁶, mais une hiérarchie d'usage : le pire des scénarios, est la suspension d'entretien de ces espaces. Un marais « parfait » serait entièrement entretenu et mis en culture (agriculture et élevage) ; les activités ludiques (chasse, pêche et tourisme) resteraient secondaires. Finalement, les terres de moindre qualité seraient « sacrifiées » comme des réserves d'eau afin d'alimenter les « bonnes » terres cultivées. La terre cultivée se trouve donc en haut de l'échelle des priorités et vient ensuite l'élevage : le passage de l'un à l'autre est mal vécu. Leur rapport avec l'environnement est lui aussi utilitaire : L'homme a besoin de matières premières et cela a effectivement des conséquences sur la nature, mais c'est dans l'ordre des choses... :

« On a déjà un problème à l'heure actuelle. 'Tout le monde crie, « la faune a été modifiée'...oui effectivement 'la faune a été modifiée', autre fois vous aviez de l'alose, de l'esturgeon, des civelles, il y en a beaucoup moins. Pourquoi ? Soit disant les frayères étaient dans l'eau et permettent les poissons de déposer leurs œufs et ainsi de suite. Mais, en l'occurrence si vous êtes venus de Bordeaux vous avez emprunté l'autoroute, faut bien faire les autoroutes, faut bien faire les départementales, ce matériaux ils ne tombent pas du ciel, il faut le trouver, il faut les faire. Donc moi, quand on me dit, de ça il y en a trop...ou alors vous accepter de vivre comme il y a 50 ans» (Président d'ASA, Nro 17)

Prendre soin de la nature signifie pour eux, ne garder que c'est qui est utile aux agriculteurs, tout ce qui est « envahissant » doit être détruit. Voilà comment la lutte contre le ragondin devient un acte environnemental.

⁸⁵ Agriculteurs Nro, 2,4,10,14,et 17)

⁸⁶ « vu que c'est une zone artificielle, qu'on sème de la prairie ou qu'on sème du maïs ou du blé, c'est exactement pareil »
Agriculteur, Nro, 26

- *L'offre et la demande du marché dictent la production des marais.*

Selon les enquêtés de ce groupe, ce sont les politiques agricoles et notamment la PAC qui façonnent les marais ; ainsi si ce n'est pas tant le prix que les niveaux de primes qui influencent le type de production. Autrefois, le marais était mis en valeur pour le foin, puis l'élevage et de nos jours, c'est le maïs. Il est ainsi normal que les prairies soient de plus en plus retournées pour faire des céréales et du maïs. Mais rien ne dit, selon eux, que les politiques agricoles, l'économie et le marché n'évoluent pas encore. Finalement, si l'on agit dans les marais uniquement pour la cause environnementaliste, seul l'homme est perdant, car il ne dispose pas d'assez de réserves pour se nourrir en cas de pénurie.

« Dans le temps, ce n'est pas sûr que la mise en culture ne soit pas dépassée, si les prix des céréales baissent ? Il y a des cycles, allez savoir ». (Agriculteur, Nro 14) « Demain on produira peut-être du maïs partout, pour faire du pétrole pour mettre dans nos voitures. Quand on ne pourra pas l'avoir ailleurs, il faudra bien » (Agriculteur, Nro 15)

Ce groupe d'agriculteurs maintient un discours assez alarmiste et presque fataliste, - on frôle la crise alimentaire et il n'y a pas de retour en arrière possible -. Selon eux, la politique agricole fut un échec. Elle a d'abord investi pour la mise en culture et les agriculteurs ont donc drainé les marais. Aussitôt, la PAC a subventionné la mise en jachère pour produire moins, car elle croyait qu'il y avait surproduction. Mais, d'après eux, les agriculteurs l'avaient prévu : cela n'était pas la bonne stratégie. Aujourd'hui, la mise en jachère obligatoire est remise en question (dans les terres hautes). Finalement, c'est encore l'offre et la demande qui font la loi.

« On a deux mois d'avance en céréale, c'est la folie, alors qu'on devrait avoir quinze mois d'avance, si l'année prochaine, s'il y a des inondations, s'il y a de mauvais rendements, il n'y a pas de stock ! C'est pour ça que les prix sont si chers » (président d'ASA Nro 2)

L'intérêt économique passe avant celui de l'environnement. Si les hommes gagnent davantage en faisant du maïs qu'en faisant de l'élevage, ils vont choisir le plus rentable : Ils font allusion au calcul rationnel coût/avantage et aux contraintes propres au métier d'éleveur. (Ce type d'inquiétude se pose aussi chez les agriculteurs classés dans la deuxième catégorie, par exemple l'agriculteur Nro 14)

« Il n'est pas fou le gars, puis s'il peut faire du maïs, bah il va en faire. Pour l'environnement ce n'est peut-être pas bien ; mais voilà ! Vous savez les paysans, ils ne sont pas plus bêtes que les autres ah, si les paysans avaient bien gagné leur vie avec les vaches il y en aurait encore. Mais, quand on crève de faim avec l'élevage, les gars ils ont dit, on ne va pas s'emmerder le dimanche tandis que les autres ils se promènent, pour gagner trois fois rien ! (...) La viande a baissé de je ne sais pas combien ! » (Agriculteur, Nro 14)

Afin d'éviter des surinterprétations, notons que dans leurs propos à tonalité entièrement marchande, l'un d'entre eux évoque tout de même les problèmes de pollution liés à

l'agriculture, le risque de salinisation des nappes à cause du pompage excessif, ainsi qu'un retournement inquiétant des prairies en terres cultivées⁸⁷,

Soulignons par ailleurs que, dans leur vision cela n'implique en aucun cas qu'il faut négliger la nature. Même s'ils sont loin de partager la même conscience écologique que les acteurs extérieurs de l'estuaire, ils pensent préserver tout de même la nature (à leur façon). Comme on verra par la suite, ils sont convaincus que la mise en culture n'a pas détruit la nature, car la biodiversité est 'belle et bien' présente malgré les champs des maïs.

○ *Quel type d'intervention dans ces milieux d'après cette catégorie ?*

L'intervention des marais se fait en fonction de la demande du marché. La « cause environnementaliste » ne devrait pas gêner les activités économiques. Certains sont très tranchants, ils mettent en avant l'intérêt humain contre celui de l'environnement.⁸⁸

« La politique actuelle est que tout le monde ait sa maison pour pas cher et on prend les terrains agricoles, mais en même temps on nous dit, il n'y a plus de production. Le monde a besoin pour MANGER il n'y a plus de produits, et les prix montent, les pays pauvres ne peuvent plus acheter et, en France, on en manque aussi. Alors, si on nous interdit de produire, alors qu'est ce qui va se passer ? Il faut quand même garder ça ! là c'est les bonnes terres humifères, c'est quand même dommage de ne pas les utiliser pour nourrir les gens. Maintenant il n'y a plus de vaches, les scientifiques doivent penser à ça des fois... »
(Agriculteur, Nro 14)

Une fois les différentes représentations de l'environnement étudiées, nous aurions tendance à penser que la difficulté d'agir pour la préservation des marais se trouve dans la définition d'une volonté commune à l'ensemble des parties concernées et non pas dans un manque de conscience écologique ou volonté de la part des ASA. Effectivement, à tort ou à raison l'ensemble des agriculteurs sont convaincus que leur activité ne nuit pas à la nature. L'agriculteur, se dit, de par son métier proche de la nature et attaché à ses paysages.

⁸⁷ Mentionnés par l'entretien Nro 17

⁸⁸ Notons que la période dans laquelle s'est déroulée l'enquête coïncide avec les manifestations contre la faim, où des populations américaines et africaines se sont mobilisées.

8.4 L'outil commun de gestion à ces trois catégories est menacé de disparaître des marais.



Marais en rive droite (entre Mortagne et Talmont)
Photo : Marisa Vaca

Pour l'ensemble des individus enquêtés, les prairies sont l'élément commun et indispensable à l'équilibre et à la diversité environnementale des marais. Or, les prairies dépendent entièrement des éleveurs, qui eux sont en train de disparaître. La crise de l'élevage représente une source d'angoisse récurrente chez les présidents d'ASA, d'autant plus que le paysage est le premier à en subir les conséquences. En effet, les prairies non entretenues sont soit mises en culture soit laissées en friche et celles qui restent sont parfois isolées, ce qui alourdit le travail des ASA.

Dans tous les marais rencontrés, le discours fut toujours le même : il y a de moins en moins d'élevage et pratiquement plus d'élevage laitier. Les éleveurs gagnent la compassion de tous les usagers des marais. La critique est en effet sévère envers les politiques agricoles qui resteraient figées et indifférentes à la crise que traversent les éleveurs des marais. Leurs conditions sont jugées invivables. Ils critiquent le décalage des primes attribuées aux maïsiculteurs et le fait que la mise en culture soit plus rentable que l'élevage. Certains agriculteurs sont convaincus que les éleveurs qui se tournent vers la mise en culture ne reviendront plus en arrière. Par ailleurs, il n'y aura pas de reprises par les enfants, lesquels seront déjà largement démotivés par l'expérience de leurs parents.

Pour ces jeunes, l'investissement est trop important et le risque reste élevé, étant donné l'incertitude du métier. Les agriculteurs pensent que le prix de la viande reste faible et les aides sont dérisoires face aux dépenses exorbitantes que représentent les exigences sanitaires.

Des conditions de travail pénibles :

Outre l'absence d'abattoirs à proximité, une autre difficulté pour les éleveurs est la perte de temps passée en des déplacements incessants : *« Et pourtant c'est tellement plus facile, d'avoir son siège d'exploitation, et son troupeau à côté de soi, plutôt que d'avoir son troupeau, prendre sa voiture, faire 25 kms et venir surveiller son troupeau. C'est tellement plus facile »* (Président d'Asa Nro 14)

Ensuite, ce sont les conditions propres à l'élevage dans les marais qui sont difficiles. Si l'on compare le travail d'un maïsiculteur ou d'un céréalier, les éleveurs de vaches laitières sont obligés de travailler au quotidien, exigence qui démotive les jeunes. Il y a aussi la contrainte de la mobilité du troupeau qui devient pénible et interminable à cause des fossés. Les conditions de terrain rendent laborieuses et périlleuses le transport du troupeau dans les marais mouillés.

« Pas de repreneur pourquoi, parce que vous n'allez pas trouver un jeune qui va vouloir accepter de vouloir vivre dans ces conditions-là, alors quand je dis ces conditions-là, c'est pas simple quand vous êtes obligé de mettre quasiment une demie journée pour aller chercher votre troupeau ou parce qu'il faut que vous passiez par les fossés, encore là, sur le marais ça va. Mais, quand vous allez dans le marais mouillé, il faut que vous ayez des barges... vous avez un animal malade, quand il faut que vous alliez le chercher, ben ça vous demande une demie journée » (Technicien, Nro 25)

Finalement pour les agriculteurs, si l'Etat, ou l'Union européenne veulent préserver l'élevage, c'est à eux de faire l'effort de payer correctement un éleveur, c'est aux politiques de revoir le prix de la viande, ce n'est pas à l'éleveur de travailler « bénévolement ».

Le Forum des marais atlantiques ainsi que les associations environnementales s'efforcent de soutenir les éleveurs. Des vaches maraichines ont été réintroduites et donnent de bons résultats ; l'association « Agneau de l'estuaire » essaie, quant à elle, de promouvoir un label de qualité. Ces produits contribuent à renforcer l'identité de l'estuaire mais il n'est pas dit qu'ils suffisent à pérenniser l'activité de ceux qui essaient d'en vivre.

9 Homme et Nature sont indissociables : Les atouts environnementaux de l'agriculture.



Marais St Louis et St Simon. Photo : Marisa Vaca

Face à la pression environnementaliste qui pèse sur eux, les agriculteurs se sentent obligés de développer un discours adapté aux attentes extérieures : la stratégie est de justifier les

usages des marais par la création directe ou indirecte de nouveaux écosystèmes (par l'apparition des nouvelles espèces et la reproduction d'autres). Les présidents d'ASA ont ainsi appris à manier les attentes des financeurs afin d'avoir des financements pour la gestion. Ceci dit, agriculteurs et présidents ne se résignent pas encore et ils s'efforcent de faire comprendre et de renforcer leur rôle dans le maintien et mise en valeur de l'environnement des marais. Ils sont conscients que leur travail a un effet sur l'environnement et ils sont convaincus que cet effet est favorable à la biodiversité, au maintien et à la reproduction d'espèces. Indépendamment du métier, ils partagent le même type de revendications. Nous les avons synthétisés en quatre thèmes qui leur tiennent à cœur. Nous terminerons cette partie, avec des revendications moins idéologiques et plus pratiques.

9.1 **Biodiversité comme résultante de l'agriculture et de savoir-faire locaux.**



L'ensemble des personnes enquêtées s'efforcent de nous rappeler l'origine de la biodiversité tant convoitée des marais. C'est lors de l'assainissement des marécages et de la création d'un système hydraulique en eau douce que de nouvelles espèces sont venues s'abriter et se reproduire dans les marais. C'est parce que les fossés et les prairies sont entretenus tout au long de l'année que la flore et la faune s'enrichissent dans les marais. C'est donc, principalement grâce aux agriculteurs (et non pas aux environnementalistes, ils insistent là-dessus) que les marais connaissent de nos jours une telle biodiversité et que ses paysages sont préservés et accueillants : avant l'assainissement, cet espace marécageux ne pouvait pas être aussi riche à leurs yeux.

« [les gens disent :] : *Oh ! c'est superbe, y a des milliers d'oiseaux* ». *Ça, ça nous énerve profondément, parce que s'il y a des milliers d'oiseaux, c'est qu'il y a quelque chose dans l'eau, que l'eau est de bonne qualité, y a des prairies, donc y a des papillons, ... l'oiseau, c'est le point le plus loin par lequel on peut voir le marais, mais tout le travail qui est fait avant, pour arriver à ce qui est des oiseaux... c'est très important* »⁸⁹ « *Quand j'étais plus jeune, on ne voyait pas de cigogne, une de temps en temps. A part des hérons dans la nature, on ne voyait pas d'aigrette. J'ai jamais vu un petit vanneau naître y a 20 ans... depuis quelques années on voit des petits vanneaux couramment. On voit plein d'oiseaux qu'on ne voyait pas... des échasses, des aigrettes blanches, y a 20 ans, on ne voyait pas une aigrette...parce que les marais était en friche* »⁹⁰.

Par contre, n'oublions pas que si tous les agriculteurs se revendiquent comme étant à l'origine de la nature, il y a des positionnements nuancés qu'on a déjà évoqués dans la partie sur les représentations de l'environnement.

- Il est intéressant de comparer le discours actuel des agriculteurs avec celui des représentants de la DDAF il y a huit ans et de souligner qu'il s'agit d'exactly du même discours. Une enquête réalisée en 2001 (Le Foch S, Candau J. 2001) dans le marais de Loire Atlantique confirme cette similitude. « *Les prairies humides de Loire-Atlantique, comme beaucoup des marais, sont le siège, notamment sur le plan de l'avifaune, d'une grande variété d'accueil d'espèces. Si on n'entretient pas un secteur, soit en le faisant faucher ou pâturer, l'entretien des fossés, etc..., petit à petit la broussaille gagne, et puis ça devient une espèce de friche qui n'a plus beaucoup d'intérêt pour l'accueil* » (chef de service de la DDAF, Loire Atlantique, 2001)

L'idée que l'homme et la nature sont indissociables est une revendication commune à l'ensemble des enquêtés. Tel que montré auparavant, les agriculteurs ont une représentation de l'environnement des marais, dans laquelle ils classent des espèces à préserver et d'autres à éviter afin de maintenir l'équilibre. Suivant cette logique, la nature ne peut et ne devrait pas être livrée à elle-même, car elle serait incapable d'effectuer cette sélection toute seule⁹¹. D'autres enquêtes menées en France et en Angleterre aboutissent à cette même idée : les enquêtés apprécient un environnement qui est plutôt contrôlé par la main de l'homme « *well controled and well managed* » (Baron-Yelles and Brun, 1998)

Si l'homme laisse faire la nature, la flore et la faune se dégradent, le paysage n'est plus agréable et la terre n'a plus aucune utilité. Les enquêtés insistent sur le caractère fragile de l'environnement, ainsi que sur l'aspect irréversible qu'implique l'interruption de l'entretien. Le travail des agriculteurs et des ASA s'avère ainsi indispensable à la sauvegarde de la biodiversité.

⁸⁹ Représentant d'association environnemental, Nro 1

⁹⁰ Agriculteur, Nro 15

⁹¹ Par exemple, les marais de Mortagne qui restent aujourd'hui, partiellement inondées et sans entretien, sont devenus des zones naturelles où vivent les sangliers, or, selon l'éleveur qui parle, n'ayant pas assez de nourriture dans ce milieu 'sauvage', les sangliers succombent à leur faim. GV : si tu veux dire meurt à cause de la faim : « succombent »

« Et à ce moment-là [lors de l'absence de l'homme] qu'il pousse des frênes, des ronces, des espèces envahissantes ...c'est perdu, des zones perdues il y en a partout, après c'est plein de tout quoi... des ragondins...tout ce qui est nuisible au bon équilibre de la nature, dès qu'on supprime l'exploitation, même l'exploitation extensive...ça c'est grave c'est des terrains très fragiles. (...) C'est vrai que des terrains qui ne sont pas entretenus, pas pâturés c'est voué à...il n'y a plus rien dedans (...) voilà, tout ce système est cassé, c'est pour ça qu'il faut absolument qu'il y ait un entretien ». (Président SIBV, Nro 10).

- Les ASA et agriculteurs sont aussi porteurs des savoirs faire en termes environnementaux.

Les présidents d'ASA regrettent l'indifférence ressentie à l'égard de leur capacité d'expertise, grâce à leur vécu empirique dans les marais. Ils revendiquent ainsi l'importance et la reconnaissance des savoirs locaux. Si le savoir naturaliste relève d'une connaissance relativement approfondie en matière d'écologie ou de biologie, sa traduction en matière de gestion est déjà opérée par certains acteurs locaux qui ont intégré ces données et ces pratiques de manière empirique. Ils apprécieraient que leur savoir du terrain soit reconnu à sa juste valeur. Un éleveur⁹² explique que les savoirs rapportés par les environnementalistes ne représentent pas de découvertes pour les acteurs locaux et qu'il ne faudrait pas sous-estimer leurs connaissances et leur savoir-faire.

« Ils voient ça [les environnementalistes] de leur cité, de leur ville, et quand ils arrivent à la campagne, ils ont peut-être tellement envie de partager cette zone, qu'ils ne voient pas que les gens qui sont ici depuis longtemps, tout ce qu'ils leur disent, ils le savent déjà ! Tu viens me dire ce qu'il faut que je fasse, tandis que ça fait des années que je suis là ; je l'ai déjà fait, j'ai même échoué, j'ai expérimenté beaucoup de choses, je connais quoi ! (...) Ah oui, oui, vous avez des purs écologistes qui se croient...la bonne conscience des gens qui sont là depuis des années, ou des gens qui pratiquent des activités depuis toujours et puis qui entretiennent les marais ici, donc il faut aussi respecter ceux qui sont là déjà » (éleveur, Nro 20).

9.2 La gestion hydraulique des marais doit rester local et mieux financée.

Les présidents d'ASA justifient l'intérêt de la gestion hydraulique et locale par deux aspects : la singularité de chaque marais (de la nature et des enjeux) et l'intérêt de la proximité dans la gestion (l'interconnaissance des acteurs locaux)

- D'une part, les présidents d'ASA insistent souvent sur la particularité de chaque marais, même s'ils sont frontaliers. Les enjeux de chaque marais sont spécifiques en fonction des acteurs et des activités investies. Ils revendiquent ainsi une gestion fine, marais par marais et distincte pour chacun d'eux.

⁹² Entretien Nro 20

« Ce qu'il faut savoir, c'est que chaque marais est différent, chaque marais a une problématique différente. Nous, on est un petit marais, on n'a pas de grands problèmes. D'un marais à un autre, suivant ...l'un a du bétail, l'autre n'en a pas, l'autre a des chasseurs...c'est très différent. Les rapports ne sont pas les mêmes avec la population » (éleveur, Nro 8).

- Ils considèrent par ailleurs que toute gestion externe est inopérante, car ces institutions veulent gérer plusieurs enjeux en même temps, alors ils finissent par « ne rien faire correctement »⁹³. Ces acteurs opposent les intérêts et les préoccupations entre les acteurs locaux et les acteurs externes. Les premiers s'inquiètent pour l'entretien globale des réseaux, (faire rentrer l'eau, la garder quand il y a besoin, la faire sortir quand il pleut beaucoup) tandis que la commune a d'autres préoccupations plus « urbaines » et le seul regard porté sur les marais concerne l'évacuation de l'eau de la ville et les possibilités de valorisation touristique.

« Parce qu'une ville comme Lesparre, il n'y a plus un paysan, c'est que des villageois, donc les questions qui se posent dans les villes ne sont pas les mêmes, c'est la ville qui compte, donc si vous mettez ces gens-là à gérer les syndicats, ils ne savent pas comment ça marche. Donc, il faut absolument que les paysans gardent leur gestion, d'ailleurs ils en sont conscients, les maires. Ça paraît normal » (Président SIBV, Nro 10)

- Par ailleurs, les présidents d'ASA trouvent plus pertinents que ce soient les gens locaux, qui connaissent bien la nature et les besoin de marais (les phénomènes naturels : marée, fortes averses, niveaux d'eau nécessaires à tel ou tel type de culture), qui soient chargés de manipuler les écluses et de définir les niveaux d'eau nécessaires. Une personne étrangère à cet univers, même s'il est instruit, n'a pas de savoir empirique, alors il sera d'après eux, toujours moins efficace que les acteurs locaux qui s'investissent quotidiennement sur les marais. Finalement, tout l'intérêt de la gestion locale se trouve dans la proximité.

« Nous à notre niveau, c'est que 1200 hectares, donc il faut que ce soit géré par des gens du terrain. Mon collègue se rend tous les jours aux marais, donc dès qu'il y a quelque chose d'anormal, il constate et tout de suite il y a le téléphone et on remédie » (président d'ASA)

- *Le travail des ASA est un travail d'intérêt général, il devrait donc être entièrement financé.*

Nous allons, pour cette partie, reprendre les revendications des présidents à partir d'un discours très représentatif, d'un des techniciens⁹⁴ qui prend le rôle de porte parole. Il légitime le travail d'ASA comme étant un travail d'intérêt public qui contribue à la création des paysages, à la conservation de nombreuses espèces et à la protection contre le risque d'inondation. Il insiste sur le fait que les ASA maintenant les marais dans l'état, les pouvoirs publics devraient prendre conscience de leurs difficultés économiques et y remédier. Il met

⁹³ Président d'ASA Nro 17

⁹⁴ Technicien Nro, 25

l'accent sur le fait que les ASA font du bénévolat afin d'entretenir ces paysages et que le jour où les agriculteurs vont arrêter de le faire, la flore et faune disparaîtront et le marais deviendra la « pampa ».⁹⁵

« Si le marais, on veut qu'il puisse être une zone d'expansion de crue et protéger des villes, et bien il faut que le marais soit entretenu. Donc ils font ce travail-là déjà par eux-mêmes, donc reconnaissons leur cette qualité et n'ayons pas peur de financer (...) La reconnaissance autre, ben c'est peut-être celle d'intervenir sur ces milieux pour préserver le paysage et donner à ces territoires un autre attrait pour le touriste. C'est-à-dire si on les considère comme étant aussi des... comment dire ? Des entrepreneurs de paysage ou des créateurs de paysage, moi j'aime bien utiliser ce terme-là, parce qu'ils créent le paysage ici. Il faut leur donner le rôle jusqu'au bout, c'est-à-dire être aussi un interlocuteur, être aussi quelqu'un qui peut apporter des idées, et ces idées-là, ça permettra sûrement de solutionner les problèmes comme celui d'un chemin piétonnier qui passera tout le long de l'estuaire de la Gironde (technicien, Nro 25)

10 L'écologie serait-elle instrumentalisée par certains agriculteurs ?

Nous avons séparé dans cette partie la position de presque la moitié des agriculteurs⁹⁶ : nous avons face à nous des présidents d'ASA qui essayent de montrer les atouts environnementaux de leur métier. Ils ont conscience de la critique et du jugement qui existent envers les agriculteurs, souvent qualifiés de pollueurs et blâmés parce qu'ils retournent toutes les prairies et coupent les arbres. Ils éprouvent un besoin très fort de se justifier. Cette attitude est prévisible étant donné les attentes et l'intervention des acteurs extérieurs dans les marais.

Ce groupe défend sa vision utilitariste de la terre (souvent les mêmes que dans la troisième catégorie⁹⁷), comme quoi les marais sont une ressource que l'homme doit investir. Dans le même temps, conscients que l'intérêt environnemental prime dans les marais, ils arrivent à manipuler en leur faveur des atouts environnementaux tels que l'avifaune dont eux-mêmes seraient à l'origine. Notons qu'à différents degrés, entre sarcasme et franchise, cet argument est utilisé par la plupart des maïsiculteurs et céréaliers.

Globalement pour ce groupe d'agriculteurs, il suffirait de regarder la nature du marais pour constater que ni l'agriculture, ni l'homme n'ont nui à l'environnement. La nature est toujours vivante dans les marais, sa présence prouve d'après eux, que la mise en culture ne détruit pas le reste.

« Je ne dis pas qu'il faut saccager la nature hein, ce n'est pas ce que je dis, il faut la respecter. La preuve, c'est que ça fait 30 ans qu'on fait des céréales dans le marais, mais la nature elle existe toujours. Parce qu'il y a quand même des petits oiseaux, y a quand même une certaine activité depuis au minimum quatre siècles que ce territoire-là a été conquis. Je

⁹⁵ Terme utilisé par un président d'ASA, Nro 17

⁹⁶ Agriculteurs, nro 2, 3,14,15,19,26

⁹⁷ Exception du 17,

me dis que ce n'est quand même pas un fiasco... la preuve, c'est que le marais il existe toujours, il y a toujours une biodiversité, ça personne ne dira le contraire, donc on n'a pas été là pour le saccager, pour le détruire...(agriculteur, Nro 26)

Les maïsiculteurs développent plusieurs points.

1. Premièrement, ils⁹⁸ justifient la mise en culture des marais par la qualité de la terre propre aux zones humides : Les terres des marais sont un atout pour l'agriculture, puisqu'il s'agit de terres très fertiles et humifères qui proposent les meilleures conditions de mise en culture. Les terres étant très humifères, on limite l'irrigation et l'utilisation d'engrais. Selon un céréalier⁹⁹, dans les marais, ils utilisent entre 120 et 160 unités d'azotes, tandis que sur les terres hautes, ils en utilisent plus de 200 unités. Les terres sont rentables et l'environnement est encore présent.

« Je ne vais pas raconter des bêtises. Au niveau des désherbants, en fait, ici c'est tellement riche que les désherbants là ne marchent pas, et après il y en a qui agissent sur les petits herbes, ils s'utilisent à petit dose et a priori ils sont biodégradables rapidement, on est plutôt dans cette logique-là. Après en matière d'engrais on met plutôt moins dans certains endroits parce que c'est des terres aussi riches, ce n'est pas qu'on n'en met pas » (maïsiculteur, président d'ASA, nro19).

2. La mise en culture, ainsi que l'assainissement des marais n'ont pas détruit l'environnement ni l'écologie.

Les agriculteurs n'aurait pas fait « *n'importe quoi* »¹⁰⁰ avec la nature. Les agriculteurs du Médoc expliquent que s'il y a bien des zones de maïs, il y a tout de même un bon pourcentage de marais qui est resté en prairie. Par ailleurs, l'agriculteur a aussi besoin de la nature pour pouvoir produire, donc il y fait attention. Ils revendiquent¹⁰¹ les avancées des agriculteurs en termes écologiques, la prise de conscience, l'usage limité des engrais chimiques...etc. L'un d'entre eux¹⁰² propose un discours déresponsabilisant, car les produits utilisés sont légaux et aux normes. On ne devrait donc pas reprocher aux agriculteurs d'utiliser des produits homologués par ailleurs. Finalement, les agriculteurs enquêtés ont le sentiment de faire de plus en plus d'efforts et, au sein des ASA, d'entretenir un paysage agréable, en plantant des arbres autour des fossés par exemple.¹⁰³

« Eh bon, on a fait l'association pour essayer de mettre cela en culture, raisonnée quand même, parce qu'on ne fait pas n'importe quoi non plus, on garde des arbres partout ah, sur les bordures. (...) Donc nous on a intérêt aussi à faire bien pour pas que l'agriculture soit synonyme de POLLUEURS, de massacreurs d'arbres, on n'est pas que ça ah ! Ça existe, il y a des fous partout, dans tous les métiers. » (Agriculteur, nro 14)

⁹⁸ Entretien nro 4, 5, 17, 19, 14

⁹⁹ Agriculteur, nro 14

¹⁰⁰ Agriculteurs nro 5, 14, 15, 26

¹⁰¹ Agriculteur nro 26, 20, 25

¹⁰² Agriculteurs nro 26

¹⁰³ Agriculteur, nro 14, 5

« Les produits non... ouais, ils font plus attention à ne pas désherber dans les bords de fossés, des trucs comme ça quoi. Bon les produits, on les a, c'est vrai que les produits, on ne prend pas n'importe quoi comme produit, on essaie de faire attention, moi le premier, je ne mets pas n'importe quoi, je ne mets pas de poison... mais bon, les produits ils existent, ils sont homologués par le Ministère de l'agriculture. Ce n'est pas nous qui les fabriquons. Donc chacun est libre d'employer les produits qu'il veut. Mais bon, on n'est pas non plus pour détruire la nature. La preuve, c'est qu'elle existe. » (Agriculteur, Nro 26)

3. Finalement les maïsiculteurs et céréaliers sont convaincus et soulignent le fait que de nouvelles espèces telles que la cigogne et les oiseaux migrateurs apparaissent dans les marais grâce à la présence des grains qu'ils cultivent¹⁰⁴. Ils affirment qu'en l'absence de terres cultivées, il y aurait moins de biodiversité et de variété d'espèces, car si les prairies offrent un refuge, les sangliers et les autres bêtes viendraient se nourrir aux champs.

« Quoi qu'il en soit les céréales sont intéressantes aussi, moi je vois beaucoup plus de gibier, qu'il y a vingt ans, on voit les canards, puis le canard ça mange du maïs ah ? Si vous demandez d'ailleurs aux gens qui s'occupent de la réserve du gibier au niveau de la centrale...s'il y a des oiseaux qui se posent c'est parce qu'il y a de grandes étendus libres, puis il y a aussi de quoi consommer, puis la richesse vient de la diversité ». ¹⁰⁵« Et quand il y a des espèces migratrices qui passent telles que les oies, les canards... ben les oies elles ne vont pas s'arrêter dans un champ comme ça qui est en friche, elles vont s'arrêter où il y a de quoi manger » ¹⁰⁶

Pour résumer leur position, nous pouvons dire que l'intérêt qu'ils voient dans les marais est le rendement agricole, pourtant, ceci ne les empêche pas de croire en le respect de l'environnement. La différence est que, d'une part, pour eux, l'environnement est secondaire et qu'il faut d'abord nourrir les hommes et que, d'autre part leur façon de préserver la nature et de concevoir sa protection n'est pas la même que celle exigée par les environnementalistes.

« Bien sûr ils sont gentils, la politique environnementale, mais ce n'est pas ce qui va nous donner à manger, à nos familles, faire vivre nos exploitations » (agriculteurs Nro 26)

10.1 Quelle place réelle attribuer à une gestion environnementale des marais ?

Nous avons recensé les différentes manières de concevoir l'environnement dans les marais ainsi que les diverses « meilleures formules » exprimées par les acteurs pour intervenir sur l'environnement. Etant donné cette variété des positionnements, nous avons essayé de demander concrètement ce que font les présidents d'ASA dans leur périmètre au bénéfice de l'environnement. Nous nous sommes aussi intéressés à la place qu'ils donnent ou envisageraient de donner à l'environnement. On émet l'hypothèse que, dès lors qu'un marais

¹⁰⁴ Agriculteur 14, 26

¹⁰⁵ Agriculteur, Nro 19

¹⁰⁶ Agriculteur, Nro 26

est en déprise agricole, les ASA entretiendraient le terrain dans un but strictement écologique. Sachant que nous ne possédons pas de rapports précis sur l'état du réseau hydraulique, ni des parcelles dans le périmètre des ASA, nous sommes dans l'incapacité de désigner des marais avec des systèmes hydrauliques négligés. Néanmoins, de par les témoignages recueillis, on a tendance à croire qu'en l'absence de culture, le système hydraulique est fortement négligé. D'après les présidents d'ASA, la raison est économique : si les marais ne produisent pas, la taxe n'est pas élevée, alors les moyens de gestion sont limités.

Nous avons ainsi constaté que la gestion hydraulique dans les marais existe dans le seul but d'en faire bénéficier l'agriculture. Sa seule fonction est l'irrigation et l'évacuation de l'eau en excédent. Les présidents des ASA ne parlent jamais d'une gestion hydraulique en fonction des besoins de la faune et la flore. La question ne semble pas se poser. Par contre, ce constat ne signifie pas qu'aucune gestion ne soit adaptée au bénéfice de la nature en plus du bénéfice agricole. Nous sommes ainsi dans la possibilité d'évoquer des cas individuels d'associations syndicales qui orientent leur gestion vers des intérêts aussi écologiques, paysagers ou autres.

Nous tenons tout d'abord à présenter le cas du SIBV qui est le seul à envisager une gestion hydraulique strictement environnementale dans un de ses marais. Il s'agit d'une équipe d'hommes plutôt âgés, des métiers mixtes : agriculteurs, ex éleveurs, viticulteurs et le technicien hydraulique¹⁰⁷ qui lui, est jeune et porte un regard plus écologique.

1) Projets du SIBV centre Médoc :

Le syndicat s'investit et montre une volonté environnementale même si, pour l'instant, il ne s'agit que de projets

- *Projet environnemental du SIBV Nro 1*

Au sud du Médoc, un des marais fut longtemps négligé et désormais certains endroits deviennent des –friches arborées-. Les membres du syndicat se posent les questions suivantes quant à l'avenir de ce marais : est-ce qu'ils vont l'entretenir et faire des prairies ou bien laisser les marais se refermer ? Selon le technicien, la meilleure façon de favoriser les espèces qui se développent dans ce secteur, notamment la cistude et le brochet, est de mettre ces terres en prairie. L'intention première de ce projet part d'un intérêt uniquement écologique. Notons aussi, que la manière dont ils disent procéder est de plus en plus « normalisée », faire des inventaires d'espèces par exemple, rechercher un éleveur, monter un dossier d'aides agricoles.

« Ça repart en bois, oui mais après on a la fermeture du milieu, donc après c'est là le plan de gestion, c'est faire l'inventaire de toutes les espèces présentes, voir ce que l'on peut faire avec les espèces présentes. Effectivement si on a... bon y a des populations de cistude, donc c'est quand même intéressant pour elle d'avoir des prairies, des plans d'eau, des

¹⁰⁷ Technicien rivière, Nro 12

fossés entretenus. Après au niveau piscicole c'est pareil, là ici, on a des populations de brochets et on se rend compte que le brochet, sur le département et comme partout en France, est complètement en train de disparaître, donc pourquoi pas utiliser ces prairies-là, avec un plan de gestion bien défini, en disant à partir de janvier jusqu'à avril, il faut qu'il y ait de l'eau dans le marais suffisamment pour favoriser la reproduction du brochet. » (technicien rivière, Nro 12)

Dans ce même marais il y a un grand propriétaire, viticulteur, qui s'intéresse à la bécassine. Son objectif principal est d'acheter de plus en plus de parcelles, parce qu'il ne veut pas voir les marais mis en culture.

- *Projet environnemental du SIBV Nro 2*



Un autre projet vise à favoriser l'entrée des poissons dans un des marais du SIBV : pour cela, les techniciens prévoient un système de clapets qui permettra aux poissons de rentrer et de sortir plus facilement des fossés ce qui devrait favoriser leur reproduction. Notons que cette volonté fut exprimée par les membres les plus anciens du bureau, lesquels lors d'une pêche électrique, se sont inquiété de la diminution du nombre des poissons. Ce projet devrait se mener en partenariat avec les pêcheurs professionnels.

- *Projet environnemental du SIBV Nro 3*

La cohabitation d'activités dans ces marais est intéressante, car il s'agit d'un marais quasi entièrement cultivé en maïs, mais ils ont le projet de recréer des espaces naturels avec la coopération de la fédération de chasse qui achète les terrains.

Le technicien rivière¹⁰⁸ explique que dès qu'il y a des projets qui tiennent un peu la route, le reste des acteurs – DDA, Commune et autres – commencent à suivre le projet et voient l'intérêt écologique et environnemental. Selon lui, il y a une volonté affichée des acteurs locaux de préserver ces endroits.

Enquêteur : « Pourquoi l'intérêt de remettre des migrateurs dans les marais,(...) Y a pas d'autres groupes de pression, qui militent pour ce... »

¹⁰⁸ Technicien rivière nro 12

Technicien : « *ben les propriétaires, bon après si, il y a tout ce qui est fédération de pêche qui sont intéressés, l'agence de l'eau qui est intéressée, le Conseil Général qui est intéressé, forcément dès qu'il y a une idée qui commence à venir, on commence à faire remonter le fil conducteur, et ça coule de source, tout le monde suit. Mais y a aussi les propriétaires comme je vous ai dit, le XXX, qui lui veut remettre, aménager le marais pour l'accueil de bécassines, lui, il veut remettre cet espace naturel comme il l'a vu autrefois, donc voilà...* »¹⁰⁹

2) Marais Médocains

Dans un marais d'environ 500 ha (non frontaliers de l'estuaire) entièrement mis en prairies utilisées pour pâturer les chevaux, il y a deux éleveurs qui vont bientôt prendre leur retraite et il n'y a pas du tout de culture. Le pâturage de chevaux est peu rentable si l'on en croit le président de l'ASA¹¹⁰. Ce qui attire notre intérêt, c'est l'entretien des parcelles, l'entretien paysager qui est effectué par des propriétaires qui ne tirent aucun profit économique de ces terres. Le président explique que ces gens sont attachés à ces terres, alors ils les préservent et ne comptent pas les vendre. Lui-même, une fois l'élevage arrêté, gardera ces terres en prairie.

3) Marais Girondins

Dans le secteur de St-Ciers, la fédération de chasse entreprend une politique foncière d'acquisition et qui, en l'espace de 10 ans a déjà détournée des terres qui étaient en maïs pour les remettre en prairie. Cela a pris du temps, mais désormais ils ont réussi à implanter des zones de roselières.

4) Marais Charentais

On a recensé deux exemples de volonté d'entretien paysager.

- Le premier un maïsiculteur (14) qui, conscient que le maïs n'est pas une bonne culture pour l'environnement, en tant que président d'ASA, il essaie de 'compenser' cela par une volonté qu'il qualifie d'environnementale dans sa gestion des marais, cela dans la mesure du possible (98% en maïs). Avec les autres membres de l'ASA, ils entretiennent les arbres et toute la végétation que le terrain permet, même si elle reste minime, ils font l'effort de planter des haies et de maintenir une ligne d'arbres le long des fossés. Il maintient, pour sa part, des parcelles en jachère fleurie pour embellir le paysage.

« Je fais de la jachère fleurie ici, c'est embêtant à faire, on ne gagne rien et c'est embêtant, mais bon, les gens viennent ici cueillir des fleurs, puis c'est au bord de la départementale, les gens surplombent un peu puis ils se disent c'est beau ah ? (...) Moi j'ai planté des haies ! J'associe les chasseurs, les agriculteurs, la ville pour une partie, et les écoles, je fais planter à chaque élève un arbre. On a fait ça nous ! Vous voyez les kilomètres des arbres qu'on a fait, ils sont grands maintenant » (agriculteur, 14)

¹⁰⁹ Ibid

¹¹⁰ Eleveur Nro 8

- Le deuxième exemple¹¹¹ : un parisien qui, lors d'un coup-de-foudre pour les marais acheta des terrains et planta des arbres. Peu de temps après, il découvre la possibilité de créer un paysage intéressant à partir de la couleur des arbres en automne. Il a acheté toutes les parcelles qui bordent le grand chenal et ne tire aucun bénéfice économique de ces terres autre que son plaisir de voir évoluer le paysage qu'il a créé.

10.2 Quel type de gestion va à l'encontre de l'environnement ?

Après avoir recueilli des données qui pourraient encourager les environnementalistes, nous sommes aussi dans l'obligation de nous poser la question contraire : Est-ce que la façon de faire de certaines associations syndicales peut témoigner d'un désintéressement affiché de l'environnement ? Pour cela, nous avons recensé quelques réflexions de la part des techniciens étant donné que les présidents d'ASA ont omis ces aspects.

- Un technicien (25) regrette l'assèchement d'un des marais Girondins. Il s'agit d'un marais où autrefois le brochet venait se reproduire dans des prairies inondées. Désormais, les marais ont été asséchés ce que les agriculteurs justifient au nom de la lutte contre les inondations de la petite ville située à proximité. Les prairies, n'étant plus inondées, le brochet ne s'y reproduit plus.

« C'est assez dramatique, parce qu'en fin de compte, on a enlevé aux marais la capacité de stockage qui était nécessaire pour la bonne vie du marais, mais aussi la bonne vie d'un certain nombre d'espèces présentes dans le marais, et le marais meurt du manque d'eau maintenant, c'est assez dramatique. Manque d'eau parce qu'il est utilisé par les cultures céréalières » (technicien, Nro 25).

Le même technicien exprime son appréhension vis-à-vis du risque que courent les nappes phréatiques, il fait allusion au marais poitevin, où, d'après des études, la situation s'avère « catastrophique ». Il affirme que si l'homme continue à pomper l'eau des nappes pour irriguer les céréales, on aura beau développer la gestion des niveaux d'eau, la situation sera irréversible.

- Un autre technicien (12) s'inquiète de la situation critique qui menace un des marais normalement voué à la maïsiculture. S'agissant de terres tourbeuses, il explique qu'une gestion adéquate de l'eau est indispensable pour éviter le tassement de la terre. Il est nécessaire de maintenir des niveaux d'eau élevés. Malheureusement, pour lui, les maïsiculteurs évitent à tout prix d'inonder les marais craignant de ne pas pouvoir bien mener leur travail. Aujourd'hui, la terre se tasse et le niveau baisse par rapport à celui de l'estuaire, rendant ainsi l'évacuation de l'eau douce pénible et coûteuse.

« [En parlant de maïsiculteurs] Ils se détruisent, ce sont eux qui se sont détruits, détruit leur support. Parce que comme c'est une irrigation par capillarité, ils ne voulaient pas avoir d'eau ou très peu d'eau. Comme l'humidité remonte, la plante a suffisamment d'eau, donc pour

¹¹¹ Président s'ASA Nro 24

eux, c'est gagné. En plus il fait super chaud, donc le maïs, ils font des rendements énormes. Et la tourbière elle prend des coups, elle s'affaisse... elle ne supporte pas ça. Mais maintenant ils ont plus ou moins cerné, ils ont compris, mais le problème, c'est que c'est trop tard. Et c'est un phénomène irréversible ... » (technicien rivière, Nro 12)

À la fin de ce chapitre, nous arrivons à deux constats. Premièrement, les présidents d'ASA, en tant que gestionnaires et agriculteurs, démontrent leur poids dans l'entretien du paysage et de la biodiversité. Cette importante fonction est accréditée et légitimée par les techniciens rivières eux-mêmes, lesquels exigent aussi la reconnaissance en termes économiques pour cette catégorie d'acteurs qui malgré le fait de remplir une fonction d'intérêt général (évacuation de l'eau et sauvegarde et entretien de la nature) ne sont pas reconnus à juste titre. Les agriculteurs sont ainsi convaincus de « bien faire » et de ne pas avoir besoin de la multitude de nouveaux intervenants dans le marais, qui viendraient perturber la gestion « traditionnelle et efficace » des marais. Par ailleurs, les agriculteurs disent faire preuve de plus en plus de 'conscience environnementale' ; les exemples mentionnés (notamment en Médoc) témoignent de la volonté des syndicats de se rapprocher d'une gestion plus 'environnementaliste'.

« Ça évolue grâce à tout ce travail qui a été fait, mais bon...vous avez encore des gars qui bousillent encore les haies, qui ne savent pas...bon maintenant il commence aussi à y avoir des techniciens, c'est nouveaux tout cela, ça arrive, mais les gars qui dirigent et qui ont un certain âge et qui dirigent ces zones-là ; ils sont encore de l'ancienne école quoi, mais voilà On pourrait mettre certains roseaux, la nature nous donne des possibilités mais on ne s'en sert pas ... » (Éleveur Nro 20)

Deuxièmement, nous pouvons dire que si les techniciens donnent crédit aux agriculteurs, ils sont conscients des limites et des méfaits. La gestion de marais devrait se mener selon eux, de manière intégrale (à travers le SAGE par exemple) et par des acteurs environnementaux capables d'interagir dans la gestion : limiter le détournement des prairies, l'assèchement des marais, etc.

CHAPITRE IV

Est-ce que la dépoldérisation des marais Girondins est viable ?



Marais du Centre Médoc
Photo : SIBV Centre Médoc

11 Dépoldérisation dans les marais estuariens : quelles conséquences ?



Marais de Mortagne
Photo : Marisa Vaca

En abordant la question de la dépoldérisation, nous avons été amenés à distinguer deux aspects :

- La montée des eaux, phénomène naturel lié au réchauffement climatique.
- La dépoldérisation elle-même, action humaine que certains acteurs institutionnels envisagent pour anticiper la montée des eaux.

11.1 La montée des eaux marines remettrait en question l'entretien des digues.

Pour la plupart des enquêtés, la montée des eaux reste, au même titre que la dépoldérisation, un phénomène inconnu et incertain. En générale, tant les présidents d'ASA que les techniciens banalisent ce risque plus qu'ils ne le craignent.

« *Bon la digue elle a quand même tenue en 99 un peu partout, donc on est tranquille pendant un bon bout de temps* » (technicien, Nro 25)

La question de montées des eaux fut inscrite par le SAGE¹¹² qui suite à une étude hydraulique prévoit une montée des eaux assez importante et par le SMIDDEST lequel, s'est chargé d'une étude économique pour estimer les coûts que l'entretien des digues pourrait engendrer pour pallier le niveau de l'eau dans l'estuaire. Si ces deux études sont l'actuelle référence des techniciens que nous avons rencontrés, ils (n°18 et n°25) ne sont pas convaincus des résultats et envisagent d'autres possibilités pour le maintien des marais. Ce sentiment dubitatif caractérise aussi la réflexion des Présidents d'ASA. Ceci dit, nous trouvons plus pertinent de présenter les points de vue des uns et des autres séparément.

11.2 Les techniciens se montrent pragmatiques...

Deux des techniciens se sont exprimés par rapport à cette question de montées des eaux. Le premier technicien (18), de par son expertise, remet en doute les résultats de l'étude du SAGE. Il explique qu'il est extrêmement risqué de prévoir des modélisations de ce type étant donné le nombre d'incertitudes. Les études, d'après lui, devraient plutôt cibler les éventuels coûts d'entretien de digues si jamais il fallait caler leur niveau sur celui de la montée marine. Il faudrait aussi analyser les répercussions économiques liées aux activités des marais si on suspend cet entretien. Dans les cas où les études stipuleraient la suspension d'entretien, il entrevoit une forte opposition des populations locales.

Le deuxième technicien (25) considère qu'avec une meilleure gestion des marais donnant plus de place aux capacités d'absorption et de stockage de l'eau, il ne serait plus nécessaire de rehausser les digues.¹¹³ En termes économiques il affirme qu'il coûterait moins cher aux pouvoirs publics de rembourser les dégâts et les pertes matérielles (en souhaitant qu'elles ne soient pas humaines), qu'une politique de rehaussement des digues. Il explique que les marais ne sont pas fortement urbanisés et que la distance entre marais et habitation donne largement le temps aux gens de se protéger. Il envisagerait pour certains marais de construire des petites digues autour des habitations afin de mieux les protéger et dans le pire des cas, si dans quelques années, le niveau de l'eau continue à monter, il voit la possibilité de bâtir des sortes d'îlots pour que les gens puissent continuer à y vivre. Il souligne par

¹¹² Schémas d'Aménagement de la Gestion de l'Eau.

¹¹³ Il explique qu'il y a des études qui ont prouvé que les marais peuvent être plus efficaces en termes de protection qu'une digue qui par ailleurs coûte très cher.

ailleurs, que la France n'est pas dans le cas des Pays-Bas, contrainte de sacrifier des marais pour mieux en protéger d'autres.

« Et bien les zones humides pendant encore 50 ans, bon, on peut imaginer, les populations peuvent continuer à y vivre, mais que, progressivement, et bien on va être obligé d'amener à ce que ces populations qui y vivent maintenant se déplacent en bordure de marais ou dans des zones, que l'on appelle des îlots de survie, je dirais, c'est-à-dire une zone qui, elle, sera aménagée pour que les populations puissent s'y maintenir. » (technicien Nro 25)

11.3 Les présidents d'ASA, dubitatifs, sont sur la défensive

Les présidents d'ASA reconnaissent l'impuissance humaine face à la nature et savent que l'homme ne pourra pas toujours maîtriser l'estuaire. Si la nature vient à reprendre ses droits, si le niveau d'eau augmente, ils comprennent que l'homme devra partir des marais. En dépit de cette résignation, la montée des eaux n'est pas une source d'inquiétude. Ils sont convaincus qu'une remontée d'eau de 20 à 30 centimètres ne serait pas catastrophique. Seule une remontée marine d'un mètre mettrait tous les agriculteurs en difficulté à cause des coûts exorbitants que représenterait la protection de l'ensemble de la Garonne.

« Si le niveau de la mer remonte, admettons, à la centrale nucléaire, ils ont remonté les digues à 7mètres en prévision d'éventuelles sinistres, ce qui veut dire que, pour être protégé, toute la vallée de la Garonne et la Dordogne, est ce qu'on se donnera les moyens ? 150 km, la Garonne, quasiment jusqu'à Toulouse, je ne vois pas comment on va trouver les matériaux pour remplir les rives ». (agriculteur, Nro 17)

L'enjeu de ce phénomène climatique, se définit selon eux, en termes politiques. La réponse s'avère ambivalente : si on veut continuer à profiter d'une activité agricole dans les marais, il va falloir remonter les digues. Encore faudra-il que ces activités soient rentables. Une troisième option serait de ne rien faire, ni remonter les digues, ni soutenir l'activité agricole. Mais dans ce cas les villes environnantes ne seraient plus à l'abri des inondations.

« Tout cela dans vos idées, peut évoluer de deux façons différentes. Soit on se donne les moyens comme nos amis Hollandais et on construit des digues, enfin on le renforce et demain on a des polders où on peut faire n'importe quoi. A cela il y a une condition : il faut que les produits qui sont retirés de ces polders, soient rémunérateurs, si ce n'est pas rémunérateur, la nature reprendra ses droits ». (Agriculteur, Nro 17).

La question se pose dans ces termes en rive droite à cause des réaménagements provoqués par la tempête de 1999. La situation à l'époque a généré un sentiment d'injustice : tandis que le Conseil Général de la Gironde décidait seulement de réparer ses digues cassées, le Conseil Général de Charente investissait pour monter la hauteur des siennes. En Gironde, ils avaient le sentiment qu'on laissait les eaux divaguer et déborder quitte à inonder les marais. Deux conseils généraux, deux politiques, deux poids, deux mesures.

« (...) et puis même certaines autorités qui ne voulaient pas trop s'avancer, mais bon, on ressentait bien, qu'il y avait une nette différence entre la Gironde et la Charente-Maritime » (agriculteur, Nro 15)

Il n'en reste pas moins qu'on aurait pu croire que le souvenir de 1999 avait déclenché un sentiment d'insécurité chez les habitants locaux. Or, bien qu'il reste dans la mémoire collective des agriculteurs, ils ne craignent pas forcément la répétition d'un tel désastre. Plusieurs facteurs les incitent à relativiser les risques de submersion marine, ils font allusion aux modifications hydrauliques internes que subit l'estuaire comme les prélèvements de sables et de graves, la vitesse de l'eau. Ils sont convaincus de pouvoir rester vivre dans les marais quelques années encore. Même les agriculteurs de Mortagne qui ont perdu une partie du polder, partagent ce discours. Ils pensent que si le polder est parti, c'est parce que les terrains gagnés sur la mer, étaient moins stabilisés¹¹⁴

« C'est pas parce que ça arrive une ou deux fois par siècle qu'on va être perdu(...) l'eau arrive plus vite, elle se retire plus vite, donc automatiquement... l'estuaire est beaucoup plus profond qu'il y a 50 ans, l'eau peut rentrer beaucoup plus... ben elle arrive plus vite et elle repart plus vite donc ça brasse plus... avec plus de rentrée dans l'estuaire, elle peut ronger aussi. Puis les vents dominants qui peuvent être... y a beaucoup de facteurs... » (Groupe d'agriculteurs, Nro 22)

12 La Dépoldérisation : Un but écologique qui défi des activités rentables.

La gestion des marais différencie deux éléments, les parcelles et les canaux hydrauliques (fossés). Ces deux éléments entretiennent un rapport unilatéral : cela signifie que les fossés peuvent se passer de l'entretien des terres, mais jamais le contraire. L'idée d'arrêter l'entretien de ce système ne s'affiche qu'à travers la dépoldérisation. Cette dernière fut vaguement évoquée lors des réunions du SAGE, l'objectif visé étant celui de la protection contre la montée des eaux et le coût de l'entretien des digues. Mais, la remise en eau des marais reste pour le moment aux yeux des enquêtés, de même que pour la montée des eaux, un projet vague et peu « crédible ». Les présidents d'ASA ne connaissent pas l'origine et les conditions de réalisation de ce projet, ni les porteurs de cette idée et leurs motivations.

Toute cette série d'incertitudes poussent les acteurs locaux de l'estuaire vers un comportement méfiant et défensif. La dépoldérisation serait faite avant tout pour protéger Bordeaux. Les présidents d'ASA refusent catégoriquement d'être « sacrifiés » à cette fin. Ils regrettent aussi les volontés de laisser périr certains marais pour de mieux en protéger d'autres dit plus productifs.

« Mais est-ce que ce n'est pas la pression politique vis-à-vis des villes comme Bordeaux, qui a peur d'être inondée et puis, au lieu d'inonder on va faire inonder des marais avant que

¹¹⁴ Sauf pour l'agriculteur qui habite juste derrière la digue qui craint que la digue ne résiste plus à une grosse marée et que le port de Mortagne soit inondé.

Bordeaux soit inondée, quoi. Est-ce qu'il n'y a pas cette pression politique ? Et là c'est une pression d'homme, faut pas raconter de conneries. (Agriculteur, Nro 26)

En France, un des premiers scientifiques à avoir pensé la dépoldérisation est le professeur Fernand Verger¹¹⁵. Contrairement à ce que craignent les agriculteurs (dépoldérisation synonyme de la fin d'activités agricoles dans les marais), ce scientifique explique qu'une montée des eaux peut avoir des effets différenciés selon l'endroit géographique où elle se produit. Autrement dit, la dépoldérisation n'amènerait pas systématiquement une submersion obligatoire des zones humides.

Pour l'instant, la remise en eaux volontaire des marais ne paraît pas crédible aux yeux des enquêtés, lesquels ne prennent guère au sérieux cette possibilité. Par conséquent, dans une grande partie des entretiens, on a l'impression que la réflexion vis-à-vis d'une éventuelle dépoldérisation commence au moment même de l'entretien. La réponse est généralement catégorique : les présidents d'ASA refusent d'abandonner volontairement toute gestion des zones de marais. Ils ont visiblement du mal à comprendre l'intérêt de dépoldériser les marais, qu'il s'agisse d'un intérêt écologique pour la faune aquacole ou qu'il s'agisse de la prévention de risque de crues. La dépoldérisation provoque deux types d'oppositions.

Les arguments contre la dépoldérisation gravitent principalement autour de la vision utilitariste de la terre ainsi que de la nécessité de maîtriser la nature. Si l'enquête des Sables-d'Or n'arrive pas à trouver des liens significatifs entre l'opposition à la dépoldérisation et des variables telles que les pratiques et les degrés de fréquentations des marais, ce manque de significativité statistique pourrait être du au fait que le polder en question ne présente aucun intérêt économique. Or cette variable change la donne, car dès qu'on parle de dépoldériser des polders agricoles, on s'adresse à une tout autre catégorie d'acteurs et on est face à une opposition argumentée, informée et surtout concernée.

Les raisons restent nuancées en fonction des enjeux que les individus portent sur les marais : chacun défend ses intérêts. Les maïsiculteurs s'y opposent en mettant en avant leur rôle de producteurs de denrées agricoles pour une planète qui -frôle la crise alimentaire-. Les chasseurs mettent en avant l'intérêt de leur activité en termes de préservation de la biodiversité. Les éleveurs et ceux qui favorables au métier, craignent que les conditions d'exploitation deviennent trop contraignantes et que cela ne décourage les derniers éleveurs encore en activité.

Nous avons différencié la position des enquêtés entre ceux qui s'opposent de manière catégorique à la dépoldérisation des marais (1) et ceux qui, (tout en s'opposant globalement) finissent par envisager que, quelque part, dans des terres peu investies, la dépoldérisation puisse avoir lieu (2). Les techniciens de leur côté, ont fourni beaucoup de pistes de réflexion, mais ils ne se sont pas tous directement prononcés. Le groupe des opposants -conditionnés- correspondre aux éleveurs et techniciens de la première catégorie « agri-environnement ».

¹¹⁵ Professeur Emérite de l'Ecole Nationale Supérieure, Directeur d'études à l'école Pratique des Hautes études où il a dirigé le laboratoire de géomorphologie de 1966 à 1998. Vient de publier Verger F., *Marais et estuaires du littoral français*, ed. Belin.

12.1 *Opposition majoritaire et catégorique...*

Plus de la moitié des personnes enquêtées¹¹⁶ refusent catégoriquement d'abandonner volontairement l'entretien du réseau hydraulique. Il s'agit de maïsiculteurs (en activité ou la retraite), de céréaliers et d'un jeune éleveur (n°22). Les activités dans les marais représentent pour ce groupe d'agriculteurs des enjeux économiques nettement plus importants que pour ceux du deuxième groupe. Leurs premières réactions se caractérisent par le sarcasme et la moquerie :

« *N'importe quoi...de la bêtise humaine (...) moi vivant, ça n'arrivera pas* » » (agriculteur, E Nro 10), « *on peut entendre tout et n'importe quoi* » (maïsiculteur, E Nro 19) « *ça serait une révolution* » (éleveur, E Nro 8).

Les présidents d'ASA se montrent en effet, très sensibles vis-à-vis de cet enjeu. Ils dévoilent leur frustration et leur peine d'imaginer leurs terres inondées. Nous constatons par ailleurs que les présidents des marais déjà partiellement inondés en eau douce ne voudraient pas qu'ils soient inondés à leur tour par l'eau de l'estuaire, car cela leur semblerait irréversible.

Nous avons synthétisés les arguments exposés en trois idées principales :

1. La terre est un support essentiel à la production alimentaire pour une planète dont la demande est pour le moment, plus forte que l'offre. (argument particulièrement présent dans le troisième groupe « marchand ») : La mise en culture des marais permet des rendements bon marché grâce à la qualité de la terre qui ne demande que peu d'engrais et parfois même, pas d'irrigation. De plus, un tel acte mettrait au chômage des agriculteurs et des éleveurs des marais ;
2. Les marais sont des indicateurs de biodiversité et porteurs de paysage (argument notamment employé par le premier et le deuxième groupe, « agri-environnement » et « multifonctionnalité des marais ») : la remise en eau détruirait toute la nature que l'homme s'est efforcée de préserver. Les acteurs craignent en effet le caractère irréversible d'une dépoldérisation d'autant plus que la société locale actuelle serait incapable de rebâtir un pareil système hydraulique. Les marais sont le fruit de l'effort et du génie dont seuls les anciens ont su faire preuve. Les remettre en eau serait insupportable et signe d'un manque de respect envers les anciens ;
3. La société ne peut pas se passer du rôle fonctionnel des marais. (tous groupes confondue) : Le système hydraulique des marais a plusieurs vocations ; la première fut celle d'assainir les terres pour gagner des polders cultivables et lutter contre les maladies. On risquerait donc de voir réapparaître ces maladies. Deuxièmement, il fut conçu avec le souci d'évacuer les eaux des zones bâties ; sans cet outil, celles-ci courent un risque d'insalubrité accompagné d'une invasion de moustiques. Troisièmement les digues sont la seule protection contre les inondations. Les casser voudrait dire le départ forcé des populations locales. En bref, ce type de projet

¹¹⁶ Entretiens Nro 2, 4, 7, 10, 15, 17, 19, 22, 26, 15

risquerait de générer un mécontentement global chez les habitants des marais. Attention aussi à tous les coûts que cela engendrerait.

12.2 Une marge de manœuvre conditionné et médiocre...

Trois éleveurs¹¹⁷ (1^{er} et 2^{ème} catégorie) interviewés ont fini par envisager la possibilité que la dépoldérisation ait lieu quelque part en dehors de leurs demeures sachant qu'ils habitent chacun dans une des secteurs étudiées. Ces trois éleveurs (8-20-23) prônent une interdépendance entre activité économique et préservation de la nature. Ils jugent que la biodiversité marine est tout aussi importante. Deux d'entre eux, (8 et 23) voudraient favoriser les échanges entre la terre et l'estuaire, tandis que le troisième (20) s'attache au paysage agricole, notamment des prairies. Ce dernier, croit tout de même que d'autres endroits éventuellement vers la Charente, pourraient mieux se prêter pour une remise en eaux. « *Je ne dis pas qu'il y aurait des endroits où ça serait possible de le faire et ça serait bien, mais ici je ne vois pas. Dans certains marais en Charente...* » *Éleveur, E Nro 20.*

L'éleveur Charentais (23) évoque le cas de Mortagne comme exemple de dépoldérisation. Il explique que la partie encore en polder est, elle aussi, en train d'être gagnée par l'estuaire. Il exige, d'une certaine manière, aux autorités d'agir pour empêcher que la terre soit emportée et de réaliser un suivi environnemental afin de pouvoir finalement connaître les avantages écologiques de la dépoldérisation.

Finalement, le Girondin (cf., agri-environnement, n°8) est l'un de ceux qui pensent qu'un tel projet pourrait entraîner une diversification de la flore et la faune ; il compare les marais girondins avec la Camargue qu'il qualifie de « belle zone humide ».

Malgré l'intérêt écologique dont ils disent faire preuve, ils restent avant tout des éleveurs et il est hors de question pour eux, que l'homme soit déplacé pour laisser entièrement place à la nature.

Nous avons voulu présenter séparément la position de trois techniciens, deux spécialistes de l'environnement (n°1 et n°25) et un spécialiste des rivières (n°12), car si ils s'opposent à la dépoldérisation, leur souhait d'inonder partiellement les marais pendant les mois d'hiver se rapproche des effets ciblés par la remise en eau, d'autant plus que les deux premiers (1 et 25) ont un regard critique de la mise en culture dans les marais. Le troisième technicien rivière (12), ne pouvant envisager d'inonder les terres de part sa relation proche avec les agriculteurs, essaie tout de même de maintenir le mieux possible la biodiversité des marais, . Il entrevoit une possibilité d'inonder en eau douce les prairies non cultivées afin de favoriser la reproduction des poissons d'eau douce et saumâtre.

¹¹⁷ Entretien Nro 8,20, 23

12.3 *L'objectif écologique reste encore ambigu.*

Nous nous sommes intéressés dans cette partie aux buts écologiques visés par la dépoldérisation qui sont reconnus et mis en valeur par les acteurs locaux. Nous avons recensé le point de vue des techniciens et des éleveurs. Nous pouvons aussi remarquer que la position des acteurs vis-à-vis de l'environnement commence à désigner les mêmes groupes. Comme c'était attendu, on y trouve les techniciens d'un côté et les éleveurs de l'autre.

o *Quels intérêts écologiques assimilent-ils ?*

L'ensemble des techniciens ainsi que deux des éleveurs (8 et 20) et un ostréiculteur (1) se disent plus sensibles aux projets environnementaux. Ils s'efforcent, (du moins le long de l'entretien) de comprendre les intérêts que la dépoldérisation pourrait amener. Nous retrouvons ici aussi les mêmes acteurs de la première catégorie.

Certains techniciens (25) adhèrent à l'argument en faveur des frayères, , un autre (18) voit « l'intérêt majeur » du maintien de la biodiversité aquacole et l'intérêt économique au niveau de la pêche. Finalement, les éleveurs et l'ostréiculteur, imaginent de renforcer le lien entre terre et estuaire afin de redonner aux marais leur fonction d'épuration et de nourrissage. Ce sont les mêmes éleveurs qui réfléchissent à des alternatives autres que la dépoldérisation pour favoriser les poissons, mais nous l'aborderons par la suite.

« Ca peut être un autre objectif effectivement, encore faudrait il qu'il soit affiché clairement et dans ce cas-là, bah on dit : « voilà, on veut faire des poissons, des habitats, pour la faune piscicole ». Pourquoi pas ? D'ailleurs, s'il y a un intérêt majeur, ne serait ce qu'au sens du maintien de la biodiversité ou peut être d'autres aspect économiques parce que je sais que le lobby de pêche est assez puissant autour de l'estuaire » (technicien rivière Nro 18)

Nonobstant, ils restent tous (techniciens et éleveurs) incapables d'adhérer totalement à la notion d'une remise en eau des marais vus les enjeux économiques existants. Ils craignent que la remise en eaux des marais s'accompagne du chômage des agriculteurs. Pour eux, il est nécessaire de penser de manière forte à la connexion entre agriculture et environnement.

« C'est bien de faire des choses comme ça pour la nature, il y a des sangliers et tout, c'est bien, mais il faut réfléchir quand on fait des choses comme ça. Sur cette zone là, c'est truffé des sangliers, c'est de très jolis marais... La lagune c'est au bénéfice de l'idéal naturel patate patate mais, après faut s'en occuper ! Donc ça part d'un bon sentiment, je suis d'accord pour des choses comme ça, pour la nature, mais je suis quand même agriculteur, donc il faut aller dans les deux sens aussi ». (Eleveur, Nro 20)

L'autre partie des enquêtés, (les maïsiculteurs et les céréaliers appartenant aux catégories « multifonctionnelle et marchande) sont incapables d'imaginer « la biodiversité » dans des zones de vasières : le peu de poissons qui rentrent avec la marée ne servent à leurs yeux,

qu'à alimenter les oiseaux, autrement ils meurent quand l'eau de retire. Pour eux, « rien ne pousse sous l'eau » (éleveur, E Nro 23).

« Et ce qu'ils disent, ce dont vous parlez, ça existe parce que la marée monte, elle se déverse et puis elle se retourne et franchement je ne vois pas l'intérêt d'avoir des zones comme ça, ça apporte quoi ? Ça n'apporte rien du tout. La biodiversité n'est peut-être pas la même qu'ici, mais y en n'a pas plus » (Agriculteur, Nro 26)

Nous constatons par ce discours l'exemple type de décalage de représentations selon un acteur et un autre : le même phénomène jugé « négatif » par les agriculteurs locaux, est admiré par les scientifiques :

« Le polder de Mortagne-sur-Gironde envahi par la mer le 27 décembre 1999 lors de la fameuse tempête. L'on voit bien le polder, le chenal de Gironde, à gauche, et puis la digue coupée à plusieurs endroits. L'on s'aperçoit alors qu'il y a des milliers de gobies dans tous les chenaux qui se sont creusés et j'ai pu constater sur place l'incroyable foisonnement de poissons. C'est donc bien un espace tout à fait favorable à la production de poissons avec des petites soles, des mullets, des anguilles etc.... et un net accroissement de la fréquentation par l'avifaune. » (Verger, 2005)

- Relayer la biodiversité du milieu douce pour l'éventuelle création d'un écosystème maritime ?



Le Cuivré des marais est présent dans les prairies humides de fauche.
Photo : Biotope



Le Vison d'Europe vit le long des cours d'eau, fossés et canaux mais fréquente également les prairies humides, où il trouve une partie de sa nourriture. Photo : Fournier

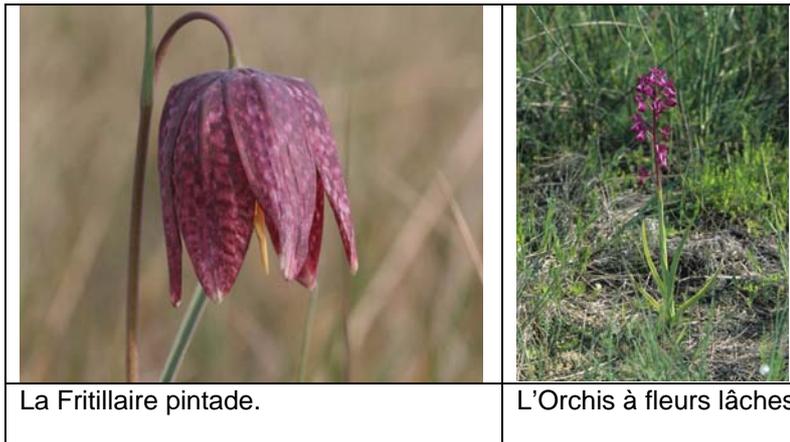


Photo : K. Ancrenaz, et Biotope.
 Source : Charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde. (2005)

L'estuaire et le marais sont perçus par les acteurs locaux comme étant deux espaces à part, proches certes, mais séparés. Le marais a un écosystème propre et différent de celui de l'estuaire, leur nature les oppose. Les marais d'eau douce permettent l'activité agricole, laquelle permet à son tour l'arrivée d'un certain nombre d'oiseaux migrateurs. Nous constatons que le milieu d'eau douce est plus valorisé dans les représentations sociales et paysagères par les enquêtés que le milieu salé. Les raisons sont d'abord visuelles, car la richesse de la biodiversité maritime (les zones de frayère et la multiplicité des microorganismes par exemple) est invisible à l'œil nu, tandis que la beauté paysagère des marais d'eau douce est imposante : Les prairies vertes peuplées d'oiseaux et de papillons ont largement plus d'attrait que les vasières, ou schorres envasés et « vides » de vie. De plus, les zones de mise en culture dégagent un cadre géométrique et méticuleux de l'intervention humaine contre l'image des slikkes, nature sauvage qui ne rentre dans aucun des critères esthétiques d'appréciation de la nature.

Presque toutes les personnes enquêtés craignent la déperdition de ce « merveilleux » milieu si investi et protégé, à cause d'une invasion d'eau saumâtre. La limite de cette argumentation est que les présidents d'ASA, (lesquels ont plus majoritairement évoqué cet aspect) sont incapables d'imaginer une mosaïque d'écosystèmes. Ils ont une vision manichéenne du phénomène qui leur fait craindre l'extinction définitive de leurs activités dans les marais.

Nous constatons aussi que les personnes qui s'opposent à la dépoldérisation utilisent le même type d'arguments que d'autres enquêtes sur la dépoldérisation ont déjà révélé. En ce qui concerne le paysage les personnes mettent l'accent sur la qualité biologique du site : « *cela faire perdre un espace naturel de grande valeur* » et toujours en parallèle avec ses qualités esthétiques. La réouverture ferait disparaître un paysage différent de celui des marais ou « *conduirait à détruire des aménagements anciens* » (Goeldner-Gianelle, 2005)

Nous soulignons par ailleurs, que dans le cadre de notre enquête, les agriculteurs tiennent un discours plus passionné que les techniciens sur ce fait de « tuer » la nature :

« (...) il y a beaucoup de choses qui ne sont pas communes aux deux, la majorité des plantes ne sont pas communes, beaucoup d'oiseaux, des poissons, il y a peu de poissons communs, eh les oiseaux c'est, il y a des oiseaux qu'on trouve dans la rivière qu'on ne trouve pas ailleurs ». (Agriculteur Médoc, E Nro 5)

En défendant l'écosystème d'eau douce, les enquêtés s'attaquent à la légitimité même du projet. L'eau salée est destructrice de tous ce que les gestionnaires des marais s'efforcent d'entretenir. Pour les éleveurs, l'eau salée signifie une contrainte de plus. Aller chercher de l'eau douce, créer des réservoirs et courir toujours le risque que les vaches maigrissent à cause de l'eau saumâtre. Pour les céréaliers et les maïsiculteurs, l'eau salée est « *la pire des choses* ». Les maïsiculteurs dont le but est d'empêcher tout contact avec l'eau salé, s'engagent même dans des luttes dites « écologiques » contre le Port Autonome de Bordeaux afin d'éviter le prélèvement des granulats dans l'estuaire, face au risque de salinisation des nappes phréatiques d'eau douce. Finalement, les agriculteurs font allusion aux espèces protégées telles que le héron et d'autres qu'on cherche à sauvegarder comme les cigognes, les canards, les oiseaux migrateurs, les tortues, la loutre et tous les poissons des fossés. Le projet de dépoldérisation et donc de « marinisation » de l'écosystème « *maraichins* », leur paraît d'autant plus injustifiable sur le plan écologique que les marais d'eau douce de l'estuaire de la Gironde connaissent des améliorations en termes de biodiversité. C'est un processus qui continue d'évoluer et, théoriquement, avec tous les investissements et les protections environnementales, sa richesse écologique ne peut qu'augmenter. C'est la raison principale pour laquelle l'idée de bouleverser si drastiquement cet environnement ne trouve pas de logique pour les usagers locaux du territoire. L'idée de « tuer » la biodiversité des marais est qualifiée de « catastrophique ». Il est d'ailleurs interdit par la loi dans certains marais de faire rentrer de l'eau de l'estuaire dans les fossés. Pour l'anecdote, une d'ASA, qu'on a rencontré venait de payer une forte amende à cause de cela.

« (...) il faut garder de l'eau douce parce que, si jamais il n'y avait pas ce système d'écluses, l'eau saumâtre irait dans l'eau douce et, au niveau écologique, cela serait une catastrophe...le sel, ça brûle tout... Donc c'est très dangereux que l'eau de mer remonte dans ces terrains. Même les arbres en bordure des chenaux sont morts et les bêtes, elles sont malades (...) Il y a des digues, il y a des écluses, c'est pourquoi faire ? Canaliser l'eau, pourquoi l'eau salée, on la ferait circuler jusqu'à Grayan, on aurait de l'eau saumâtre, on aurait n'importe quoi ! La biodiversité, on veut que ce soit...alors là on met tout pareil, oups ! Ça c'est votre problème... (Agriculteur Charente, E Nro 26)

S'agit-il maintenant de hiérarchiser les espèces ? Agissons-nous pour les poissons et oublions-nous les cigognes ? Tels sont les questions de l'ensemble des enquêtés.

Un des techniciens (12) rivière rencontré, est en effet, convaincu, que les milieux doux sont plus riches en termes de biodiversité. Il reformule le problème : Si on veut défendre le projet de dépoldérisation car, l'estuaire est un milieu « rare », quel poids donnons-nous au fait que les zones humides en eau douce soient aussi « rares » ? Il argumente sa question de la

manière suivante : si on fait le bilan de la superficie des zones humides de marais d'eau douce sur l'estuaire, on se rend compte que celle-ci est très limitée :

« [Les zones humides salées], il n'y en a pas des masses, il y a une grosse partie qui se trouve ici, donc si on l'élimine (...) Il faut mesurer tout quoi, parce que faire disparaître des espèces qui sont présentes, qui sont quand même intéressantes, il va falloir mesurer l'intérêt. Voilà, c'est l'un ou l'autre, c'est ça qu'il faut mesurer » (Technicien rivière Nro 12). Il laisse la tâche aux écologues de mesurer le pour et le contre.

13 L'efficacité écologique de la dépollution est remise en cause.

13.1 *Le but visé paraît futile pour certains...*

Les enquêtés appartenant notamment au 1^{er} groupe « agri-environnement » jugent la dépollution comme étant un acte « environnementaliste » futile. Ils sont sûrs que les environnementalistes font fausse route en essayant de recréer des frayères. Ces personnes adhèrent pour autant aux mesures favorables à la biodiversité. La critique porte en fait non pas sur le fond, mais sur la façon dont les porteurs de la dépollution voudraient agir pour la faune et la flore maritime. L'argument principal porte sur la pollution de l'estuaire, ensuite la pêche illégale. Nous présenterons la position d'un technicien rivière d'association environnementale (1) qui a largement parlé à ce sujet, d'un deuxième technicien (12) et finalement celle de deux céréaliers. (n°5 et n°10 : groupe « multifonctionnel »

o La pollution de l'estuaire :

Les représentants d'associations environnementales, dont un ostréiculteur (1), jugent que l'estuaire de la Gironde est gravement pollué.¹¹⁸ Pour affirmer cela, ils se basent sur des anciennes études¹¹⁹, ainsi que sur des preuves dites empiriques notamment pour l'ostréiculteur qui en parle. Ils sont convaincus que le premier problème à résoudre est celui de la qualité de l'eau et, qui dit problème de qualité d'eau, dit à son tour, -intrants agricoles- ; cadre de figure qui les conduit à penser l'amont de l'estuaire plutôt que l'aval. C'est une manière de dire que, non seulement les environnementalistes ne s'attaquent pas au bon problème, mais non plus aux bons « acteurs », ni au bon endroit géographique. Il faudrait selon eux, agir plus en amont de l'estuaire, vers Toulouse.

«Créer des frayères pour les poissons, c'est bien. Eviter de jeter tous les effluents de la viticulture dans l'estuaire, c'est mieux. Parce que si on fait des frayères et qu'après l'estuaire est pollué par tous les pesticides, en fait (...) je pense, avant de dépolluer la fin de l'estuaire, partie salée, y a peut-être énormément de zones à rouvrir, en partie eau douce aussi et pas forcément des zones cultivées. Mais des zones simplement endiguées, (...) y a encore des zones relativement vierges, c'est-à-dire des zones d'épandage de crues, ceux-là

¹¹⁸ Deux présidents d'ASA de Médoc 5 et 8 pensent aussi que l'estuaire est pollué donc que la dépollution ne sert à rien.

¹¹⁹ Des études publiées ou interdites de publication selon eux

faut les préserver, faut les maintenir, elles sont très importantes... » (Technicien d'association environnemental, Nro 1).

Les techniciens d'associations environnementales et l'ostréiculteur pensent que la politique de dépollution veut résoudre un « gros problème » avec des « petits moyens » et en causant le minimum de contrainte possible. C'est-à-dire, qu'on s'attaquerait aux quelques maïsiculteurs et céréaliers des marais parce que, face à l'important lobby viticole de la chambre d'agriculture, ils n'ont que peu de poids.

« Ce que je veux dire, c'est que trois mille hectares de céréale sur l'ensemble de la Gironde, je dirai même de l'Aquitaine, à sacrifier, c'est rien. Si vous pouvez préserver la tranquillité de fonctionnement et de travail, de toute la viticulture, toute l'arboriculture, toute la maïsiculture. C'est ça qu'il faut bien se rendre compte, ce qu'on représente finalement, c'est un petit sacrifice » (ostréiculteur, E Nro 1)

- *La pêche illégale*

Le deuxième technicien (12) et un des présidents d'ASA du Médoc (8) trouvent qu'avant d'agir pour les frayères, il faudrait d'abord mieux contrôler la pêche.

« Protéger déjà cette zone là, quand je vois des pêcheurs qui pêchent des bars comme ça, on sait très bien qu'ici c'est une aire de nourrissage qui est énorme. Déjà préserver ce côté-là... » (Technicien rivière Nro 12).

- *Les ASA s'occupent déjà de la qualité de l'eau*

Le dernier argument dénoncé, vient d'un céréalier de Charente (26), qui maintient un discours fort critique envers les enjeux environnementaux. Il trouve que la tâche d'entretien de qualité de l'eau s'effectue déjà de manière efficace grâce au travail des ASA. L'épuration de l'eau aurait lieu à travers les marais et dans les fossés. Donc, il n'y a pas besoin d'inonder quoi que ce soit. Un deuxième maïsiculteur (14) revendique la même fonction, mais dans le sens d'une épuration complémentaire plutôt que totale.

13.2 La faisabilité soulève des contradictions techniques.

Toute une panoplie d'arguments sont exposés par les présidents d'ASA pour démontrer qu'une remise en eau des marais serait « techniquement » infaisable. Ce type d'argumentation pour les présidents, reste limité à leur périmètre, tandis que les techniciens parlent de manière plus globale. Deux arguments principaux sont avancés par les enquêtés :

- 1) Envasement de l'estuaire : Argument communs entre techniciens et Présidents d'ASA.
- 2) Risque d'inondation et de pollution : Argument des présidents d'ASA :

- *L'envasement de l'estuaire.*

Le premier risque de la remise en eau serait l'envasement de l'estuaire qui engendrerait directement ou indirectement des coûts excessifs. D'après les techniciens et un bon

nombre¹²⁰ des présidents d'ASA, il serait impossible de créer des zones inondables parce que la vase et le limon amenés par l'eau de l'estuaire finiraient rapidement par encombrer les bordures du lit de l'estuaire.¹²¹ Non seulement la fonction de frayère n'aurait pas lieu, mais l'évacuation de l'eau au niveau du bassin versant serait compromise par l'envasement des estuaires : les chenaux d'évacuation du bassin versant se retrouveraient au-dessous du niveau de l'estuaire. Quelle solution resterait-il ? Pomper l'eau à des prix exorbitants ? Du point de vue hydraulique, ils ne voient pas une quelconque compatibilité entre l'inondation des marais et l'évacuation de l'eau.¹²²

Ce cas de pente inversée existe dans un marais en Gironde. Mais le système hydraulique fût conçu de sorte à annuler l'effet de pente. Le président de cette ASA (26) explique que si jamais les digues étaient enlevées, le marais serait incapable de retenir l'eau qui irait vers les zones habitées situées en aval par gravité. La construction d'une digue en amont de celle déjà existante devrait doubler voir tripler de hauteur, avec encore une fois, des coûts exorbitants. Finalement il est évoqué que, dans les zones touristiques proches du Verdon ou de Royan, les marais remis en eau et envasés satureraient des campings et l'environnement aura, lui, tout perdu.

- *Risque d'inondation et de pollution.*

Le premier argument utilisé par les agriculteurs, est le risque d'inondation et le déplacement des habitants des marais. Certains¹²³ présidents affirment qu'il sera impossible d'inonder les bordures de l'estuaire sans inonder les villes environnantes. Nous constatons ainsi ce que d'autres études quantitatives ont déjà constaté en lien avec la dépoldérisation : Les gens sont plus ouverts à des propositions de dépoldérisation au travers des écluses ou brèches contrôlés dans les digues, et ne veulent pas voir les zones totalement démunies de protection contre la mer. L'opposition est très forte quand les gens se sentent menacés de submersion (Baron Yelles , 1999)

Concernant les risques de pollution, nous rencontrons deux positions contradictoires. La première consiste à dire que l'estuaire n'est pas pollué (10), la deuxième (5), le contraire. Qu'il soit pollué ou pas, dépoldériser pour épurer l'eau de l'estuaire n'est pas une bonne idée pour eux. Un président du SIBV (10) pense qu'il est absurde de vouloir « nettoyer » un estuaire 12km de large avec 200ha de marais inondés, d'autant plus que « *l'eau n'est pas polluée, c'est juste de la vase* ». Par contre, un de ses collègues aussi président du SIBV (5), pense que, l'estuaire étant pollué, si la dépoldérisation a lieu, on risquerait de voir le cadmium rentrer dans les terres.

¹²⁰ Entretien Nro 4, 5, 10, 26

¹²¹ Une des techniciens d'association environnementale affirme avoir vu des endroits dans l'estuaire où il y aurait encore des bancs de sable submergés par une grosse quantité de vase de limon. Il est ainsi convaincu du phénomène d'envasement dans le cas d'une remise en eaux.

¹²² La moitié des techniciens évoquent ce problème tandis qu'il est souligné par la plupart des présidents ASA

¹²³ Entretien nro 4, 10

o *Les cas particuliers :*

Outre les questions d'envasement et d'épuration communes à l'ensemble des marais de notre zone d'étude, des problèmes spécifiques se posent dans certains marais.

* Le marais du Gûa dans le Médoc est voué à la rétention d'eau pour l'alimentation en eau des marais voisins. Il est techniquement impossible, pour eux, d'inonder ce type de marais car cela priverait d'eau douce les marais environnants. De plus, l'eau qui arrive des sources ne serait plus canalisée. Le président de l'ASA ajoute que les propriétaires s'y opposeraient aussi.

* En ce qui concerne les marais entre la Gironde et la Charente, selon un des présidents d'ASA de cette région, la remise en eau des marais entraînerait la désertion des touristes du Port de Vitrezay. Aujourd'hui, les touristes viennent voir un espace mis en valeur et aménagé. Il doute que les mêmes personnes viendraient dans un espace « sauvage » où il ne s'agirait plus de se promener mais de « s'aventurer ».

« Mais si demain, par contre, ces agriculteurs n'étaient pas là et si ces terrains-là étaient à l'abandon ou dépoldériser, je ne sais pas s'il y aurait beaucoup de touristes pour s'aventurer sur une grande ligne droite. D'abord il faudra continuer à entretenir ces terrains-là, parce qu'aujourd'hui il faut savoir que sur ces territoires il y a des impôts qui s'y payent ».
(Agriculteur Charentais, E Nro 15)

* Le cas des marais charentais frontaliers à la Gironde : Il y a des endroits qui font office de décharge. L'eau emporterait tout cela avec elle ; les troncs d'arbres, les congélateurs, les roues de véhicules se retrouveraient partout dans les marais.

14 Alternatives et conditions soulevées.

Nous allons présenter les propositions évoquées par quelques enquêtés. Tout d'abord, les techniciens, trois éleveurs qui ont envisagé des alternatives à la dépoldérisation, et deux agriculteurs. Nous remarquerons dans cette thématique aussi que le fait d'avoir une vision agri-environnementale des marais conduit les acteurs à avoir aussi une vision plus large sur les questions environnementales et de dépoldérisation.

14.1 *Les propositions...*

o *Les techniciens.*

L'ensemble des techniciens rencontrés et un ostréiculteur (agri-environnement) partagent la même position : maintenir les marais dans l'état, car les effets ciblés par la dépoldérisation pourraient de toute façon s'atteindre avec une « meilleure » gestion des marais. Il suffirait, d'après eux, de mettre les moyens existants non pas dans les études et projets « anodins »

mais plutôt dans ce qui existe déjà afin de l'améliorer ; c'est-à-dire les associations syndicales et les usagers locaux.

« Vous faites du marais géré avec une production extensive, vous avez quelqu'un qui travaille sur place qui fait de la production donc économique, donc c'est de l'emploi et qui, en même temps, fait exactement le même rôle. La seule chose, c'est de lui dire un moment donné, il ne faut pas que tu sois pollueur, il faut que tu sois dépollueur, ces marais il ne faut pas les laisser mourir. (...)On peut faire du marais, derrière la digue, pour protéger le reste du polder, c'est-à-dire que le marais va absorber une éventuelle crue. Voilà. On fait d'une pierre deux coups, on crée un outil de production supplémentaire et en même temps on protège la digue » (ostréiculteur, Nro 1)

Nous distinguons aussi la nuance entre ce que proposent les techniciens et ce que proposent les présidents d'ASA. Comme nous l'avons évoqué dans la première partie, ils n'ont pas tous la même façon de concevoir l'environnement. Effectivement, l'idéal des techniciens serait de redonner aux marais la nature propre à une zone humide. En revanche, les agriculteurs ne veulent pas faire ce type de concessions et il est hors de question pour eux d'inonder des terres cultivées. Ils ne proposent donc que des alternatives minces au bénéfice de la faune aquatique. Seule l'idée de créer des zones d'épandages est envisageable pour eux, car l'intérêt est à leurs yeux, plus tangible.

o *Les éleveurs.*

Le premier éleveur (23, cf., multifonctionnelle, penchant vers l'agri-environnement) propose une gestion de ces zones inondées qui ne soit pas totalement livrée à la nature. Il préconise la nécessité de maintenir tout de même des écluses afin de contrôler les entrées maritimes dans le marais.

Le deuxième éleveur (20, cf., agri-environnement), dans le but de redonner aux marais leur fonction principale d'épuration, propose de connecter les marais avec des lagunes et de recréer des espaces propices à l'épuration : planter des roselières par exemple. Mais, il considère que, dans les marais à vocation agricole comme la maïsiculture, ce type de projet ne pourrait se faire. Il fait partie par ailleurs, de ceux qui pensent que dans les zones humides, la mise en culture n'a pas de place.

Selon le troisième éleveur (8, agri-environnement) il faudrait mettre plutôt en bon état les marais de Vensac, Vendays, Nojays qui descendent d'Hourtin à la Gironde parce qu'il y a un ensemble de marécages importants qui sont devenus des bois, faute d'entretien. Il explique qu'autrefois, dans ces marécages, il y avait jusqu'à deux mètres d'eau avec des poissons en abondance.

C) *Les agriculteurs.*

Ces deux agriculteurs, chacun président d'un SIBV (4-10, marchande) sont loin d'accepter de « donner » des quantités importantes de terres pour être vouées à des intérêts environnementaux et non utilitaires. Pour eux, le tourisme devient de plus en plus important

dans les marais, alors ils pensent que les écologistes pourraient créer des petits îlots (entre 15 à 50 ha) pour protéger la nature et garder la diversité. Un d'entre eux parle curieusement de « zoo naturel » et non pas de réserves naturelles¹²⁴.

14.1 Les conditions : Dédommagement, concertation et preuves.

Si un projet écologique vise la disparition totale ou partielle de l'activité économique des marais¹²⁵, il est indispensable d'après les techniciens et certains d'éleveurs,¹²⁶ d'appréhender l'enjeu avec toutes les parties concernées. Il faudrait d'abord prévoir des dédommagements, ensuite négocier avec l'ensemble des propriétaires sur les conditions de mise en place. Enfin, les techniciens sont demandeurs de preuves des effets bénéfiques relatives à la dépollérisation.

o Dédommagement et concertation :

La dépollérisation n'est pas, comme les autres demandes environnementales, faites aux agriculteurs : il ne s'agit pas de primes, mais de compenser une activité économique entière grâce à laquelle les agriculteurs vivent. Il est évoqué que même si le dédommagement est prévu rien ne dit que les propriétaires vont accepter de voir leurs terres, souvent héritées depuis plusieurs générations, partir sous l'eau comme ce la a été aussi constaté dans la Somme (Bawedin V et Holblich J-M, 2006). La question de l'attachement aux marais ne doit donc pas être négligée. (Goelder-G. Anselme, B ; Bertrand, F ; and Durand P, 2003).

« On leur dit : « là, votre petit travail c'est, ce polder... on vous l'enlève ! » . La question qui va venir derrière, ce pas moi qui va la poser, mais inévitablement ces gens-là ils vont la poser et je pense qu'on sera à leur place on la poserait de toute façon : « Qu'est-ce que vous me proposez en face pour vivre ? » (Technicien rivière, Nro 18) » « Du moment où il y a des activités derrière, il faut aller dans les deux sens » (éleveur, E Nro 20)

Nous avons distingués deux types d'acteurs, ceux qui se posent des questions de cet ordre, et ceux qui sont incapables de parler des conditions de mise en place. Ces derniers sont directement concernés par la dépollérisation et leurs enjeux sont majeurs, en particulier les maïsiculteurs et les céréaliers. En revanche, ceux qui soulèvent ce type des questions sont principalement les techniciens, quelques éleveurs (20, 23) à la retraite, un chasseur (3), un ostréiculteur (1). Ils ne se sentent pas directement « ciblés », soit parce que leurs enjeux individuels sont mineurs, soit parce qu'ils compatissent vis-à-vis de ceux qui risqueraient de perdre leurs terres ou leurs revenus

¹²⁴ En fait, la politique du conservatoire du Littoral, comme celle de dépollérisation s'inscrivent dans une logique de « laisser faire la nature » logique insupportable pour lui, qui maintient une vision assez utilitaire des marais. Il est ainsi, incapable de concevoir l'idée de laisser faire comme étant quelque chose de « bon » pour la nature, il ne peut donc pas parler des réserve, il utilise le terme « Zoo ».

¹²⁵ Tous les agriculteurs soulignent que les marais sont -tout de même- habités et investis, toute une économie en dépend de ces terres. Même si souvent les propriétaires possèdent des terres dans les parties hautes, une bonne partie de leur revenu vient des marais.

¹²⁶ Eleveur 8, 20

« C'est sûr que le gars qui fait de la céréale, qui a une terre qui est dessalée et qu'on lui dit : « demain on va resaler ta terre pour faire des zones de frayères », on ne peut pas accepter ça. Je dirai qu'il ne peut pas l'accepter... » (ostréiculteur, Nro 1)

Le dédommagement des propriétaires devrait s'accompagner de la concertation auprès des propriétaires des terres à inonder. Ce groupe souligne que l'appropriation des terres ne doit en aucun cas passer par la contrainte. Il faut absolument intégrer les propriétaires à la prise de décision et à la négociation. N'oublions pas que l'un des reproches les plus récurrents des agriculteurs est de ne pas se sentir pris en compte dans les décisions concernant l'estuaire.

« Il faut en parler, il faut faire des réunions, il faut discuter, il ne faut pas imposer (...) Bah c'est les instances qui gouvernent. Ça peut être le conseil régional, général, je ne sais pas moi, le SAGE aussi, il y a différents corps de métier dans l'estuaire. Il faut discuter avec tous et, après, passer à l'action et le maintien et si on ne veut pas le maintien, il faut qu'on indemnise » (éleveur, E Nro 20)

Pour conclure, prenons comme référence les opérations de dépoldérisation menées à terme et qui ont en général réuni un ensemble de conditions favorisant leur acceptation par la société. C'est ainsi le cas de Sebastol, situé sur l'île de Noirmoutier qui a pu être partiellement ouvert en 1999. Polder, vieux de 150 ans de 130ha, restauré par la LPO¹²⁷, il fut ré-ouvert dans un cotexte économique et social très favorable (propriétaire unique, classé en ZNIEFF, en déprise agricole, lié à des projets de développement touristique avec la participation active de la population locale). Un autre cas en Allemagne du Nord, polder ré-ouvert en 1988 au moyen de deux écluses à marée. Les clefs de cette réussite sont multiples : maintien de la digue de mer, propriété publique, incitations législatives, conception et réalisation du projet par l'administration régionale de la protection côtière et influence d'un puissant mouvement écologique avec aussi une forte participation citoyenne pour la gestion du site. (Goeldner-Gianelle, L, 2005)

- *Demande de preuves relatives aux effets attendus par la dépoldérisation.*

Du fait que la présentation de la dépoldérisation reste très floue, la première condition que les enquêteurs exposent est celle de bien présenter les objectifs et les bénéfices qu'un tel projet peut amener. Concrètement pourquoi on fait ceci ? Au profit de qui ? De quoi ? Que gagnent les acteurs locaux, que perdent t-ils ?

Que ce soit pour un intérêt économique, ou écologique il faut pouvoir présenter des preuves. Les techniciens sont plus exigeants : mise en œuvre de méthodes scientifiques, diagnostic et inventaire des espèces avant et après dépoldérisation, explications cohérentes et fiables... Les techniciens et certains éleveurs (n°2, n°23), demandent aussi de faire une expérience

¹²⁷ Ligue de protection pour les oiseaux

préalable grâce à laquelle les résultats seront quantifiés. Un des techniciens (n°12) considère qu'il serait nécessaire de refaire des inventaires d'espèces afin de comparer combien d'espèces pourraient bénéficier et combien pourraient périr de la dépoldérisation. Il demande en bref, d'évaluer les bénéfices écologiques entre un milieu salé et un autre d'eau douce.

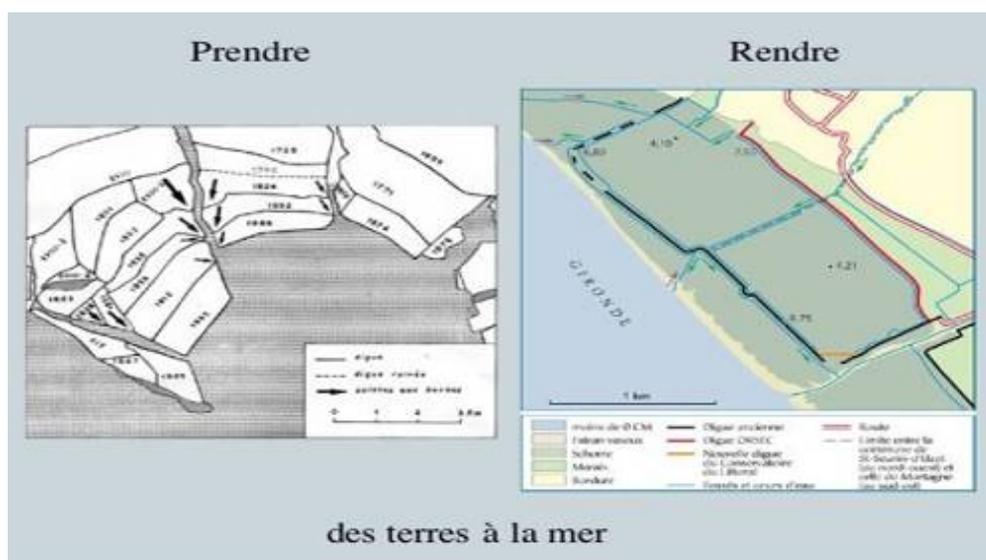
« Si on est capable de m'apporter les études qui ont été menées, sérieusement, rigoureusement, je suis prêt, enfin je suis cartésien. C'est dit, c'est démontré, bien, mais pour autant si on est incapable de l'expliquer, je ne vois pas comment on pourra le faire accepter aux populations de toute façon » (Technicien rivière, Nro 18)

Pour conclure cette partie, regardons la mise en garde effectuée. Tout d'abord, les techniciens sont d'accord avec la vision des présidents d'ASA : Une volonté de remise en eux des marais risquerait de faire émerger un lourd conflit entre les acteurs locaux des marais. Entre commentaires et blagues provocatrices, les enquêtés mettent en garde les porteurs d'un tel projet. Il leur paraît évident que les associations syndicales, ainsi que l'ensemble des propriétaires représenteraient un grand obstacle à l'achèvement d'une remise en eaux non souhaitée.

Un des techniciens (18) prévient aussi que si le moyen prévu d'arriver à la dépoldérisation est de passer par une acquisition des terres des propriétaires qui partent à la retraite, cela risque d'être difficile. D'après lui, jusqu'à présent, les parcelles sont 'toujours' reprises par les agriculteurs voisins, car la demande en foncier agricole reste soutenue :

« Ne comptez pas avec la déprise agricole pour ce projet » (technicien rivière, Nro 18)

15 Est- ce que la dépoldérisation pourrait avoir lieu en dépit de cette opposition ?



Source : Verger, F. (2005) « Le littoral et les avancées scientifiques » in TR1 : Un littoral, des approches diversifiées : la montée des eaux : la dépoldérisation. Conférence consultable en ligne :

http://www.science-ethique.org/site_ES/programme.php?internum=648&PHPSESSID=088bcd5c944c4a75e0e74ac991f3e601

Pour les acteurs interrogés, si la dépoldérisation doit avoir lieu, cela devrait se passer sur des terres qui ne représentent aucune valeur économique (et là encore il faudrait être attentif à l'attachement paysager). Dans le cas contraire, et où les conditions géographiques désignent des polders agricoles, il paraît pertinent d'envisager des « solutions techniques » pour éviter la disparition totale des parcelles agricoles, en utilisant, par exemple, des systèmes de casier ou en régulant les entrées et les sorties d'eau à l'aide d'une écluse. Il faudrait également prévoir des « solutions économiques » pour dédommager les agriculteurs, et leur donner la possibilité d'acquérir d'autres terrains.

Les projets de dépoldérisation devraient être attentifs aux points suivants :

- 1) Disposer d'informations pour pouvoir décider.
- 2) Négocier avec l'ensemble d'acteurs locaux concernés.

15.1 *Disposer d'informations pour pouvoir décider*

L'information est le plus important des aspects, mais il ne représente que la première étape du processus. Ce travail d'information s'avère particulièrement nécessaire dans le cas des milieux au fonctionnement complexe, tels que les polders en déprise, qui subissent à la fois des influences continentales marines, ou des polders rendus à la mer, dont la constitution met en jeu des nouveaux processus biogéographiques, hydrauliques et géomorphologiques¹²⁸.

D'autres enquêtes sur la dépoldérisation¹²⁹ montrent que les mentalités des opposants peuvent changer avec des meilleures méthodes de communication, notamment au niveau local. Une étude sur plusieurs sites européens a montré que le fait d'avoir informé la population et de l'avoir faite participée au processus de décision de la gestion de dépoldérisation a favorisé l'implantation du projet. En effet, une population bien informée sur l'environnement et ses effets est plus susceptible d'accepter le projet). L'enquête dans la ville de Freiston Shore propose différents moyens de communication avec la population : **des lettres aux habitants, des articles dans les journaux et les magazines, des prospectus, et des réunions avec les personnes concernées**. L'étude met l'accent sur l'utilisation d'un langage compréhensible afin d'atteindre le plus de public. L'information doit passer, avant pendant et après les travaux. En effet la Society for de Protection of Birds a observé un « changement culturel massif » lors des campagnes d'information à longue durée. (J. Badley, 2007). La campagne d'information se justifie aussi par le fait que les gens sont devenus très sensibles aux paysages. Le Virtual Reality Geographical Information

¹²⁸ Relief terrestre actuel expliqué principalement par les incidences du climat et de la structure Géologique. Géomorphologie climatique, littorale, structurale.

¹²⁹ GOELDNER-GIANELLA, L.,(2007) « Perceptions and attitudes toward de-polderisation in Europe : a comparison of five opinion surveys in France and in UK. *Journal of Coastal Research*, 23(5), 1218-1230

System (VRGIS) s'est créé dans le but d'informer la population sur les effets à long terme de la dépoldérisation .

Les aspects essentiels à aborder avec les habitants des marais en Gironde sont, dans un premier temps, le cadre méthodologique du projet (présenter les acteurs porteurs du projets, ses objectifs et moyens). Ensuite il paraît pertinent de revenir sur le fonctionnement biologique des marais pour expliquer nettement les étapes de la remise en eau : comment prévoit-on l'évolution de l'écosystème ? Quelles sont les précautions à prendre ? Ceci afin de dissiper la méfiance existante à l'égard des politiques et des écologues. L'information devra mettre l'accent sur deux aspects :

1. La mosaïque possible des différents milieux et ses avantages. : Dans ce cadre-là, il peut être intéressant de montrer aux acteurs locaux qu'une mosaïque de différents milieux, d'eau salée et d'eau douce au sein des marais, est possible et non pas antinomique. Il faudrait aussi atténuer les craintes de voir périr un milieu au profit d'un autre et expliquer clairement que la dépoldérisation n'impliquerait pas la perte de la biodiversité, mais au contraire son enrichissement.
2. L'élevage en zones humides : Une autre piste possible est de mettre en avant les exemples des prairies humides qui connaissent un certain engouement dans d'autres marais. Ce type d'élevage est d'ailleurs en train de devenir « *l'identité des éleveurs des marais* »¹³⁰. Nonobstant, il semble pertinent de prendre en compte que, même si autrefois les éleveurs faisaient pâturer leurs vaches dans des prés-salés, cette façon de faire est abandonnée depuis longtemps à cause de l'absence d'eau saumâtre dans les marais. Etant donné les conditions actuelles du métier, la question de l'élevage sera sans doute la plus difficile à évoquer et à encourager. Les présidents d'ASA sont désormais '*fatigués*' des '*promesses*' faites par les politiques. Puis finalement, tant que les abattoirs en Gironde ne seront pas à proximité « raisonnable » des troupeaux, la mobilisation des éleveurs sera difficile. Dans la mesure du possible et dans le meilleur des cas, il serait avantageux d'envisager d'autres types d'aide ou de financements pour alléger la contrainte des éleveurs.

→ Il est toutefois important de rappeler que, même informés, les acteurs locaux peuvent ne pas adhérer au projet. Etre informé est une première étape ; construire et négocier les termes d'un projet collectif pour le marais en est une autre.

Il ne faut pas comprendre cette information non plus comme une démarche pédagogique, il ne s'agit pas ici de persuader ni d'orienter les avis de uns et des autres, mais de donner des éléments essentiels pour qu'une décision soit prise en réelle connaissance de causes et de conséquences.

¹³⁰ Exemple des vaches maraichines et l'association « les agneaux de l'estuaire »

Quand les décisions sur la dépoldérisation se prennent à l'insu des habitants locaux comme fut le cas en UK, ces derniers peuvent déclencher des mouvements d'opposition violents¹³¹.

Dans le cas de marais Girondins, un des techniciens qui a l'habitude de dialoguer avec les ASA nous met en garde sur la difficulté de 'discuter' et de prévoir des projets conjoints avec ces acteurs. Il explique que si l'initiative ne vient pas d'eux mêmes, les interventions externes sont souvent boycottées. Pour éviter le boycott, il serait pertinent de faire en sorte que les acteurs participent au processus de mise en place. La capacité de négociation et de dialogue des représentants de la dépoldérisation sera ainsi continuellement mise à l'épreuve.

→ Si la négociation et la concertation s'avèrent être l'étape décisive, elle n'est pas non plus systématique. Ce n'est pas parce qu'on donne la possibilité de participer que les individus adhèrent automatiquement. Dans la plupart des processus participatifs, les taux d'absentéisme et d'abandon à mi-parcours restent élevés.

Ce que nous proposons est donc de faire participer la population et notamment les individus qui seraient directement contraints par une décision de dépoldérisation dans ces terres. La mise en place de dispositifs de participation apparaît en France dans les années 1990 où la concertation (consultation et enquête publique) devient obligatoire lors des réaménagements urbains. Des dispositions concernant l'information du public ont été aussi confortées, entre autres, par la convention d'Aarhus¹³² dont le principal objectif est de favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement.

Il faut savoir que les dispositifs participatifs connaissent cinq niveaux, dans ce cadre de figure et qu'il faudra choisir le degré pertinent de participation et de l'aide à la décision souhaité.

¹³¹ Myatt, Scrimshaw, et Lester, JN 2003a « Public perceptions and attitudes towards a forthcoming managed realignment scheme : Brancaster West Marsh, North Norfolk, UK *journal of coastal research* , vol 19 n°2, 278-286

¹³² Signée le 25 juin 1998 au Danemark par 39 États. Adoptée en application de l'article 10 de la déclaration de Rio pour la région Europe de la Commission économique des Nations Unies, la convention d'Aarhus porte sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Elle se décline selon les axes suivants :

- Développer l'accès du public à l'information détenue par les autorités publiques, en prévoyant notamment une diffusion transparente et accessible des informations fondamentales
- Favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement. Il est notamment prévu d'encourager la participation du public dès le début d'une procédure d'aménagement, « c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence ». Le résultat de sa participation doit être pris en considération dans la décision finale, laquelle doit faire également l'objet d'une information.
- Étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information
-

1. Information aux habitants sur les projets concernant leur territoire.
2. Consultation : il n'y a pas obligation de suivre les résultats de l'enquête publique.
3. Concertation : la décision est construite en partenariat entre les porteurs du projet et les habitants concernés par ce dernier.
4. Codécision : définition d'un diagnostic et attribution du droit à la population pour définir la suite du projet.
5. Autogestion sur des projets bien circonscrits, les élus donnent les ressources aux habitants pour agir.

→ Le niveau trois de concertation nous paraît adapté à la situation locale dans la mesure où la décision est construite en partenariat entre les porteurs du projet et les habitants. Si la négociation et la concertation s'avèrent être une étape décisive, elle n'est pas non plus systématique. Ce n'est pas parce qu'on donne la possibilité aux individus de participer qu'ils adhèrent automatiquement. Les problèmes les plus fréquents ont les suivants :

- Problème de distance entre la sphère scientifique porteuse du projet et la population, quand ce décalage n'est pas équilibré par l'utilisation d'un langage adapté ainsi que par une équitable répartition de parole, les participants ont souvent le sentiment d'assister à une mise scène. Ils ne se sentent donc pas légitimes de prendre la parole face aux techniciens car ils ne disposent ni la connaissance, ni le langage approprié. Un des moyens d'éviter ce biais est donc de bien informer les participants sur les enjeux et questions à traiter.
- Le projet devrait éviter d'être présenté comme une solution déjà « toute faite » ; il est très important de donner place à l'alternative. « Toute négociation réclame un minimum d'autonomie des acteurs impliqués. Les auteurs définissent l'autonomie comme capacité de marchander son comportement en relation avec les autres ». Cette approche s'oppose de par le fait à la logique du « one best way » au profit d'une logique de négociation, de médiation, dans le respect des deux parties. (Crozier, p. 420-422). Le dispositif sera ainsi apprécié par la **liberté de parole accordé aux individus, et principalement par le partage effectif du pouvoir décisionnel** ;
- Les participants expriment souvent leurs intérêts personnels et à court terme. Il est donc important d'amener les participants à réfléchir aussi sur l'intérêt collectif et les conséquences à long terme. Pour cela il faut arriver à la construction et la désignation collective et unanime d'un problème commun à partir duquel une décision devrait être envisagée (Habermas, 1983). Ce point semble anodin mais il est capital car c'est **à travers une définition commune du problème à traiter et affectant l'ensemble des participants que les individus commencent le processus d'engagement**. Dans ce cadre précis, nous doutons que l'argument « frayère » soit retenu comme étant le problème à résoudre. Il faudrait plutôt mettre l'accent sur la montée des eaux et les risques de submersion marine ainsi que le coût d'entretiens de digues, éléments plus proches de l'univers de référence des acteurs.

Il n'en reste pas moins que l'intérêt pour la biodiversité est tout de même présent et qu'il peut être pertinent de l'investir.

- Dans le processus de participation il est courant de créer des groupes pilotes, des individus qui se portent volontaires et participent donc à la décision de mise en place. Cette méthode, même si elle est moins représentative, peut porter des meilleurs résultats car elle assure la participation d'un groupe d'individus engagés. Ceci dit, la question de légitimation se pose notamment par rapport à la constitution du groupe (qui est invité ?)
- Finalement, il faut aussi se poser des questions sur la présence ou pas des porteurs du projet, car les expériences de participation sont mitigées sur cet aspect. Parfois la présence des élus biaise totalement la légitimité de parole des habitants locaux, parfois sa présence redonne confiance. En effet, les participants sont soucieux de la transparence de l'information, et parfois il est souhaitable, afin de donner confiance, que les porteurs des projets présentent eux même leurs objectifs.

16 Conclusions

Cette étude vise à élargir le débat de la dépoldérisation qui se limite pour l'instant à une sphère d'experts. Dès lors que cette question est posée à un public plus large, les réactions s'accompagnent inévitablement de confusion, de méfiance et de désaccord. Ces réactions résultent d'un affichage très prudent de l'existence même du projet.

Le sociologue doit lui aussi élargir cette question pour s'interroger sur le rapport homme/nature. L'enquête révèle que les marais deviennent un objet pluriel et complexe, sur lesquels se projettent différents univers de pensées¹³³. Ces derniers sont associés à une hiérarchisation d'usages des marais¹³⁴. La terre comme ressource productive est en haut de l'échelle. Dans cette logique, toute tentative de dépoldérisation et plus largement de gestion des marais à forte vocation environnementale s'accompagne d'un comportement hostile chez les agriculteurs locaux, dont la plus grande crainte est d'être volontairement négligée, voire expulsés des marais au nom de la « nature ».

« La mise en paysage d'un pays, qui revient à lui donner un caractère esthétique, suppose dans notre culture occidentale l'éviction des signes de la présence agricole » (LUGINBÜHL, 1991).

Outre la fonction utilitariste de la terre, l'attachement au paysage¹³⁵ et la crainte face au risque d'inondation renforce l'opposition à la dépoldérisation. L'attachement au paysage témoigne d'une valorisation croissante de la biodiversité et de l'environnement dans les représentations sociales. L'hypothèse relative à l'écologisation des pratiques et l'opposition de la dépoldérisation est ainsi partiellement vérifiée. Les enquêtés font preuve d'un réel intérêt pour la biodiversité et notamment pour le paysage, ils connaissent les évolutions écologiques des milieux (enrichissement de la biodiversité par des populations d'oiseaux et présence d'une flore spécifique) et certains d'entre eux adhèrent déjà aux programmes de préservation. Ils expriment aussi le souhait d'être plus associés dans la définition de ces programmes. C'est d'ailleurs cette conviction qui amène les agriculteurs à revendiquer la richesse des marais comme étant le fruit de leur travail agricole et de la gestion hydraulique.

Concernant notre première hypothèse, aussi vérifiée, nous constatons que la gestion des marais témoigne des difficultés propres aux processus de changements conjoncturels¹³⁶ et structurels¹³⁷ qui se tissent inévitablement¹³⁸. Le changement le plus dur à accepter est sans doute l'inversion des priorités : de l'agricole vers l'environnemental. Même si les acteurs adoptent toutefois les mesures agri-environnementales, ils ne cessent de revendiquer l'importance de la vocation productive agricole de ces marais dans cette période de crise alimentaire.

¹³³ Agri-environnement, multifonctionnelle et marchande/utilitariste.

¹³⁴ Agricole, élevage, chasse, tourisme...

¹³⁵ Argument qui ressort aussi dans les enquêtes quantitatives

¹³⁶ Crise de l'élevage et la pêche.

¹³⁷ Passage d'une gestion locale utilitaire à une gestion publique environnementale.

¹³⁸ La « crise » de l'élevage (et pêche par ailleurs) dans les zones humides se voit accentuée par le -désintéressement (impuissance)- des politiques agricoles et nouveaux programmes visant l'estuaire Selon les enquêtés l'estuaire est objet touristique et environnemental, mais pas agricole.

Finalement, notre enquête, comme celles réalisées en France et en Angleterre, aboutit aux mêmes perspectives : la **nécessité d'informer et notamment faire participer la population locale**. Il ne s'agit pas uniquement de « sensibiliser » la population locale sur les atouts d'une transformation paysagère vers une remise en eau, mais de confronter le public à relativiser entre des enjeux économiques propres et des enjeux écologiques imposés. Des obstacles décisifs à relever seront sans doute liés au **boycott, à la méfiance, à l'incrédulité, à l'absentéisme, à la démission** ...etc.

Alors comment proposer un cadre correct de discussion ? Dans l'incapacité de proposer une recette miracle aux processus participatifs, lesquels s'avèrent complexes et connaissent des faibles taux de réussite, nous pouvons toutefois désigner quelques démarches à éviter.

→ Il paraît adéquat de faire passer une information neutre et non orientée¹³⁹ afin que les individus puissent prendre des décisions en connaissance de cause et participer ainsi aux processus de concertation. Il paraît donc important d'éviter de présenter des solutions toutes faites et de donner place à la discussion.

→ L'élément de réussite pour un cadre favorable à la discussion gravite autour de la notion d'alternative, autant économiques comme le dédommagement, que techniques, c'est-à-dire envisager des possibilités de dépoldérisation partielle en gardant des polders agricoles à travers la gestion de casiers, ou bien une dépoldérisation contrôlée à travers des écluses. Dans ce cadre de discussion il faut retenir un constat important de l'enquête : le désir des agriculteurs d'apporter leur savoir-faire, et leur connaissance des milieux, ainsi que d'être intégrés aux projets et discussions concernant les marais.

Comme le signale Crozier, (1977) si les acteurs sont capables de se mettre d'accord sur la désignation d'un problème commun, la participation sera incitée par le sentiment d'engagement. Ce problème pourra être éventuellement la montée marine, comme le coût excessif de l'entretien des digues, mais difficilement l'argument de frayères pour les poissons.

Quelles orientations de recherche possibles ?

1. Une prochaine étape peut consister à croiser les études hydrauliques (quelle montée marine ?), écologiques (quels polders sont intéressants pour la remise en eau), économiques (quel coût d'entretien, quelle rentabilité des activités agricoles) avec les

¹³⁹ Contrairement au Système (VRGIS) créé dans le but de « communiquer, informer et éduquer » le public sur comment la dépoldérisation est censé évoluer dans le temps.

enquêtes sociales afin de viser nettement le public et les enjeux. Si la dépoldérisation a lieu, il paraît intéressant de suivre le processus social d'acceptation, ainsi que l'évolution ou pas des représentations sociales paysagères de l'espace avant et après dépoldérisation.

2. Un autre prolongement possible de cette étude pourrait poser la question du type de biodiversité promue ou à promouvoir selon les différents acteurs locaux présents sur le terrain quelle biodiversité pour ces zones humides ? Sont-elles toutes compatibles avec les activités humaines, Quels arbitrages ? Qui décide et pour quoi faire ?

17 BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

1. BATA et al (2002). "*Aux rives de l'incertain : histoire et représentations des marais occidentaux du Moyen âge à nos jours*". Paris : Somogy, 362 p
2. BOURG D. (2003) « *Considérations relatives à l'histoire de l'idée de nature* » (pp. 64-75), Contribution à Ch. L'évêque et S. van der Leeuw, *Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement* , Paris, Elsevier
3. CHADENAS , C. (2003) « *L'homme et les oiseaux sur les littoraux d'Europe occidentale. Appropriation de l'espace et enjeux territoriaux : vers une gestion durable ?* » Nantes, France, Thèse Doctorale, 341 p.
4. COLLOM P., GUERIN-PACE F. (1998) "*Les français et l'environnement. L'enquête : population et espaces de vie-environnement*" Paris: INED, PUF diffusion, collection. Travaux & Documents, 255 p.
5. CROZIER, M (1977) « *L'Acteur et le système* » (en collaboration avec Erhard Friedberg), Paris, Le Seuil
6. DONADIEU P. (1996) "*Paysage des marais*" Paris: De Monza, 199 p.
7. DONADIEU,P. et PÉRIGORD, M (2005), « *Clés pour le paysage* ». Paris, Ophrys, Collection GéOphrys, 368 p.
8. FRECH P.W. (2001) « *Coastal defences : Processes, Problems and solutions* ». Londres : Routledge, 366 p.
9. HABERMAS J. (1983) « *Morale et communication : conscience morale et activité communicationnelle* », titre original : *Moralbewusstsein und Kommunikatives Handeln*. Editions du Cerf, 224 p.
10. HERVIEU B., VIARD. (2001) « *Au Bonheur des Campagnes* ». La tour d'Aigues : l'Aube, 155p.
11. KAUFMAN J.-C (1996) « *L'entretien compréhensif* ». Nathan, Paris, 127 p.
12. KRIEGER S.-J. (2007) « *Les bois mort, une question environnementale ?* » Mémoire de fin d'année en Sociologie, Université de Bordeaux, 111 p.
13. LARRERE C. ; LARRERE R.(1997) « *Du bon usage de la nature: pour une philosophie de l'environnement* » .Aubier, Paris, 355p.
14. PICON B. « *Considérations relatives à l'histoire de l'idée de nature* » (pp. 64-75), Contribution à Ch. L'évêque et S. van der Leeuw, *Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, Paris, Elsevier, 2003.

15. SHUTZ A. (1987) « *Le chercheur et le quotidien* ». Paris. Méridiens Klincksieck, 286 p
16. VERGER. F., (2005), "*Marais et estuaires du littoral français*", Belin, Paris, 335 p.

ARTICLES :

17. BARON-YELLES N. et GOELDNER-GIANELLA L., (2001), "*Les marais maritimes d'Europe atlantique*", Coll. Géographies, PUF, Paris, 295 p
18. BARON YELLES, N (1999) « La fréquentation touristiques des espaces protégés littoraux : cas des réserves ornithologiques bretonnes du Cap Sizun et de l'île de Groix » *Géocarrefour* , vol : 1, p. 85-95
19. BOUDES P. (2006) Les démarches des sociologies francophones de l'environnement : comment faire science avec la problématique environnementale ? In: *Vertigo*, vol.7, n°2, http://www.vertigo.uqam.ca/vol7no2/art3vol7no2/vertigovol7no2_boudes.pdf.
20. BOZONET J-P. (2005) « *Les représentations sociales de la nature aujourd'hui* » IEP. Grenoble, PACTE-CIDSP, Journée GIERE, Décembre 2005
21. BUTTEL F.H. (1986) Sociologie et environnement : la lente maturation de l'écologie humaine. *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 109, p. 359-379.
22. BAWEDIN V. ET HOELBLICH J-M. (2006) « Les Bas-Champs de cayeux (Somme, France) : vers une gestion intégrée ? Enjeux et perspectives de l'ouverture à la mer d'un espace jusque là protégé » *Vertigo*, Vol : 7 n°3
23. DEVERE C. (1998) "La place des sciences sociales dans la problématique environnementale" *Les dossiers du courrier de l'environnement de l'INRA*, vol. Dossier 17, p.11-30
24. FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES (2007) « Ouvrages hydrauliques et gestionnaires en marais atlantiques » *Vivre en marais* , n° 3, 14 p.
25. GERT DE SMEDT (2003) « Région Flamande Contrôle des inondations le long de l'Escaut » *Escaut sans Frontières*, n° 22, p. 6-8
26. GOELDNER -GIANELLA, L. ANSELME, B ; BERTRAND, F ; and DURAND, P (2003) « *Recul du trait des côtes et orientations stratégiques dans le Domaine de Graveyron (Bassin d'Arcachon, Gironde)* » Rapport pour le Conservatoire de Littoral, 47 p.
27. GOELDNER-GIANELLA,L. (2007) "Perceptions and attitudes Toward Depolderisation in Europe: A comparison of five Opinion Surveys in France and UK", *Journal of Coastal Research*, vol: 23, p 1218-1230.
28. GOELDNER-GIANELLA (2001) « Réouvertures des polders et restauration des marais salés en Angleterre » *RGL/Géocarrefour* ; n° 1, p. 75-84

29. GOELDNER-GIANELLA et IMBERT C. (2005) "Représentations sociales des marais et dépodérisation: les cas d'un marais breton", *L'Espace géographique*, n°3 p. 251-265
30. KALAORA B. (1993) Le sociologue et l'environnement. La longue marche vers la science pragmatique : arpenteur du social ou conseiller du Prince ? *Natures Sciences Sociétés*, vol. 1, n° 4, p. 309-315.
31. LE FLOCH S., CANDEAU J. (2001) « Les marais breton de Loire atlantique : la qualification paysagère d'un marais oublié » *L'Espace Géographique*, n° 2, p.127-139
32. LEROY P. (2001) La sociologie de l'environnement en Europe : Evolution, champs d'action et ambivalences. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 9, n° 1, p. 29-39.
33. LUGINBÜHL, Y. (1991). « Le paysage rural : la couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ? » *Etudes rurales*, n° 121-124, p. 27-44
34. MACLEOD M, DA SILVA, CP, COOPER, J.A.G. (2002) « A comparative study of the perceptions and value of beaches in rural Ireland and Portugal : implications for coastal zone management » *Journal of Coastal Research*, n° 18/1, p. 14-24
35. MEUR -FEREC C., HOUED M. ; DANES L. (2001) « Fréquentation des sites naturels littoraux. Vers une meilleure connaissance du public : l'exemple de deux sites dunaires à l'est de Dunkerque » *Hommes & Terres du nord*, n°2, p. 81-89
36. MICOUD A. (1992) « *La production sociale de normes en matière d'environnement* ». In: *L'activité sociale normative*, (éd Fritsch P.), CNRS, Paris, p. 69-91.
37. MICOUD A. (2002) La biodiversité, un objet social certes, mais quel objet sociologique ? . In: *Biodiversité et appropriation : les droits de propriété en question*, (éd Vivien F.-D.), NSS, collection environnement, Elsevier, Paris, p. 195-204.
38. MICOUD A. (2005) La biodiversité est-elle encore naturelle ? . *Ecologie et Politique*, vol. 30, p. 17-26.
39. MORGAN R, JONES,TC, WILLIAMS A.T., (1993) « Opinion and perceptions of England and Wales Heritage Coast beacu users : some management implications from the Glamorgan Heritage Coast, Wales » *Journal of coastal research*, n° 9, p. 1083-1093
40. MYATT L.B. SCRIMSHAUW M.D., LESTER J.N. (2003) « Public perceptions and attitudes towards a current managed realignment scheme : Brancaster West Marsh, North Norfolk, UK ». *Marine Policy*, n°26, p.45-67
41. MYATT, SCRIMSHAUW et LESTER, JN 2003a « Public perceptions and attitudes towards à forthcoming managed realignment scheme : Brancaster West Marsh, North Norfolk, Uk *Journal of coastal research* , vol. 19 n°2, 278-286
42. PICON B. (1978) Mécanismes sociaux de transformation d'un écosystème fragile : la Camargue. *Etudes rurales*, vol. 71-72, p. 219-231.

43. TUNSTALL S.M (2002) « Public perceptions of the environmental changes to the Thames Estuary in London, U.K. » *Journal of Coastal research*, n°16/2, p. 269-277
44. TUNSTALL S.M, PENNING-ROSWELL E.C (1998), « The English Beach : experiences and values » *The geographical Journal*, vol 164/3, p. 319-332
45. VIGNIER J (1997) « Les aménagements modifiant le fonctionnement des estuaires » - actes du colloque sur l'évolution naturelle et artificielle des estuaires français (26 et 27 novembre 1997) – publication IFREMER.

SITES INTERNET :

1. Site du Forum Atlantique des marais :

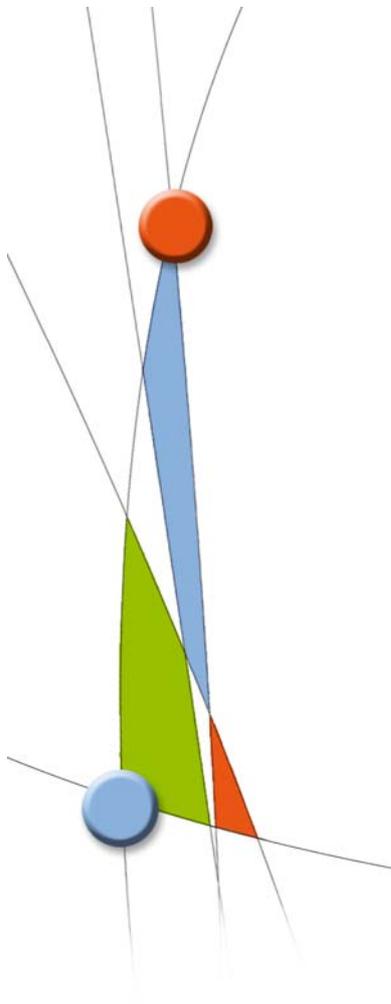
<http://www.forum-marais-atl.com/projet.html>

2. Site de l'Université d'Evry Val Essonne : central National de la Recherche scientifique :

<http://www.science-decision.net/cgi-bin/topic.php?topic=LIT&chapter=6#haut>

3. Verger, F. (2005) « Le littoral et les avancées scientifiques » in TR1 : Un littoral, des approches diversifiées : la montée des eaux : la dépoldérisation. Conférence consultable en ligne :

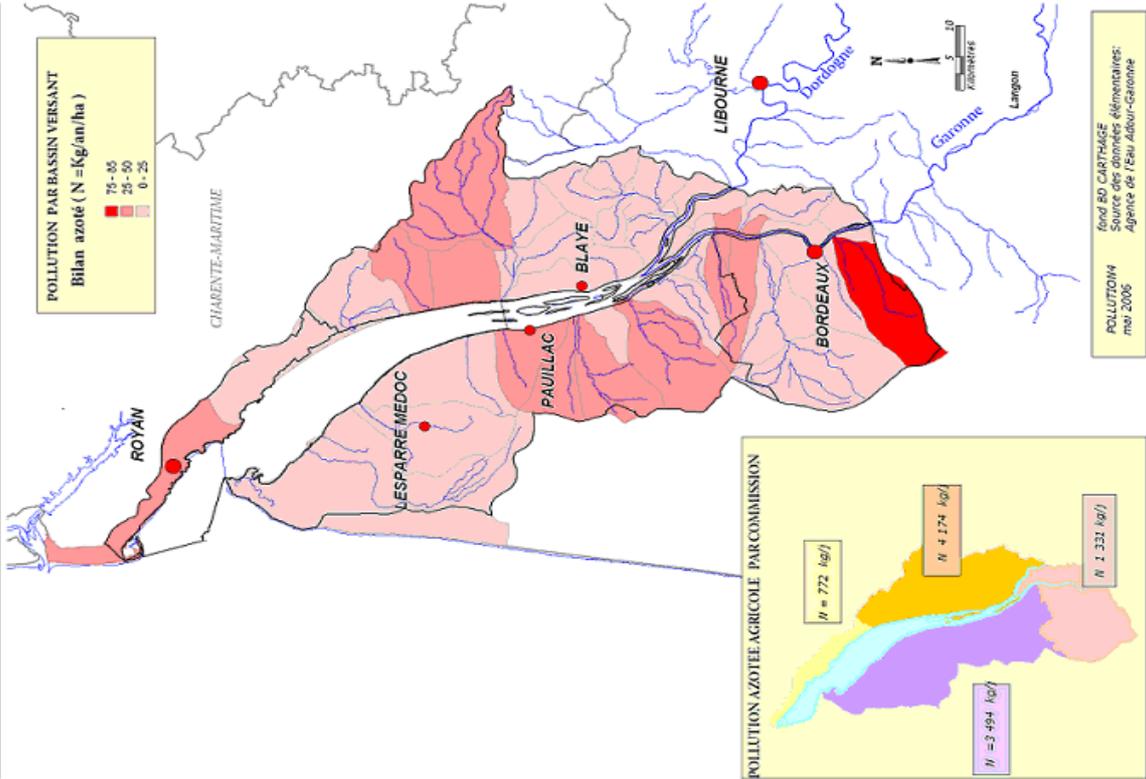
http://www.science-ethique.org/site_ES/programme.php?internum=648&PHPSESSID=088bcd5c944c4a75e0e74ac991f3e601



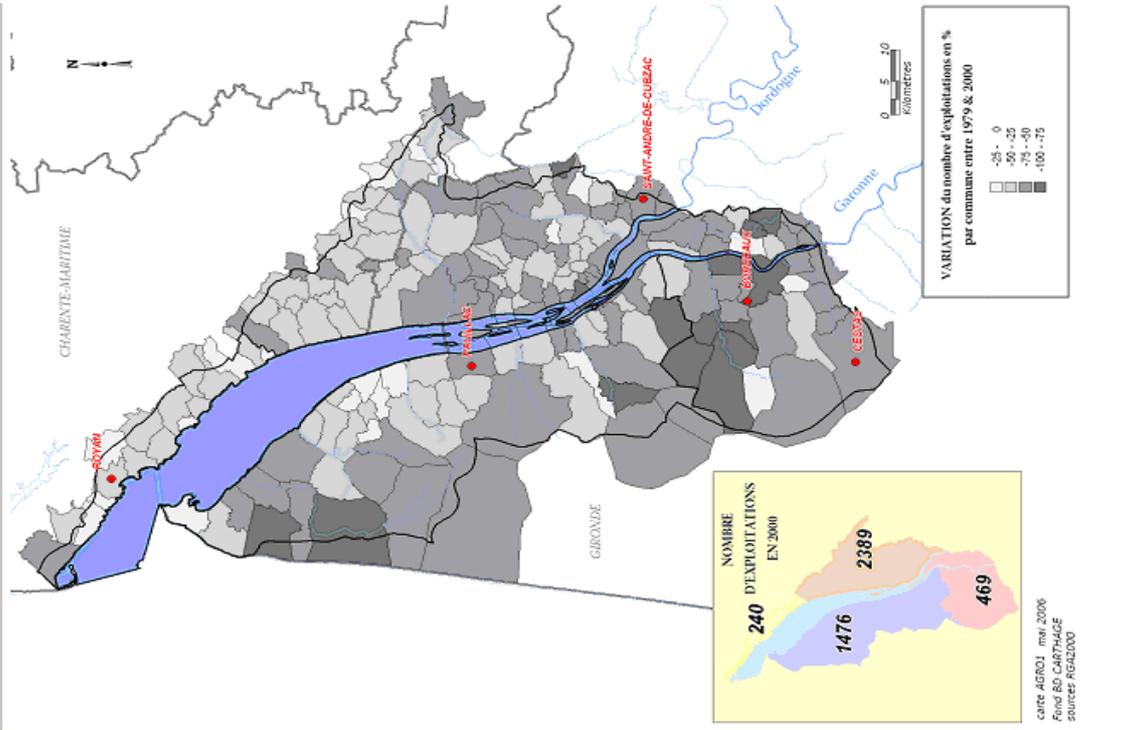
ANNEXES

- Liste des acteurs interviewés.
 - Un guide d'entretien
 - Cartes du territoire
- Un exemple d'entretien

POLLUTIONS AZOTEES PROVENANT DE L'AGRICULTURE

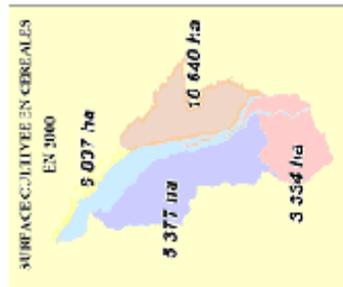
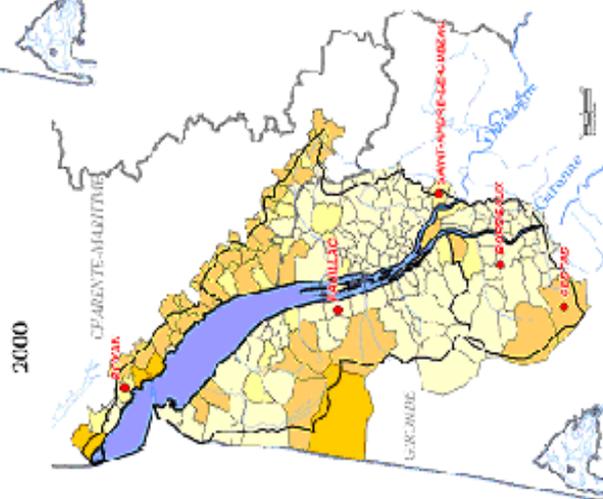
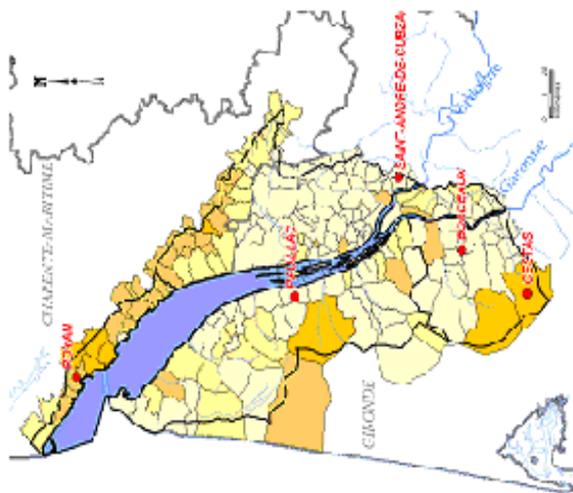


EVOLUTION DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS DE 1979 A 2000



EVOLUTION DE LA CULTURE DES CEREALES

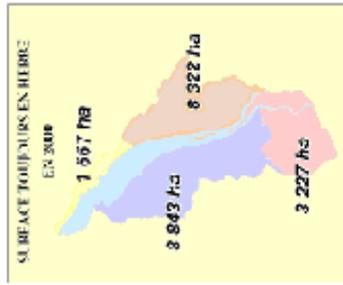
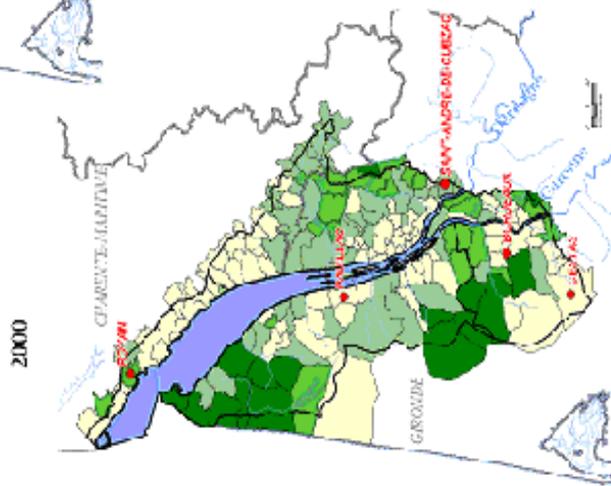
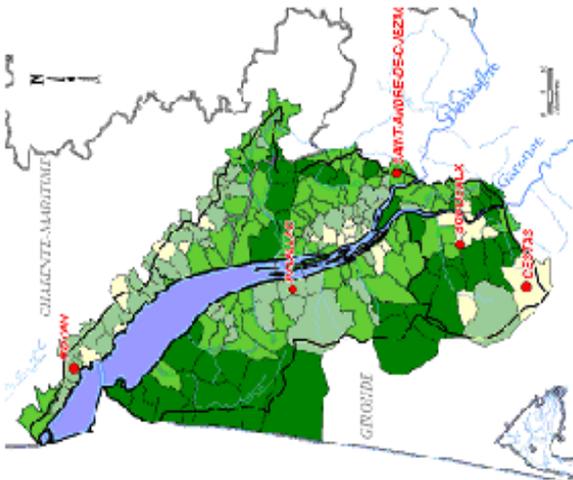
DE 1979 À 2000



carte AGR03 mai 2006
Échelle 1:500 000
Source: REGALON

EVOLUTION DES SURFACES TOUJOURS EN HERBE

DE 1979 À 2000



carte AGR03 mai 2006
Échelle 1:500 000
Source: REGALON

Liste des personnes interviewées :

<u>ASSOCIATION SYNDICALE</u>	<u>STATUT</u>
RIVE DROITE	
Association environnementale.....	Représentantes.
ASA de Talais Ghryan.	Président de l'ASA.....
ASA du Gâ.	Président de l'ASA.....
SIBV Maillarde.	Président du SIBV.....
SIBV centre Médoc.	Président de l'ASA.....
ASA	
Reysson.....	
ASA de St Vivien.....	Président de l'ASA.....
ASA de Conseiller.....	Président de l'ASA.....
ASA Cabireaux.....	Président de l'ASA.....
ASA de Laffite.....	Président de l'ASA.....
SIBV du nord Médoc.....	Président du SIBV.....
Fédération de Chasse.....	Chargé zone estuaire.....
ASA Bruges.....	Président de l'ASA.....
SIBV Nord Médoc.....	Technicien rivière.....
RIVE GAUCHE	
ASA Bardecille.....	Président de

	l'ASA.....
ASA Chenemoine.....	Président de l'ASA.....
ASA St bonnet sur Gironde.....	Président de l'ASA.....
ASA Talmont.....	Président de l'ASA.....
AS St Fort sur Gironde.....	Président de l'ASA et maire de la ville.
UNIMA.....	Technicien de l'Eau.....
AS St Louis et St Simmon.....	Président de l'ASA.....
Association des moutoniers.....	ex Président de l'ASA de Blayais.....
AS St Fort sur Gironde.....	Président de l'ASA.....
ASA mortagne.....	Président de l'ASA.....
Pdt moutonnier de l'estuaire	éleveur à Mortagne.....
ASA Moquesouris	Président de l'ASA.....
Forum de marais atlantiques.....	Représentante.
ASA Duchatel	Président de l'ASA

Guide d'entretien

Objectif : repérer les enjeux et priorités de la gestion des marais.

Présentation de l'acteur en quelques mots (qui il est ? ses fonctions, depuis combien de temps)

1 - Description du marais et des activités

- Pouvez-vous me décrire le marais ?
 - Quelle surface, quels types de culture, nombre des hectares
 - Quelles activités y-a-t'il sur le marais :
 - agriculture (quel type de culture ou d'élevage),
 - chasse,
 - activités récréatives, tourisme

- Quelles sont les conditions de gestion hydraulique pour que ces activités puissent avoir lieu ? Comment coexistent ces activités entre elles ?
 - est ce que le marais a toujours été comme ça ? Quels grands changements ? mieux gérés, moins ? quelle est l'activité la plus importante aujourd'hui ?
 - est ce que votre marais est différent des marais voisins ?
- Quelles sont de manière générale les principaux enjeux en question sur le marais d'après vous ?
 - Y a-t-il des activités/aspects qui posent problème ? Lesquels ? où ? Quelles périodes de l'année ?
 - Quelles sont les activités qui « manquent » ou les aspects du marais qui ne sont pas assez mis en valeur ?

2 - Gestion hydraulique et difficultés

- Quelles sont les priorités actuelles en termes d'aménagement hydraulique
 - Quel état des fossés et des digues ,
 - Y a-t-il des difficultés à gérer les niveaux d'eau ?
 - Qui entretient les digues ?
 - Quels investissements ou quels travaux ont été faits récemment ? sur quelles parties des marais (fossés, écluses, vannes, digues...) ?
 - Quelle est la fonction des digues ? Dans quel état sont-elles ? est ce qu'il y a des risques d'inondation ? si oui, qu'est ce qu'il faut faire ?

3 - Fonctionnement interne de l'ASA

- Pouvez vous me décrire l'organisation du syndicat de marais ? quel statut juridique ? nombre d'adhérents ?
- Quel budget, quelles sources de financement ?
- Quelles conséquences concrètement des nouveaux statuts ? les objectifs de l'ASA vont-ils changer, se rajouter à d'autres ?
- Comment sont prises les décisions.... dans l'assemblée générale on discute que des enjeux de « l'ordre du jour », alors qui décide cela ? En fonction de quoi ? qui participe vraiment aux réunions et comment sont prises les décisions ?
- Y-a déjà eu des situations de concertation ? oui/non. Aurait vous souhaité autre chose ?
- Quelle est la priorité hydraulique de la région,
 - favoriser les céréales, la prairie, les vignobles, les chasseurs, etc... ?
 - quels sont les acteurs principaux, qui font le plus du poids ?
 - A quelles pression êtes vous confrontés lors de la prise des décisions concernant l'inondation des marais ?

4 - Relations avec acteurs extérieurs - Réseaux et information.

Objectifs : Connaître les interactions avec les autres acteurs locaux. Repérer les occasions formelles et informelles de rencontres et d'échanges entre les différents acteurs.

- Quel rapport avez-vous avec d'autres partenaires ? qui ? (conseil régional, communautés des communes, SIAH, autres ASA, Forum, Unima, CSP/Onema, diren,) interviennent ?
- Est-ce qu'à sa connaissance, les acteurs ont des lieux de discussions, d'échanges ?
- Quelles sont vos « véritables partenaires » avec qui vous discutez ? (...)
- Comment trouvez-vous les informations nécessaires ? quelle est votre source d'information principale ?

- Partagez-vous vos expériences avec d'autres association ou syndicats ?

Deuxième phase :

5 - Enjeux environnementaux :

- Comment ont évolué les enjeux environnementaux dans le marais depuis 20 ans ?
- Quelles sont les conséquences environnementales des diverses activités dans le périmètre de votre marais de gestion ?
- Il y déjà eu des actions environnementales mise en place ?
 - Si oui par qui ? quel objectifs ?
 - Par quels règlements environnemental êtes vous concernés (Natura 2000, Znieff, ZPS, Zico...)
 - Quelle contrainte lors de non respect de lois environnementales ?
- Qui vous a convaincu/ sensibilisé pour la prise en compte de l'environnement dans les activités sur les zones des marais ?
- Entretenez vous des relations avec des associations écologiques ?

6 - Projet de remise en eaux

- Quel est l'intérêt du marais sur le plan environnemental ? pour quelles espèces ?
- Y a t-il des zones du marais qui sont plus intéressantes que d'autres en matière d'environnement ?
- Quelle place pour les poissons ?
- Certains parlent de ne pas reconstruire les digues ? quelles en seraient les conséquences pour vous ? y voyez vous un intérêt environnemental ?
- Les zones de vasières sont des zones de nourriceries pour les poissons. Il en faudrait plus à l'échelle de l'estuaire. Est-ce une raison suffisante pour ne pas reconstruire certaines digues ? lesquelles et à quelles conditions ?

ASA RIVE DROITE EN GIRONDE. Entretien n° 26

Date : 16/05/08

Enquêtrice : Vaca Marisa

Cet entretien diffère l'ordre chronologique des thèmes proposés dans le guide d'entretien parce que l'interlocuteur avait été informé par ces pairs de l'objectif de l'étude. Contrairement aux autres entretiens les derniers ont parlé assez rapidement de la dépoldérisation sans que cela affecte fondamentalement la qualité des données recueillies

Les initiales seront utilisées pour indiquer qui parle.

Je présent l'étude et les questions qu'on va aborder, dont la présentation des marais pour commencer, de l'ASA ensuite, entretien et difficultés de gestion pour finalement aborder la question des enjeux environnementales et l'éventuelle dépoldérisation.

Marisa Vaca : donc vous disiez vous avez déjà entendu... (parler de la dépoldérisation)

CB oui j'ai entendu ça, lors d'un forum des marais, à Marcillac, ça doit être 2003 voire 2004, ou une représentante, un service d'écologie quelconque que je ne saurais plus nommer, qui descendait, puisque les marais atlantiques n'étaient plus représentés, et elle a posé la question aux politiques, est-ce que vous croyez que vous pourrez longtemps entretenir les digues, pour préserver un tel territoire. Donc derrière, cette question là, on ressentait bien un certain désir, voilà c'est à ce titre là que j'ai déjà entendu ce genre de chose.

MV et qu'elle a été la réaction des personnes ?

CB ben y a pas eu de réaction proprement dite, dans la mesure où... enfin je ne sais pas si la question qu'elle a posée, les politiques n'ont même pas répondu du tout... et je me demande même si certains ont bien compris le sens de la question. Puisque c'est peut-être notre côté terrien qui fait que... sans attaquer... dès qu'il y a un petit truc comme ça, on se sent tout de suite mis en cause.

MV en fait cette idée elle n'est pas vraiment claire, y a plusieurs enjeux, c'est jusqu'où on va remonter les digues, parce qu'au bout d'un moment, est-ce que ça va pas être plus cher de faire remonter les digues que les ressources...

CB qu'on puisse en retirer...

MV des marais... étant donné qu'il y a des hydrauliciens qui se posent la question sur la montée des eaux...

CB oui, y a ce phénomène là, dont on est obligé d'avoir conscience, même si on est, nous à notre niveau incapables d'en mesurer les incidences... mais ça serait être borné que de ne pas vouloir s'inculquer de ce risque là de montée des eaux. Donc, c'est sûr que si on veut continuer à vouloir une activité quelle qu'elle soit dans le marais, il faudra de toute façon, s'il y a remontée des eaux, ce sera remonter les digues, ou alors, la solution la plus simple, mais qui n'est pas sans risque non plus, parce qu'il y a quand même toute une activité économique qui est derrière... bon y a un enjeu écologique, je suis d'accord, le marais à un certain intérêt de toute façon, c'est sûr...

MV un certain intérêt, inondé ou pas inondé ?

CB non, moi je ne le ressens pas comme ça. Je suis né dans le marais, donc je suis convaincu que la sensibilité d'une personne qui découvre le marais, une personne qui est née dans ce territoire là, on n'a pas les mêmes. Moi je suis né dans le marais, mon grand-père aussi, il semblerait qu'à l'origine mes aïeux, ils arrivent d'Auvergne, ils ont participé à l'aménagement du marais, en tant que terrassier autrefois, je veux dire, on ne peut pas avoir la même sensibilité quand on est de l'extérieur, que quand on est de l'intérieur. Pour nous le marais, de par ce que j'en sais, il a acquis, pour dire de nourrir les hommes, c'est-à-dire que le moment où il a été décidé en 1551 je crois, d'un accès des territoires des marais, c'est qu'il y avait un problème de ressource alimentaire, même si au départ c'était des marécages, c'est aussi des terres très fertiles ou y a quand même... c'est pas le grenier de la France, mais enfin y a quand même une certaine surface qui est en céréale dans le marais. C'est pour ça que l'enjeu de dépoldériser tout ça, je me dis jusqu'à quel point ?

MV étant donné ces risques de crues, je ne saurai vous dire si ce sont des économistes où qui, qui disent, qu'il serait intéressant d'avoir des zones d'épandages, c'est-à-dire sauvegarder certains endroits, et inonder d'autres pour que l'eau puisse s'étendre. Et c'est là qu'interviennent les écolos, qui disent, ce serait très intéressant les zones d'épandage, parce que vous connaissez les fonctions du marais en tant qu'épuration, les roseaux qui prennent toute la pollution, ça nettoie l'eau, et d'autant plus que ça fait une frayère pour les poissons... et dans l'estuaire tout le monde sait que le poisson est très rare. Là, les écolos disent que c'est parce qu'il n'y a pas assez de zones de frayère, parce que l'eau coule trop vite, parce que...

CB : elle est trop canalisée.

MV donc à cette vitesse les bactéries qui nourrissent les poissons ne peuvent pas vivre. Donc c'est là qu'intervient l'intérêt écologique.

CB L'intérêt écologique, en termes d'épuration, moi, je dis que c'est vrai, d'autant plus vrai dans les secteurs qui accompagnent des zones de rejets de rivière. C'est-à-dire que dans toutes les zones de marais qui reçoivent les eaux du bassin versant, y a certainement un rôle de filtration qui se perd, sur le territoire, en moyenne, nous ici on a 4 – 5 kms de territoire de marais, en largeur, dans d'autres endroits y a des bandes beaucoup plus étroites, je veux dire qu'entre le moment où l'eau des bassins versants, arrive dans le marais, elle parcourt une certaine distance avant d'être rejetée à la mer, donc dans certains secteurs oui, dans d'autres secteurs comme à priori le notre, moi je vous parle de ce que je connais. C'est-à-dire qu'ou on n'a pour ainsi dire pas de bassin versant dessus, notre marais est alimenté exclusivement en eau salée. Donc on ne reçoit pas d'eau de... donc je dirai que sur ces territoires là, y a pas de phénomène d'épuration. Puisqu'on ne reçoit pas les eaux des bassins versants. Le marais peut être riche en termes d'épurations, que si c'est des eaux de bassin versant. Puisque ce sont des eaux qui arrivent des villes, d'ailleurs, et même si l'agriculture amène une certaine pollution on ne va pas... mais je veux dire que le marais lui-même ne peut être efficace que si c'est des eaux extérieures. Si c'est des eaux de la Gironde, je ne vois pas l'intérêt. Les eaux de la Gironde on se rend compte que quand elle rentre sur notre territoire, on est obligé de les renouveler toutes les semaines, parce qu'elles restent des eaux dormantes sur des fossés qui sont certes entretenus au niveau de nos syndicats, mais y a tout le réseau primaire que les propriétaires n'entretiennent presque plus, ou pas bien tout au moins, et ce qui fait que l'eau s'atrophie à une vitesse, donc toutes les semaines régulièrement on lâche l'eau qu'on a fait rentré la semaine d'avant, on fait des chasses d'eau, voilà c'est ça. Mais moi, personnellement quand on me parle de dépolderiser le marais, ça me choque, ça m'interpelle... j'habite ici depuis la tempête de 99, parce qu'en 99 j'avais 1,20m d'eau dans ma maison, j'habitais à 500m de l'estuaire, donc j'ai beau y être né, je suis parti. Mais, j'en suis parti, mais j'y suis attaché. Et j'étais gamin que mon grand-père me disait que le marais à la fin du siècle, pas le précédent, mais l'autre d'avant, puisqu'il était de l'année 1891 je crois, il disait que le marais était cultivé exclusivement en avoine sur notre secteur, et moi en tant que gamin j'avais du mal à l'imaginer. Parce que c'était des parcelles de gens, des parties basses des trucs comme ça, et dans les parties hautes, en haut du lit de l'estuaire, c'est plutôt des céréales, ça a toujours été un petit peu comme ça, mais il a fallu que je... en 83 j'ai récupéré un îlot que j'ai mis en culture, et j'ai retrouvé ce que mon grand-père me disait, des petits anneaux de ce qu'on appelait 8 – 10 tours de charrue, sur lesquels étaient cultivés les avoines autrefois, on a bien retrouvé le profil, le problème c'est qu'à la fin du siècle des

années 1800, l'avoine c'était le pétrole d'aujourd'hui. Donc ils nourrissaient les chevaux et... donc y a toujours eu une activité, elle a toujours évolué, je pense que...

MV excusez-moi, à cette époque est-ce qu'il y avait déjà des digues ?

CB oui. Nous on a un marais qui a été endigué, dès les années 1780 – 1800...

MV ici c'était aussi par les Hollandais ou...

CB non, le problème c'est qu'on dit par les Hollandais, en réalité c'est une technique Hollandaise, alors je veux bien croire qu'à un moment donné y a les Hollandais qui sont venus, mais les ¾ des aménagements qui se sont fait ici, c'est les gens d'ici. Bon, si c'est vrai, moi personnellement mes ancêtres viendraient d'Auvergne avec une brouette pour terrasser, à l'époque y avait pas de camion, y avait pas de semi-remorque, donc je veux dire qu'ils ont tous fait ça avec des brouettes, des chevaux, des animaux sûrement. Mais je veux dire que la technique est Hollandaise de toute façon, c'est sûr que la maîtrise... c'est pour ça qu'on se trouve à peu près la même logique partout, les écluses, bon ce n'est pas toutes les mêmes, je veux dire que c'est tout le même fonctionnement partout, le tracé, y a toujours les canaux principaux...

MV vous disiez ici, c'est des eaux saumâtres ou non ?

CB alors nous on est considéré en marais doux, puisque derrière tout ça y a un enjeu de reconnaissance en tant que tel. Par l'administration pour pouvoir continuer à profiter, enfin profiter... c'est indispensable, des aides à l'entretien des marais, et on n'a pas les mêmes aides en eau salée, qu'en eau douce. Donc nous on est aidé sur la base de 110%, mais on est avec des marais en eau salée. Si je me rappelle bien, demain vous rencontrez Duchatel, parce que vous aviez l'air de me dire l'autre jour au téléphone, lui, a un marais en eau douce. St Seurlin est un marais en eau douce. Moi à St Bonnet, est le seul marais sur le secteur en eau salée. Enfin le seul marais... non puisque St Ciers sur Gironde est aussi un marais en eau salée. Le problème, c'est une question de réalimentation. C'est pour ça que je vous dis le rôle d'épuration du marais, quand il reçoit des eaux de rivière... l'eau de la Gironde, je ne vois pas l'effet que peut avoir un territoire de marais, sur l'épuration de la qualité d'eau de la Gironde. Si tel était le cas. Mis je ne sais pas... faut qu'un scientifique après m'explique le rôle.

MV y a pas que la qualité de l'eau, c'est aussi l'intérêt des zones de frayères. Pour les crues, pour protéger les risques.

CB alors c'est vrai qu'on en a beaucoup parlé au moment de la tempête, le Préfet de la Gironde avait pris un arrêté interdisant... enfin autorisant la réparation des digues, mais en reproduisant strictement la ancienne hauteur, il y avait interdiction de rehausser, alors que la Charente-Maritime, on a beau être en France, en Europe, c'est deux départements limitrophes, c'est deux régions différentes, et c'est deux règles différentes. La Charente-Maritime a décidé elle de se protéger, on peut comprendre pourquoi, parce qu'ils ont aménagé le pôle nature de Vitrezay, derrière y avait tout un enjeu politique, ce qui fait que les digues ont été rehaussées de presque un mètre de haut, toute cette partie là est relativement bien protégée, et puis la Gironde, le Préfet avait pris un arrêté de reproduire strictement à l'Etat. On a tous pensé à tort ou à raison que c'était... c'est vrai que ça peut protéger la zone bordelaise, si on n'avait plus de digue, on peut supposer à moins... bon, y a quelque chose qui m'échappe, on peut supposer que ça peut servir d'un vaste bassin d'expansion pour que l'eau se dilue avant de

remonter jusqu'à Bordeaux. Par contre ce que je trouve, même si y avait pas de digue, même si les territoires de marais étaient régulièrement inondés, parce qu'il faut savoir que si y avait plus de digue, dès qu'on aura une marée à plus de 70 de coefficient, on aurait des marais qui seront inondés. Donc c'est vrai que les zones de frayère les trucs comme ça, désormais ça trouve un autre enjeu, ça je suis tout à fait d'accord. Par contre, même sans l'aider en phénomène de crue, je trouve que l'embouchure de l'estuaire est quand même grande et je ne suis pas sûr que ça n'empêchera pas l'eau de l'inonder. Parce que y a quand même une sacrée ouverture. Elle doit faire 9 ou 10 kms en face de Mortagne.

MV vous avez remonté les digues ou juste réparé ?

CB nous on a réparé les digues, alors dans la mesure où...

MV elles se sont cassées ?

CB au moment de la tempête, y a des brèches qui se sont formées et ce qui fait que l'ensemble des marais a été inondé, en gros, y avait 1,20 – 1,30m dans tout le territoire du marais. dans mon marais le lendemain matin à 7h y avait, 50 hectares qui n'avaient plus d'eau, tout le reste c'était inondé. Tout ce qui était en bordure de l'estuaire ou j'habitais justement. Le lendemain matin à 7h y avait de la vase, mais y avait plus d'eau.

MV vous avez l'impression que vous avez sacrifié ces zones pour protéger Bordeaux ?

CB non, pas encore, mais on avait l'impression dans les premières paroles qu'on entendait à droite et à gauche, en l'occurrence, dès qu'on a su que le Préfet de Gironde ne voulait pas rehausser les digues, certes il y a eu des digues de coupées en Charente-Maritime, et heureusement en Gironde, je veux dire que la nature ne s'arrête quelle qu'elle soit, et ce qui fait qu'on avait ce ressenti là, que le fait de ne pas rehausser les digues et bien ça pouvait éventuellement protéger la ville de Bordeaux, certaines personnes le disaient, donc...

MV quand vous dites on avait l'impression, c'est les agriculteurs d'ici ?

CB oui, c'est les, ce qu'on appelle vulgairement les « marainneaux » les gens des marais... et puis même certaines autorités qui ne voulaient pas trop s'avancer, mais bon, on ressentait bien qu'il y avait une nette différence entre la Gironde et la Charente-Maritime, et puis certains disaient chez nous on fait encore ce qu'on veut. Là, ça dépendait d'une volonté politique, c'est sûr et certain... mais bon, je vous dis, la Charente-Maritime avait un gros projet, pôle nature à réaliser donc... c'était aussi un enjeu qui était conséquent par rapport à eux. Pour eux.

MV je voudrais commencer par vos marais, vous êtes Président de l'ASA...

CB j'ai écopé deux mandats, donc j'entame le troisième mandat, donc ça fait 6 ans.

MV c'est le marais de St Bonnet sur Gironde ?

CB oui, parce qu'à St Bonnet on a deux marais, on a le vieux marais qui est en eau salée, et on a le marais Duchatel que vous verrez demain, qui lui est en eau douce. Qui est plus petit. Moi y a 1059 hectares, et lui ça doit être 520 ou 530. Enfin demain il vous le dira.

MV et dans vos marais quelle est la répartition des activités ? Qu'est-ce qu'on fait dans le marais ?

CB alors dans le marais ce qu'on y fait aujourd'hui, donc y a encore un petit peu d'élevage, mais sur ce territoire là, nous on n'a plus que trois éleveurs.

MV vache à viande ?

CB y a encore un laitier, et puis deux ...et puis on a, désormais le conseil général qui est investi dans l'acquisition des terrains, pour mettre à disposition des éleveurs, mais des éleveurs qui ne sont pas des locaux puisqu'on n'a plus d'éleveurs locaux. Et qui voit le marais avec une certaine vision qui n'est pas la notre. C'est-à-dire qu'ils amènent des vaches en vacances. On amène les vaches en mai juin, vu qu'il y a des canaux. On est convaincu qu'elles sont clôturées, puis on revient les chercher au mois de septembre, puis bien souvent elles sont plus maigres que quand on les a amenées.

MV parce qu'il y a de l'eau salée qui rentre

CB parce qu'il y a de l'eau salée, et puis la qualité de l'herbe qui est là, avec en plus les contraintes du conseil général, pour être un bon éleveur, il faut avant tout produire de l'herbe.

MV et du foin ?

CB du foin... le cahier des charges du conseil général, il arrive à se définir, mais aujourd'hui on n'hésite pas à vous demander de faire du foin, de faucher le foin après le 14 juillet

MV ça vient d'où ça ?

CB ça vient de... souvent c'est des mesures d'accompagnement dans le cadre de Natura 2000 qui était valable pour des prés de rivières, pour justement générer des frayères, donc on les maintenaient en eau jusqu'au 15 avril, donc ces prairies là elles étaient un petit peu asphyxiées, elles arrivaient à avoir de l'herbe qui étaient exploitables à cette date là, donc, si ça arrivait à se faire ponctuellement sur une ou deux parcelles, les territoires creux de bordure de rivière...je veux bien, mais il faut penser qu'on est dans un territoire relativement plat. Donc si on parle du principe de tout inonder, au 14 juillet on ne fait pas de foin ce n'est pas vrai, pas au marais. Même au marais, je veux dire que, derrière, économiquement, il n'est pas possible à une personne qui est éleveur de vivre dans des conditions comme ça, y a un minimum de... ce qui pousse naturellement dans le marais, c'est des sols relativement acides, donc ce qui pousse, c'est du jonc. Et ce n'est pas une qualité d'herbe que les animaux, autant elles apprécient se promener dedans l'été, c'est parce que ça les émouche, en dehors de ça, ce n'est pas... même une prairie temporaire qui dure 5 – 6 ans, y a un minimum à faire. Moi j'ai été éleveur jusqu'en 96, dans le territoire des marais, et un petit peu céréalier, tous les agriculteurs du milieu l'étaient, puis tout doucement, compte tenu de l'intérêt économique, on s'est tous barrés de l'élevage parce que des contraintes et puis des intérêts. Puis aujourd'hui je suis convaincu que ceux qui sont partis dans le modèle céréalier ils ne feront pas marche arrière, alors les quelques éleveurs qui restent il faut les aider, et les préserver, il ne faut pas leur imposer des conditions invivables, parce que si c'est ça, ils feront exactement ce que les autres ont fait.

MV et dans des conditions vivables, c'est cette loi sur les foins...

CB ben pour moi c'est sensé dire que...

MV mais elle est déjà appliquée cette loi ou pas ?

CB tout ça, ça fait partie des mesures d'accompagnement, qu'il y a dans les CAD, des trucs comme ça, et puis dans les compromis qu'il y a avec le conseil général, on demande aux éleveurs de ne pas retourner les parcelles, de ne pas refaire les prairies, donc moi je vous emmène devant une parcelle, on s'y est arrêté lundi... l'assemblée générale était jeudi, j'ai présenté au conseil général local, qui ne connaissait pas, une parcelle que le conseil général a acheté en mai 2007, et y a des photos qui ont été prises, ce n'est qu'une superbe parcelle de Baccaris, je ne sais pas si vous connaissez la plante à Baccaris, c'est soi-disant une plante interdite, envahissante... y en a 13 hectares comme ça. Donc y a un éleveur qui aurait été à priori retenu pour faire la gestion de cette parcelle. Lui il n'y a pas encore mis les pieds, alors je ne sais pas à partir de quand la mise en exploitation commence, elle est peut-être commencée, j'en sais rien... mais je veux dire qu'il est insensé de demander à un éleveur quel qu'il soit de cette parcelle, de pouvoir travailler. C'est insensé je veux dire, c'est une friche des baccaris c'est tout ce que c'est. Et du jonc et des ronces. Donc s'il amène des vaches là-dedans...

MV mais justement il ne demande pas de l'entretenir ?

CB il demande de l'entretenir, mais le truc c'est que même au broyeur, y a un minimum, cette parcelle là, enfin y a pas un gars localement qui ne vous dira pas, il faut passer un coup de broyeur pour détruire les plantes qui y sont, puis derrière c'est la charrue et on resème de l'herbe. Mais bon, à priori ça fait parti des...

MV c'est un gros boulot.

CB c'est d'abord du gros boulot, et puis ça fait partie des choses qui ne sont pas...retourner une prairie naturelle, à l'heure actuelle, ce n'est pas souhaité. C'est plus une prairie naturelle, c'est devenu une friche. Donc un moment donné, faut savoir être objectif et puis regarder les choses en face, dire, bon ça a le mérite d'être retourné, pour pouvoir justement générer une activité derrière qui tienne la route, sinon c'est pas la peine. Donc au niveau des surfaces qui sont comme ça, sur les 1050 hectares, y a à peu près 50% en surface qui sont en céréale aujourd'hui et puis le reste c'est des prairies

MV et les céréales, y a aussi du maïs ?

CB essentiellement du maïs à 70% - 80% et puis le reste c'est des céréales à paille, colza, des trucs comme ça. Ça c'est plutôt, ça s'adresse à une petite bande qui longe l'estuaire, c'est-à-dire une petite partie qui est vraiment...et ce qui fait que c'est sur cette partie là. Et tant qu'aux prairies, on est à peu près sur la même équivalence de surface, mais c'est à moduler aussi, puisque sur ces 50% y en a 15 - 20% qui sont considéré comme des prairies, le reste je le considère comme des friches.

MV Donc il n'y a pas de pâturage...

CB voilà c'est des parcelles qui aujourd'hui ...ce qui fait qu'il y a un envahissement qui est relativement rapide de ces parcelles. Donc ça génère beaucoup de choses, c'est des parcelles qui sont en friche, donc les gens ne viennent pas, ils n'entretiennent pas les fossés, donc l'eau s'atrophie rapidement et puis c'est la lutte, le contrôle des ragondins, y en n'avait plus depuis quelques années, c'est tout un ensemble de petites choses qui fait que...

MV et ça, c'est les parcelles qui appartiennent au conseil général ?

CB non. Ils essaient d'acquérir ces parcelles là, mais je veux dire que le conseil général aujourd'hui il possède sur St Bonnet près d'une vingtaine de terrains, donc, ce n'est pas un gros propriétaire, il essaye, certes il met le feu aux prix. Puisque pour acquérir ces parcelles là, il n'hésite pas à mettre plus d'argent que nous on considère que ça vaut réellement quoi, mais bon...

MV et c'est là pour avoir accès à l'élevage ?

CB leur but essentiel, ils sont bien acheteur d'une parcelle, à condition qu'elle soit d'abord pourvue de DPU, de façon à la mettre en élevage, et justement à sortir une parcelle plutôt qui est donc à l'heure actuelle en culture céréalière, pour la repasser en élevage. Une parcelle d'élevage ils vont l'acheter, mais ce n'est pas celle-ci qui derrière laquelle il court, elle est déjà sous forme de prairie, y a l'enjeu de la maintenir...

MV il y a aussi le fait de tourner les prairies qui sont cultivées

CB voilà, c'est ça.

MV et comment elle est ressentie cette action par les agriculteurs ? Ils sont plutôt d'accord, plutôt contre ?

CB non. Plutôt contre.

MV sachant que d'autant plus, ça va favoriser une personne de l'extérieur.

CB c'est pas tellement ça qui est le plus gênant, le plus gênant c'est qu'on a l'impression, en plus, bon moi je suis un petit peu syndicaliste...dans cette affaire ou autre, on trouve très mal venu que ce soit le conseil général qui vienne, qui achète des parcelles de terre plus chères que le prix moyen qui s'y pratique, déjà, c'est une augmentation des tarifs. Le deuxième points c'est qu'après, la mise à disposition de ces parcelles, et bien y a aucune des commissions qui a été mise en place, il semblerait logique que ce soit le monde professionnel en l'occurrence, qui sélectionne un éleveur quel qu'il soit, mais là c'est carrément, ça reste du relationnel, avec les conseiller généraux ou avec le conseil administratif. Et puis on a des éleveurs qui arrivent de 30 – 40 kms... et nous on n'a pas beaucoup d'éleveurs, mais la proposition, on ne l'aurait pas faite. Nous on souhaiterait plutôt qu'il y ait une petite démarche vis-à-vis de ces gens là, de façon que, bon ils ne sont vraiment pas nombreux, mais qu'on essaie de leur tendre la perche. Alors que là c'est... alors on nous dit, s'ils sont intéressés, ils contactent le service du conseil général, c'est eux qui doivent faire la démarche, sur la méthode on n'est pas tout à fait d'accord. Mais bon, il y a des négociations à l'heure actuelle qui ont été demandées, je ne sais pas ce que ça va donner, j'espère que ça va se faire, que ça va aboutir. Mais le ressenti est plutôt une rétention de part les agriculteurs, par contre, par rapport à ceux qui souhaitent vendre, bien souvent c'est l'opportunité quoi.

MV ils ne vont pas être incités à vendre au conseil général...

CB c'est-à-dire qu'aujourd'hui on a même la démarche de personnes qui souhaitent vendre, et qui ne demandent même plus à leurs voisins et qui contactent directement le conseil général. Donc ça, pour nous professionnels, c'est choquant.

MV c'est le prix qui compte

CB voilà c'est ça. L'argent ... comme partout.

MV et les éleveurs qui sont là, est-ce que vous croyez qu'il y a des suites après ? Ça va continuer encore ?

CB je dirai que les trois éleveurs qu'on a ils sont relativement jeunes, par contre y en a un qui a 27 ans, qui s'était installé avec son père, son père vient d'arrêter. Il est en laitier, honnêtement je ne suis pas convaincu que ce jeune reste éleveur oui, mais en laitier, j'en suis pas convaincu. Il transformerait son élevage en faisant de la viande, d'ici 4 – 5 ans, je ne serai pas surpris. Donc l'autre c'est une fille, on va dire célibataire, même si... et, elle, elle est en bovin viande, je pense quelle a une quarantaine d'années, je pense qu'elle maintiendra le cap. Derrière la situation ne tiendra pas, ça c'est garanti. C'est une fille, c'est hors de question. L'autre c'est un gars qui a une quarantaine d'années, qui est sur... l'autre côté de mont.. qui est à une trentaine de kms, qui amène un petit peu ses vaches en vacances, mais cet été il a reçu, de par l'héritage de ses parents, là c'est un véritable éleveur, je pense que là y a pas de souci, ça restera. Donc pour les trois, je dirai que pour les 10 ans à venir, moi je les vois encore éleveurs tous les trois. A part un qui risque de changer son modèle mais en dehors de ça, tous les trois je les vois, mais les autres, ils sont partis, y en a encore un qui est parti l'année dernière, il avait un fils qui a une vingtaine d'années, le gars il arrête, il y a plus de vache sur l'exploitation.

MV et d'autres activités, y avait la chasse ici ?

CB alors c'est un vaste territoire de chasse, mais c'est pas des chasses gardées, c'est un territoire de chasse qui est ouvert à tout le monde on va dire, y a très peu de chasse interdite, y a un territoire de réserve, dessus sur une partie, c'est aussi un vaste territoire ou il y a des tonnes, la chasse à la tonne c'est pratique.

MV et du coup, c'est des chasses d'eau douce ou d'eau salée ?

CB les chasses de tonne, c'est de l'eau salée. On n'a pas le choix, on est obligé de remplir les marres, avec de l'eau salée, on a que ça comme eau dans les fossés. Donc la question ne se pose pas, si, elle s'est posée y a 3 – 4 ans, y a des personnes qui ont été verbalisées parce qu'ils remplissaient les marres de tonnes avec des ponts de tracteurs sans autorisation, alors qu'il y avait des phénomènes de restriction d'eau, 2003 – 2004

MV elle sortait d'où l'eau ? Pour avoir de l'eau salée

CB directement de la Gironde

MV de l'eau douce, pardon, vous dites qu'ils avaient rempli avec de l'eau douce

CB non. Le problème c'est qu'il y avait des interdictions en phénomène d'eau douce, mais nous, sur notre territoire on n'était pas concernés. Sauf que les personnes des eaux et forêt qui faisaient leur rôle, ils ont vu des personnes en train de pomper, et ils n'ont pas cherché plus loin que le bout de leur nez, ils ont vu une personne en train de pomper, alors que c'était légalement interdit en Charente-Maritime, et ils ont verbalisé, même si c'était de l'eau salée qui était pompée. Donc l'eau de la Gironde était loin de manquer, nous, notre marais était alimenté en eau salée, donc, on a fait des démarches, donc depuis trois ans ce problème est réglé. Mais on est forcément en eau salée. On a un petit peu d'eau... bon c'est là où les termes sont à manier avec prudence, moi quand j'étais juste nommé président, je m'étais un peu arcbouté comme ça avec les personnes de l'UNIMA qui gèrent les marais, et j'ai dit, non, on n'est pas en eau douce, on est en eau saumâtre, parce que de l'eau salée... et on m'a dit, oublié que vous êtes en eau saumâtre, puisque l'enjeu c'était d'être maintenu dans le giron des subventions, sur cette partie là. Alors on a des eaux qui sont à peu près moitié moins salée qu'en Gironde en gros. Puisque même si l'hiver on n'a pas de bassin versant, y a quand même avec les pluies, toute l'eau qui est dormante dans le marais, on a une eau moins salée qu'en Gironde. C'est une eau qui est impropre à l'irrigation. Il suffit de faire remonter un petit peu trop les niveaux sur le territoire du marais, si y a des maïs qui sont donc semés dans des parcelles, y a à peu près 50% des marais, c'est des parcelles tourbeuses, donc, très filtrantes, les rangs de maïs qui sont en bordure des fossés, au bout de 8 jours, au lieu d'être verts ils sont jaunes. C'est-à-dire que les remontées de sel asphyxient le maïs.

MV oui c'est ça que je voulais vous demander, alors comment ils font, parce que l'eau salée ce n'est pas bon pour le maïs. Est-ce qu'ils sont obligés de pomper ?

CB alors, souvent, on va dire que les deux tiers du maïs cultivés, c'est cultivé dans des casiers, donc on est isolé du système général, donc là, y a pas forcément de problème. C'est-à-dire que dans cette partie là, on est isolé, on n'a pas tellement endigué, mais malgré tout on a les curages de canaux, au lieu de les étendre on les laisse en bordure de fossé, donc, ça crée une mini digue quoi. Et souvent y a deux pompes sur ces casiers là, y a une pompe pour évacuer l'eau, les excès, et bien souvent y a un forage avec de l'eau, quand les forages font autour de 20 mètres de fond, et l'été, c'est une réalimentation en eau douce de ces casiers là. et puis en dehors de ça, y a à peu près les 20% restant, qui essaye malgré tout de faire du maïs, sur des parcelles non isolées, et ils sont semés relativement plus tard, ils choisissent les parcelles les moins creusent, et ils arrivent à avoir un petit peu de maïs en fonction des années, mais ça reste aléatoire. Oui, à peu près 80% est comme ça.

MV et les propriétaires qui ont soit des prairies, soit du maïs, est-ce qu'ils ont des terres, sinon des terres hautes, ou est-ce qu'ils dépendent seulement des marais ?

CB aujourd'hui je n'ai que 3 personnes sur mon territoire qui ont exclusivement du marais.

MV ce sont des gros propriétaires ?

CB oui, y en a un qui a 150 hectares, l'autre, même s'il est à cheval sur 2 départements il a 180, et puis y en a un, il a presque 800. Mais sur mon territoire il en qu'une centaine d'hectare. On a un céréalier...

MV mais, 800 hectares sur les marais ?

CB sur les marais

MV et votre territoire ça veut dire le périmètre de l'ASA ?

CB oui.

MV et l'autre c'est où ?

CB St Ciers sur Gironde. C'est le président de St Ciers sur Gironde d'ailleurs... Monsieur
xxxx

MV oui, je suis allée le voir.

CB Il a 800 hectares.

MV enfin on m'avait dit 600. Peut-être 600 sur ce marais...

CB oui c'est ça.

MV oui, et ça m'interpelle, parce que vous dites que ce sont des tourbes que vous avez ici, est-ce que vous les laissez souvent inondées ? Pas quand le maïs il est là maïs...

CB pourquoi ?

MV parce que dans les marais de Reysson dans le Médoc, ils ont des bonnes terres de tourbière, ils font pareil du maïs ou de la céréale, ils ont 600 hectares, et maintenant ils sont très embêtés parce que la terre elle est en train de se compacter, et ils sont tout inondés, et la terre à baissée de niveau, donc du coup...

CB ça, c'est un phénomène, qu'on nous avait donné y a une vingtaine d'années quand on a un peu mis en culture, et le phénomène de la tourbe, d'abord eux, les tourbes humides, si on les laisse asséchées de trop, elles ont du mal à se ré-humidifier à longueur d'année, donc à la limite en deux mots elles auraient plutôt tendance à flotter sur l'eau que d'autre chose, mais par contre le phénomène d'affaissement des terrains, c'est un vrai phénomène puisqu'on se rend compte que toutes les parcelles elles ont baissées en 20 ans, je dirai de 10cm sûr et certain. Pour le moment ce n'est pas un problème, on n'a pas de phénomène de compaction des sols, puisque c'est des épaisseurs de tourbe qui varient à peu près sur un mètre de profond. On n'a pas ce phénomène de compaction. Par contre le phénomène d'affaissement des niveaux, c'est important, sur ceux qui sont isolés, on s'en rend compte par rapport aux niveaux extérieurs, et par contre pour ceux qui ne sont pas isolés, et bien c'est vrai que leurs parcelles sont « vachement » plus inondées. Alors c'est vrai que le fait que ce soit inondé, l'hiver elles sont sous la flotte, on a beau faire évacuer l'eau, ce n'est pas évident.

MV ce qu'on m'avait expliqué là-bas c'est... enfin je ne sais pas expliquer le phénomène, mais c'était parce que justement ils ne laissaient pas assez d'eau. La tourbière est descendue et maintenant ils n'ont pas réussi à semer, et ils sont très embêtés parce qu'ils n'arrivent pas à évacuer l'eau et la terre baisse quoi

CB d'accord, je comprends... je sais pas, je ne saurai pas dire, bon je sais que tout ce qui est du réseau collectif, le phénomène se pose pas, puisque ces parcelles là sont forcément sous

l'eau, enfin je veux dire que oui, un environnement humide, en conséquence, c'est souvent des petites parcelles, on va retrouver un fossé tous les 30m – 50m, je veux dire, le phénomène d'infiltration en tourbe il va jusqu'à une centaine de mètres, donc le phénomène des niveaux d'eau sur ces parcelles là d'assèchement pour moi ne joue pas. Malgré tout on retrouve des parcelles qui s'affaissent. Sur les parcelles ou on est isolé, personnellement j'en ai 25 hectares comme ça, on contrôle nos niveau d'eau jusqu'à la récolte, et après la récolte, du fait qu'on est en maïs, bien souvent, bon on évite l'inondation du sol, mais on ne cherche pas l'assèchement de la parcelle. Donc moi je suis plutôt convaincu que l'affaissement des niveaux, enfin du terrain, c'est lié même à la nature du sol. Quand on a repris ces parcelles là, c'était plus ou moins des parcelles qui étaient incultes, ou il y avait un taux de matière organique, bon la tourbe, s'en est, mais je veux dire ou il y avait une présence de racine de genre importante et tout, et tout ça au fil des années, y a forcément un petit peu de tassement, moi je dis que c'est lié à ça, c'est pas lié à l'assèchement, puisque je me rend compte que les parcelles qui sont assainies, et qui sont asséchées, baissent pas plus vite que celles qui sont non assainies mais cultivées quand même. Donc le phénomène est plutôt pour moi, le fait de la mise en culture tout simplement, au fil des années, les micros racines, tout ça disparaissant...

MV et justement pour le niveau d'eau, vous faites comment parce que...

CB ben on concilie. Les quelques éleveurs qui restent, qui souhaitent un minimum d'eau pour abreuver leurs animaux

MV et ils ont des marres pour abreuver les animaux ? Comment ils font ?

CB non, y en a qui alimentent avec une citerne et puis un bac, un abreuvoir, et puis y a en a un qui avait fait un forage en même temps que... parce que quand les forages se sont fait dans les parties cultivées, ils se sont faits à l'initiative d'un local, on a fait et par entraide, on a fait une quinzaine de forages, comme ça, en une huitaine de jours, on faisait un forage par jour, à 25 m de profond, c'est facile, et après y en a deux ils sont équipés avec des pompes de prairies. Donc une petite pompe de prairie sur un forage et puis c'est facile... ça passe bien. Par contre ils veulent malgré tout de l'eau dans les fossés, parce que ça reste une clôture les fossés. Et un fossé qui a de l'eau, les animaux n'ont pas tendance à trop y aller. Des fossés qui n'ont pas beaucoup d'eau, y a des roseaux, on sait ce que c'est, les animaux veulent manger les roseaux et ils traversent les fossés. Donc y a les éleveurs qui veulent l'eau, et puis y a les céréaliers qui comme maintenant n'ont pas forcément semé leur maïs, et vu qu'il pleut tous les jours, voudraient voir le niveau plus bas, et bien on essaye de concilier tout ça, ça ne pose pas de problème particulier. Bon on essaie de leur faire comprendre que celui qui veut beaucoup d'eau, comme pour pomper au mois de septembre pour remplir les marres de tonnes, bon on essaie de leur rendre ce service là, pendant une semaine on maintient plutôt les niveaux hauts, ça gêne pas grand monde, on fait l'effort de monter un peu les niveaux, les chasseurs ça rempli des fois naturellement les lacs, et puis si ça ne suffit pas, ils prennent une pompe du fossé pour finir de remplir le lac. Donc c'est rentré dans les mœurs, celui qui veut semer du maïs et puis qui trouve que le niveau n'est pas assez bas, et bien il s'isole, il prend sa pompe et puis il sort un petit peu d'eau, depuis 6 ans que je m'en occupe, je ne vis pas de phénomène de niveau d'eau, de conflit. On a eu une époque, je pense que ça tient aussi un petit peu à du relationnel, c'est de dire on va faire le maximum si on veut, en fonction de nos possibilités, on a connu une époque où mon prédécesseur était éleveur et plutôt jaloux de voir des céréaliers, donc y avait une gestion qui était vraiment conflictuelle. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Aujourd'hui ça se passe bien

MV et les éleveurs, ils font de la polyculture aussi, ou y a toujours cette... entre maïs...

CB non, mais les éleveurs sont en polyculture, puisqu'il y en a un, il est éleveur, mais bon, il se sert de son marais plutôt pour produire un peu d'herbe, et puis plutôt de cette herbe pour produire du maïs. C'est-à-dire que les éleveurs aujourd'hui ne font plus de maïs dans le marais. Personnellement j'ai fait du maïs dans la partie tourbeuse, dans de l'eau que j'ai assaini, parce que j'étais éleveur sur le bord de l'estuaire, sur une petite surface, j'ai eu l'opportunité d'acquérir ça après le remembrement, j'ai monté mon cheptel et puis ce qui fait que j'ai voulu produire de l'ensilage de maïs, sur des sols qui étaient en jonc, et autrefois mon grand-père m'avait dit qu'ils étaient en avoine. Donc moi et d'autres on a fait des aménagements, et puis le problème, c'est qu'un jour j'ai décidé d'arrêter l'élevage, puis j'ai continué à produire du maïs dessus. Les éleveurs aujourd'hui font plutôt production d'herbe dans le marais. Le maïs qui se produit dans le marais, c'est plutôt côté céréalier. Bon faut dire y a des contraintes, ce n'est pas évident de semer dans de bonnes conditions, surtout où on ne contrôle pas les niveaux, et puis on moissonne les maïs une année sur trois avec des chenilles. Un phénomène d'importance qui fait que la partie tourbeuse, ben la partie argileuse ou j'habitais avant, mon père et mon grand-père était nés là-bas, mais autrefois, y a toujours une zone céréalière sur le bord du littoral. La zone céréalière s'est agrandie sur la partie la plus humide dans les années 80. Autrement c'était plutôt élevage, jonc et à la fin de l'autre siècle c'était élevage avoine, donc, je veux dire que les activités économiques gèrent les actes de chacun aujourd'hui, enfin ça, demain qu'est-ce qu'on fera je ne sais pas. Demain on produira peut-être du maïs partout, pour faire du pétrole pour mettre dans nos voitures. Quand on ne pourra pas l'avoir ailleurs, il faudra bien...

MV c'est tant mieux que ça n'arrive pas en tout cas

CB non, mais bon, ça peut aussi arriver.

MV et, dites-moi justement, vous parlez de l'économie qui gère le marais, mais est-ce que ce n'est pas, quand même important que le marais ait une partie des prairies, une partie des friches pour maintenir un peu l'écosystème ?

CB moi je suis convaincue que le marais ne devra être que du maïs, pas que de la prairie, ou pas que de la friche. Le jour où ce sera que de la friche, y aura plus personne qui s'intéressera, même l'écologiste pur et dur, il ne trouvera plus aucun intérêt à venir se promener dans les milieu des friches, à part compter les petits oiseaux qui pourront y rester, si le maïs... je prends du maïs, ça peut être du blé, si c'est que des céréales, je considère que même si c'est un acte économique c'est pas la meilleure des choses... pour moi, le marais c'est une diversité. Personnellement je ne l'ai jamais vu tout en culture. A part Duchatel qui aujourd'hui est quasiment un marais tout en culture, mais bon, c'est une plus petite surface, y a toujours une diversité, élevage, culture, pour moi ça fait partie du marais, une diversité. Donc à nous d'être assez intelligent pour jouer avec ces arguments là.

MV et vous croyez que les gens ici partagent votre vision des marais ? Parce qu'un jour on s'est sacrifié, continuer à faire de l'élevage, s'ils peuvent mettre en maïs ou en céréale ?

CB d'abord, moi je suis convaincu qu'aujourd'hui, nos conditions d'exploitation, administratif, font qu'aujourd'hui le marais est figé. Puisqu'il y a une parcelle qui n'est pas éligible, une parcelle qui était pas labouré de 2003, avant c'était 91, théoriquement elle a droit

à aucune aide. Et quelqu'un qui aujourd'hui retournerait une prairie naturelle pour la mettre en maïs, il prend des risques financiers au niveau des documents PAC et autres. Tel que le marais est dessiné, la multitude des canaux, fait que son exploitation telle que c'est, ce n'est pas évident. Donc on se confronterait à forcément l'interdiction de boucher certains fossés et autres. Donc aujourd'hui moi je dirai que le marais, est figé mais peut évoluer quand même, puisque les quelques parcelles de prairies qui sont mal entretenues (50') ou pas entretenues du tout, qu'on ne s'en rend pas vraiment compte, puisqu'on voit quelques baccaris qui sortent, des roselières tout ça, ça peut en une dizaine d'années évoluer en forêt marécageuse. Parce que la partie qui est cultivée, souvent céréalière, à mon idée elle n'évoluera pas, compte tenu de ces mesures là, la partie de l'élevage, sauf si le conseil général arrive à en acquérir davantage, et accueillir des jeunes venant d'ailleurs, faire d'élevages, mais quand on discute un petit peu ici, les jeunes locaux n'ont pas envie de se lancer dans l'élevage, moi je sais que j'ai un fils qui a 24 ans, et qui installé avec moi, et on est en GAEC, il est hors de question qu'il se recolle à l'élevage, même s'il l'a connu étant gamin...

MV et il compte faire la même chose que vous ?

CB oui on est associé à 50/50, on travaille ensemble sur l'exploitation, mais lui il s'est installé à 20 ans, et il s'est plutôt installé dans le cadre viticole, donc aujourd'hui si y a une activité à développer, plutôt la viticulture que l'élevage quoi. La partie céréalière elle existe, on la maintient, on l'agrandira peut-être un peu, mais la partie élevage, même s'il y a un bâtiment de 800m² où j'habitais avant, qui était voué à l'élevage. Et maintenant ce bâtiment là il est fermé il me sert de hangar de stockage, c'est tout, pour le matériel. Ce qui me fait le plus peur, c'est cette partie de territoire qui à l'heure actuelle n'a pas d'enjeu pour personne. C'est-à-dire ni pour les éleveurs, ni pour les céréaliers. Et c'est des gens qui des fois sont propriétaires de ces parcelles, j'en envoyé 130 convocations à l'assemblée générale, et on avait une vingtaine de personnes à la réunion. Donc y a une multitude de petits propriétaires de parcelles qui viennent d'héritage, et ce qui fait que ces parcelles là, elles sont mal entretenues. Alors bien souvent sur un certain nombre, c'est la petite parcelle sur laquelle il y a une marre de tonne, il y a le coin de chasse. C'est aussi une petite parcelle qui, même si y a pas de marre de tonne, fait qu'on est propriétaire à St Bonnet sur Gironde, qu'on peut venir voter, qu'on peut avoir une carte de chasse, puisqu'on n'est pas considéré comme un étranger, il y a beaucoup d'enjeu, mais c'est des petites parcelles qui des fois sont vite en friche. Et je trouve que notre marais à l'heure actuelle, à plutôt cette tendance là.

MV et ils n'ont pas intérêt à les louer ?

CB les louer à qui ? Les louer à un céréalier, il ne peut pas être intéressé puisque, de par ce que je viens de dire, les louer à un éleveur... sauf si elle touche l'éleveur. Mais si c'est une petite parcelle, de 30 – 40 ares, et l'éleveur il n'est pas intéressé, c'est une parcelle qui est envahi de joncs. Il n'y a pas de production d'herbe dessus sur une parcelle de jonc. Donc le gars il n'est pas tenté. Il garde sa parcelle comme ça. Après il n'y a plus que le conseil général qui peut peut-être arriver à les acquérir au fil du temps, à faire une restructuration, ça ferait parti de ces objectifs, et puis proposer une unité à peut près viable à un jeun. Mais moi je dis qu'on a un marais ou avant, tous les éleveurs qu'on avait dans le marais, on avait un siège d'exploitation dans le marais. Aujourd'hui, les mesures environnementales font que pour réaliser un siège d'exploitation en élevage dans le marais, c'est pour essayer de dire hors de question. Et pourtant c'est tellement plus facile, d'avoir son siège d'exploitation, et son troupeau à côté de soi, plutôt que d'avoir son troupeau, prendre sa voiture, faire 25 kms et venir surveiller son troupeau. C'est tellement plus facile.

MV et tout à l'heure vous parliez de Natura. Quelles sont les nouvelles lois, les nouvelles mesures qui ont été prises dans ces 20 dernières années ?

CB chez nous ? On a ce phénomène de parcelles qui ont été cultivées ou en parcelles en herbe, à priori on n'a personne qui a contractualisé. On a le phénomène des bandes enherbées je me suis battu avec xxx de Biotope puisqu'eux voulaient nous coller des bandes enherbées de minimum 10 m de large, en bordure des fossés, et puis moi je leur disais haut et fort que l'administration nous aC'est l'année ou justement les bandes enherbées nous ont été posées, les fameux 3%, et on était à une bande de 5 m et reconnu. Et je dis en tant que céréalier j'accepterais de mettre une bande enherbée passé les 3%, parce que le problème, c'est, il y a la mesure obligatoire, les 3% on sait bien qu'il faut les mettre, et puis après de l'autre côté, pourquoi pas mettre 5m autour de tous les fossés, en sachant que c'est vrai, au lieu d'avoir ...c'est aussi que d'avoir 5m d'herbe, pour les engrais c'est la même affaire, donc après tout on pouvait être près à le faire, d'autant plus sur les parcelles ou on a fait des casiers, on a une surface qui est assez inconséquente, et puis les canaux sont

MV : mais les engins passaient ?

CB imaginez, la mesure avec vos 10m, et puis la personne qui n'a fait aucun aménagement hydraulique, qui a un fossé tous les 30 ou 40 m, je mets mon fossé, 10m d'un côté, 10m de l'autre, y a plus rien, et ce qui fait que bêtement, personne n'adhère à la mesure. Alors que de l'autre côté on met une mesure qui a quand même un certain intérêt, il nous avait bien dit qu'une bande enherbée de 5m, surtout comme ça en territoire de marais, qui est relativement plat, à quand même un sacré rôle d'un tampon entre la parcelle et puis l'eau du fossé. Donc ça, ça n'a pas été retenu. On a des mesures de retarder la fauche, donc si je retarde la date de la fauche à telle date, j'ai une prime en plus, donc pour moi ça a un sens...

MV c'est une interdiction ou c'est juste pour avoir la prime ?

CB non, alors attention, ce n'est pas une interdiction, c'est une incitation. On peut toujours le faucher, sauf que le problème, aujourd'hui les éleveurs sont devenus des chasseurs de prime. Le métier d'éleveur avec la particularité qu'il a, économique qui est raz les pâquerettes ce qui fait que les éleveurs tout en étant éleveurs, ils chassent les primes. C'est de bonne guerre, le système existe. Donc qu'est-ce qu'ils font, ils adhèrent à un système de mesures qui peuvent être acceptables, et puis les autres ils n'y vont pas. Donc le gars qui veut choisir de toucher un maximum de poignon, et bien il va accepter de faucher, alors sur une parcelle, un coin, un fond de truc, je veux bien qu'on y adhère qui fait un hectare, si ça représente 2 – 3 % de la surface globale de l'exploitation, ça ne remet pas en jeu le système de l'exploitation. Par contre si le gars il vient exclusivement au marais, il est hors de question pour moi qu'il puisse adhérer à un système comme ça, sinon il va se planter, ce n'est pas possible. Les autres mesures qu'il y avait par rapport à Natura 2000, y a pas grand-chose tout compte fait

MV ou d'autres mesures environnementales, vous n'êtes en ZNIEFF...

CB on est en ZNIEFF, mais personne s'en... c'est-à-dire que les ZNIEFF on n'en a jamais mesuré l'incidence. C'est plutôt le fait d'être en Natura 2000 que ça nous a rappelé qu'on était en ZNIEFF. Autrement lorsque on a la vision du conservatoire d'Europe, parce qu'on a découvert qu'on avait du vison d'Europe sur le territoire, donc... aujourd'hui Natura 2000 aujourd'hui on n'en entend plus parler, puisqu'on a développé le... le document d'objectif a

été mis en place. Sauf qu'aujourd'hui on en entend plus parler, parce qu'il n'y plus de pognon pour Natura 2000. Si on avait des personnes intéressées pour l'utiliser, il n'y a pas les sous pour leur donner. Donc aujourd'hui on parle plutôt du SAGE.

MV et vous aviez été bien informés pour Natura ? Parce qu'on m'a dit que souvent y a pas eu d'information, que les ASA n'ont pas été forcément pris en compte...

CB non, c'est pas vrai, moi Natura 2000, j'en entend parler depuis trop longtemps parce que j'ai été pendant un temps responsable de la commission environnement au niveau de l'estuaire de la Charente-Maritime, donc Corinne Lepage était à l'époque ministre de l'environnement, donc ça remonte déjà à quelques années, par contre au niveau de Natura 2000, toutes les ASA ont été contactées par le bureau d'étude, en l'occurrence Biotope, et Mr X, moi je sais que l'ai promené sur le territoire, il y a eu des réunions de travail, mais par contre que toutes les ASA aient participé après aux réunions de travail, c'est pas forcément le cas. Mais je dirai, qu'il y a eu toutes les informations.

MV quand vous dites toutes les ASA, c'est de l'estuaire ou côté rive droite

CB de ce côté, rive droite.

MV y a jamais de connexion du côté de l'estuaire et l'autre...

CB il semblerait que ça se mette en place dans le cadre du SAGE, à priori il y a une certaine communion qui est en train de se créer, mais c'est vrai qu'on reste de ce côté, on prend difficilement le bateau pour aller de l'autre côté, maintenant vers Vitrezay il y a un bateau maintenant je veux dire qu'il y a quelques temps, parce que je connais une personne qui y siège, il y a eu une réunion dans le Médoc, dans le cadre du SAGE, et il y en avait une à Blaye, je ne sais plus quand, au mois d'octobre, l'année dernière. Donc désormais il y en a.

MV vous commencez à connaître les acteurs qui sont en face ?

CB apparemment, enfin moi personnellement je n'y siège pas. Et je connais une personne qui y va, bon je sais que nous, au niveau des ASA, on est surtout représenté par l'union des marais.

MV et vous avez entendu parler de ce projet, des bateaux pour chasser l'eau ? Un bateau vaseur ?

CB non ... mais je pense que derrière votre question y a quelque chose de plus précis.

MV en fait, du côté Médoc, ils sont en train de monter ce projet, pour un bateau qui ferait tous les marais de l'estuaire. Donc comme ça coûte très cher, ils veulent que tout l'estuaire fasse partie du projet. Donc c'est quelque chose qui va se mettre en place si jamais ça intéresse tout le monde.

CB dans le cadre du SAGE ?

MV non, c'est une initiative dans le cadre du marais...

CB alors nous, on connaît un petit peu ça, puisque les fameux bacs dévaseurs, on avait tous un bac dévaseur dans nos syndicats de marais autrefois. Et il reste encore quelques vestiges de ces trucs là, sauf que c'était des engins que les éclusiers maniaient exclusivement, aujourd'hui la prévention des risques fait que ça serait de faire monter peut-être une personne comme ça, au niveau couverture c'est pas évident, donc il faut se border. Et aujourd'hui on a la commune de Mortagne sur Gironde qui est équipée avec un engin comme ça, qui faisait des prestations pour le conseil général à Vitrezay, et quelques syndicats de marais, eux sont équipés avec un engin comme ça, c'est la commune de Mortagne, parce qu'ils ont un chenal qui fait 20 kms de long, donc ça leur permet d'entretenir leur chenal. Et on a l'UNIMA, qui avec une convention avec le conseil général de la Charente-Maritime qui à priori a aussi désormais un outil comme ça. Mais nous à titre personnel on ne l'utilise pas. C'est vrai que la gestion des marais qu'on a aujourd'hui, fait qu'on aurait plus besoin de cet outil là, qu'on l'avait autrefois, parce qu'autrefois le phénomène de la gestion des marais, on avait plutôt tendance à avoir recours à... pas une inondation, mais un petit peu quelque part, des niveaux relativement plus haut, que sur le niveau d'eau général, on avait des niveaux plus haut que ce qu'on a aujourd'hui. Et quand on faisait des chasses, elles étaient vachement plus efficaces, qu'aujourd'hui. Et puis les éclusiers descendaient dans les ce qu'on appelle nous, des chenaux. Et ils coupaient ce qu'on appelle les pointes, donc c'était du travail manuel, aujourd'hui ça ne se pratique plus. Donc c'est forcément un outil comme ça qui peut avoir recours à, enfin qui peut remplacer la main de l'homme. Puisque c'est vrai que ça représente des risques aussi, en sachant que l'approfondissement des chenaux comme ça, qui sert à l'évacuation à la mer, sont souvent bordés de digues, qui sont relativement instables, et moins on touche moins...

MV et donc je vais finir avec la question de dépoldérisation, l'argument plutôt c'est économique ? C'est-à-dire c'est... les activités des marais elles vont être perdues si on fait ça ? Ou est-ce qu'il y a des zones où on pourrait éventuellement penser à faire des zones d'épandage, en gardant d'autres zones ? Est-ce que ça serait quand même envisageable de trouver un consensus quoi

CB pour moi, c'est un non sens que de remettre en cause, ce que 3 ou 4 siècles d'activité humaine a pu mettre en place au fil du temps. Pour moi c'est plus ça. C'est-à-dire qu'aujourd'hui je me bats en tant que président à avoir du mal à obtenir une subvention pour réparer une écluse, bon désormais elle est réparée, alors que je me dis, mes ancêtres n'avaient pas les moyens techniques qu'on avait aujourd'hui, et ils ont trouvé le moyen de réaliser cette ouvrage. Et moi je n'avais pas le moyen de l'entretenir.

MV mais ils travaillaient à la pelle aussi...

CB donc je me dis que tout ce territoire qui a pu être gagné sur la mer par l'homme, ce n'est quand même pas non plus une aberration. Parce qu'il y a quand même des petits oiseaux, il y a quand même une certaine activité depuis minimum 4 siècles que ce territoire là a été conquis. Je me dis que ce n'est quand même pas un fiasco. Et par contre, le remettre en eau, je trouve que ce serait un fiasco.

MV et dans ce cas vous pouvez parler des oiseaux, vous pensez qu'il faut plutôt investir ces terrains à la sauvegarde de l'environnement ?

CB moi je pense que dans ces conditions là, qu'on nous fasse un sanctuaire à droite ou à gauche sur une zone, c'est-à-dire que, comme il y a sur St Ciers, qu'on sacrifie 15 – 20 – 50 hectares, qu'on fasse des ilots, où toutes activités humaines sont désormais interdites, qu'on

préserve les oiseaux, ça fera partie d'une certaine diversité, que le tourisme, parce qu'avant toute chose, il faut avoir en tête que désormais le marais est un territoire non pas comme la montagne, mais je veux dire qui génère un certain enjeu, donc c'est vrai que si on est capable d'avoir des oiseaux, des trucs comme ça d'accord, par contre pour moi le rôle d'épuration du marais, j'ai du mal à l'envisager. Pour moi le...

MV oui, mais c'est particulier à ce territoire là.

CB par rapport à ces territoires là. Et je me dis aussi que si on enlève 50% de la surface de mon syndicat de marais, ça fait en gros 500 hectares, plus ailleurs, ça représente des surfaces en moins à reproduire, aujourd'hui on nous dit que les produits agricoles sont en train d'augmenter, et demain on aura du mal à nourrir les hommes d'un certain pays, donc je me dis il y a un département en France qui se goudronne parce qu'on fait des nouveaux lotissements et autres, si en plus on enlève certains territoires demain on ira chercher de la bouffe où ? Pour nourrir les hommes en général... donc, je ne sais pas, mon sentiment profond, je suis contre, mais bon... Par contre je suis convaincu que le marais ça ne peut pas être uniforme. De toute façon, tout territoire quel qu'il soit, le truc unique pour moi, c'est une aberration. Parce que c'est tellement plus agréable d'avoir une diversité, visuelle et puis, après il y a tout ce qu'on voit et tout ce qui se cache derrière ce qu'on voit. Moi je sais, dans les parcelles plutôt de jonc, on a des oiseaux d'eau, vanneaux, bécassines, dans les parcelles qui sont en maïs et bien on voit de superbes lièvres, donc je veux dire que c'est aussi une diversité. c'est différent mais c'est aussi une...

MV ce qui inquiète aussi au niveau de l'Europe Bruxelles et tout ça, c'est que des estuaires comme ça, il n'y en n'a pas beaucoup.

CB c'est vrai qu'on a le plus bel estuaire d'Europe.

MV c'est pour ça, il y a plein d'organismes maintenant, qui mettent un regard sur l'estuaire, et je ne suis pas sûre, on me fait toujours remonter ...fin on disqualifie entre guillemet l'agriculteur, tandis que c'est lui qui a entretenu ces terrains avant même qu'existe le SAGE

CB moi je me pose une question, le débarquement de la Charente-Maritime a investis dans le pôle nature de Vitrezay, je ne sais pas si vous connaissez ? Pour nous qui y sommes nés, c'est d'abord un non sens. Parce que c'est un territoire de marais qui est en eau salée, et on présente aux touristes des bassins d'eau douce. Donc déjà, l'agriculteur que je suis est choqué, parce que nous, on subit quelques restrictions d'irrigation, le conseil général n'a jamais fait de demande, mais lui c'est autorisé le pompage conséquent d'eau, pour remplir et entretenir ses bassins d'eau douce. Donc je veux dire que la règle n'est pas la même pour tous. Mais après tout pourquoi pas... mais des bassins d'eau douce alors qu'on est en territoire d'eau salée, il nous a fait un superbe restaurant, mais bon, jusqu'à maintenant on n'a pas ce style de construction dans le territoire de marais, des toits en zinc on ne connaissait pas non plus. Par contre ça a le mérite d'exister, ça attire le touriste, d'accord. Si demain, le territoire qui permet de venir jusqu'au pôle nature, entre St Bonnet et pôle nature... aujourd'hui il est exclusivement en culture, donc le conseil général souhaiterait en acquérir, mais là il est mal barré, parce que les agriculteurs qu'il y a ne sont plus tout jeunes, et c'est des grosses exploitations céréalières donc là, ça mettra des générations avant de se reconvertir éventuellement mais, si demain par contre ces agriculteurs n'étaient pas là, et si ces terrains là étaient à l'abandon, dépolderiser, je ne sais pas s'il y aurait beaucoup de touristes pour

s'aventurer sur une grande ligne droite, d'abord il faudra continuer à entretenir ces terrains là, parce qu'aujourd'hui il faut savoir que sur ces territoires il y a des impôts qui s'y paye...

MV et sur des terrains abandonnés comme ça, est-ce que au pire, on ne pourrait pas faire des zones d'épandage ?

CB faire une zone d'épandage sur des terrains qui sont envahis d'eau... quand vous entendez zone d'épandage de bouts des villes ou ?

MV ben ça fait les deux en même temps.

CB ben pour moi...

MV des descentes de crues, enfin ce qu'ils veulent faire, enfin la dépollérisation

CB pour moi, un territoire de marais est un territoire qui est impropre aux zones d'épandages. Je m'entends... bout urbain, pour moi un sol qui risque... parce que malgré tout dans le marais on risque une rupture de digue, même si sont entretenus, ça peut très bien nous arriver demain matin. Je veux dire s'il y a un coup de temps ou un truc comme ça. Et sur un des ces sols, on a épandu des bouts, avec éventuellement des métaux lourds, des trucs comme ça, le sol, un phénomène d'épuration dans le temps. Si demain on recouvre ce sol, accidentellement par inondation, il y a un certain lessivage qui s'opère automatiquement. Pour moi, le marais n'est pas apte à avoir une zone de réception de bout d'épandage. Par contre, ou ça peut s'envisager, c'est par rapport aux phénomènes de crues. On sait très bien que les rivières ramènent tout avec, si déjà elles s'étalent un petit peu, mais attention, on est sur un territoire qui est relativement plat, même pour avoir ce véritable phénomène, il faut que les écologistes changent leur fusil d'épaule, à 150%. C'est-à-dire que pour moi, une bassine qui est pleine, je ne mets rien dedans. Une bassine qui est vide, je peux la remplir. Alors le marais, de deux choses l'une, si on veut qu'il puisse faire son pouvoir, tampon et d'épuration, ou on le maintient vide pour se dire, demain on a une crue il va faire son pouvoir tampon...

MV non, mais l'idée de dépollériser c'est laisser faire, laisser que dans un marais y a de l'eau que rentre et qui sorte en fonction des marées.

CB oui, et à marais basse il y en n'a plus. Je suis d'accord avec vous.

MV c'est la nature qui juge elle-même...

CB qui reprend ses droits

MV après, à la limite, on va mettre des digues derrière. Pour protéger quand même la ville. Mais, dans ce cas mettre des digues moins importantes

CB on n'a pas besoin de digue, parce que tout compte fait le marais, dans cette partie là, il fait 6 kms de profondeur, la digue c'est le début de la route qui revient, donc je veux dire que, où ces territoires là on les supprime et on supprime aussi des habitations parce qu'on a quand même sur ce territoire là le marais qui est habité. Par rapport à certaines zones, donc il faut penser reloger ces personnes là, ce n'est pas sans conséquence. Moi j'ai du mal à envisager que cette chose là puisse un jour avoir lieu. Par contre, je me dis, si j'ai du mal à l'envisager, je me dis que ça reste un élément faisable, mais ou cette fois, l'homme ne l'aura pas proposé.

MV comme le cas de Mortagne...

CB comme le cas de la montée des niveaux d'eau suite à un réchauffement climatique, aujourd'hui on ne sait pas trop où on va, on nous dit réchauffement climatique oui, certains nous disent rehaussement de 20 cm des niveaux d'eau, d'autres nous disent un mètre. Si c'est 20 cm on pourra le contrôler, 1m on ne pourra plus. Donc c'est vrai que si ce jour là, si la fonte des glaciers faisait qu'on aurait un mètre d'eau sur le niveau général, c'est pas sans conséquence, on l'a vu l'autre jour à la télévision, il nous faisait voir du côté de Sète et compagnie, les territoires changeraient, donc moi je pars du principe que la nature est plus forte que l'homme, heureusement, et l'homme a simplement une chose, c'est que devant elle il ne peut rien faire. Donc on peut maîtriser certaines choses, pas tout. Donc, maîtriser certaines choses pas tout. Donc, l'enjeu de rehausser les digues de 10 – 20cm pour moi c'est quelque chose de faisable, et le jeu en vaut la chandelle. Si c'est un mètre de rehaussement de digue c'est d'abord très techniquement très difficile à réaliser, parce qu'aujourd'hui on a du mal à maintenir nos digues au bon niveau, il faut savoir que si on met un mètre de terre de plus, il faudra les élargir, et alors là on rentre dans... ben faut savoir, là on en vit au-dessous du niveau de la mer, il faut savoir si on veut rentrer dans cette logique là. Mais bon, y a plus tous les ouvrages, toutes les écluses, ce n'est pas le tout d'avoir des digues, il faut aussi tout remettre comme ça.

Interruption de téléphone....

MV et tout à l'heure vous parliez des marais qui pourrait avoir plusieurs activités, et est-ce que le marais de Duchatel... est-ce que ça c'est un marais pour vous ? C'est mille et quelques hectares de maïs, y a deux fermes d'élevage.

CB ça reste un territoire de marais, qu'on le dise ou non, mais même dans le marais, il y a une centrale nucléaire.

MV mais est-ce que c'est un marais ? Enfin est-ce qu'on appelle ça un marais ? écosystème qui crée le marais ?

CB le problème c'est... je suis d'accord avec vous, le truc c'est qu'il faut être né là-bas et avoir le souvenir de ce que c'était, pour se dire que c'était un marais différent. Mais tout ça, il faut en chercher la cause. Puisque si on n'avait pas eu la centrale nucléaire, on n'aurait pas des hectares en maïs certes, c'est quelqu'un qui arrive du massif central à l'origine, lui et puis les autres après, mais je veux dire que le premier caillou qui a initié le truc, c'est l'arrivée de la centrale. Pourquoi la centrale ? Parce que c'était une zone à priori un peu dépréciée, elle est venue se créer et quand ça s'est fait, pour accompagner la mise en place de la centrale, ça fait une multitude de terrain, ou on se retrouvait là-bas, comme nous on commence à se retrouver. C'est-à-dire avec des petites parcelles ou personnes n'avaient d'enjeu, et qui était en train de devenir de la friche. C'était essentiellement un marais d'élevage, de friche et de chasse. Y avait très peu de céréale, sauf sur le bord du littoral, et ou y avait deux fermes d'élevage, ou il y avait toujours eu dans cette partie là un peu de céréale. Ce qui fait qu'il y a eu une grosse restructuration foncière qui se fait via la SAFER, financée par EDF à l'époque, et il y eu mise à disposition d'une grosse exploitation dans des terrains presque incultes, et où il n'y avait pas un agriculteur local qui en voulait. Puisque c'était invraisemblable de faire admettre à un agriculteur local que dans des parcelles comme ça on pourrait y faire une culture quelle qu'elle soit. Donc lui il est venu, il a acheté ces terrains là pour un prix, il a pris un risque, et il

a démontré qu'on était capable de faire quelque chose. Sauf que ça a changé le milieu. Et aujourd'hui c'est une plaine céréalière dans le marais. Donc sa partie à lui est bien comme je disais tout à l'heure, elle est isolée du réseau collectif, et alimentée en eau douce par des forages. C'est plus du tout le territoire des marais. Alors on a une partie céréalière et puis à côté il y a une petite partie d'élevage et puis de, je dirai c'est quasiment plus la fédération des chasseurs, qui en a acheté pas mal un petit peu. C'est vrai, mais aujourd'hui on est là, on fait quoi ? Aujourd'hui si on doit proposer à ce gars là de remettre ces terrains sous l'eau, je pense qu'il acceptera, comme certains sont en train de faire au pied de la centrale. A vendre des terrains trois fois le prix que ça vaut. Y en a un qui proposent de vendre ses terrains, il a 215 hectares je crois, il propose de vendre ça sur la base de 9 mille euros, c'est-à-dire 57 mille francs de l'hectare. Alors que ce sont des terrains agricoles qui valent 20 mille francs. Donc si on propose une grosse somme d'argent à droite à gauche, il va peut-être vendre, mais en dehors de ça, c'est vrai que c'est plus du marais, je suis d'accord avec vous. Parce que là en plus on tape sur de grandes surfaces. C'est vrai qu'on a des parcelles d'un kilomètre de long...

MV dans ce cas, vous parlez d'un attachement aux marais, est-ce que vous, vous vendriez ? Même si c'est un prix très élevé ? Après y a l'attachement qui joue, ce n'est pas facile...

CB personnellement, je ne vendrais pas... parce que j'y suis né, l'autre jour j'étais replongé dans des actes de 1800 et quelque... moi je ne vendrais pas. Par contre je suis bien obligé de réaliser que j'ai deux enfants, que j'en ai qu'un seul qui est agriculteur, que j'ai une fille qui est sur Toulouse et un jour elle aura droit à une petite part au niveau de la succession, et demain ce sera peut-être elle qui le vendra... ce n'est pas ce qui me réjouit le plus. Mais bon. Personnellement, je ne le ferai pas, parce que j'y suis attaché. Hormis le fait que j'y suis né

MV mais il y a beaucoup de personnes qui sont comme ça ?

CB alors je crois avoir entendu dire qu'elle non plus. Mais c'est elle. Demain elle aura fondé une famille, elle aura d'autres enjeux, et puis elle aura un projet de vie, qui fait qu'elle aura peut-être besoin de vendre ça pour réaliser quelque chose. Mais les gens du milieu on y est attaché, je ne pense pas qu'on vendrait quelque chose pour récupérer de l'argent. Par contre si on vend, le jour ou on le fera, on essaiera de récupérer le maximum. Mais le faire pour gagner de l'argent, je ne crois pas. Moi je crois même qu'on prend le risque de ne pas toucher grand-chose. Parce que je me dis qu'aujourd'hui on pourrait peut-être négocier, et bien négocier si on voulait s'en séparer. Parce que, que ce soit des terrains que j'ai mis en culture, aujourd'hui, si je voulais négocier, je suis sûr que le conseil général, serait vachement intéressé, la maison, qui me reste, même si elle a été inondée elle a été réparée, y a quand même un certain enjeu, parce que c'est un territoire qui est agréable, c'est le territoire de nature, c'est tout ça. Donc y a des personnes qui sont près de mettre un petit peu d'argent quand même, et par contre, ça, c'est aujourd'hui, et si demain on nous parle plus précisément des réchauffements climatiques, et puis qu'on a choisi de ne pas rehausser les digues, de ne pas accompagner le phénomène, une maison dans un territoire comme ça, ça vaudra combien ? Plus rien. Et des terrains même agricole même avec ou sans DPU ça vaudra plus rien non plus. Donc aujourd'hui on prend le risque parce qu'on ne sait pas où on va. Demain si les terrains sont inondés régulièrement, il y aura pas grand monde d'intéressé pour les acheter. Même le conseil général, demain le jour ou les terrains seront inondés régulièrement, et ou il sera qu'il n'y aura plus un agriculteur qui prend le risque de prendre son tracteur, sa charrue, et de labourer pour faire du maïs, il n'ira pas acquérir les terrains comme ça. Maintenant moi je sais que je ne les vendrais pas.

MV et ici le tourisme se développe ou pas ? Des pistes cyclables, des randonnées...

CB non, ici il n'y a rien justement...

MV pourquoi ?

CB y a une piste cyclable qui a été mise en place mais enfin pour moi, c'est plutôt pour faire de la rando avec un VTT qu'autre chose, parce que l'autre côté on a des pistes cyclables bétonnées, on peut aller faire du vélo de l'autre côté du Médoc, Soulac et compagnie, que là, que là ce sont des petits chemins qui ont été empierrés, donc, si on est équipé avec un VTT on passe, si on est équipé avec autre chose on ne passe pas. C'est plutôt entre Vtrezay et puis par Maubert que ça a été aménagé, c'est sûrement ce qui manque. Je veux dire y a le pôle nature, mais il n'y a rien autour. Je veux dire...

MV et ici, se serait intéressant de développer ?

CB ben, y a toujours un enjeu, le problème c'est qu'aujourd'hui le conseil général il a acquis une exploitation juste après le pôle nature, et il veut... je schématise, il veut faire comme dans un zoo, un zoo ou va voir les singes qui sont en cage. Aujourd'hui il veut que le touriste en se promenant, aillent voir les vaches, alors il y a une exploitation qui a été reprise par une fille qui était du côté de Mérignac, qui aurait 30 et quelques années, d'Aquitaine, mais alors le problème c'est qu'ils veulent qu'elle habite là, mais ils sont confrontés à la remise aux normes des bâtiments d'exploitation en zone de marais, et ce qui fait qu'il bloque sur ce phénomène là. Puisque c'est bien qu'elle habite là, si elle habite là, en plus elle aura son élevage, les touristes les touristes qui passeront... alors c'est vrai, pas forcément aucun intérêt sauf si elle se lançait éventuellement dans l'abattage des vaches, mais bon faut pas rêver non plus. Elle serait en production laitière, il faudra envisager de faire de la vente de lait cru à la ferme et de faire des fromages, ça peut encore se faire, elle pourrait en tirer un certain intérêt. Hormis le fait qu'elle sera là avec des vaches et qu'elle son exploitation, je ne sais pas qu'elle activité elle peut générer à côté après. Après le problème, le territoire de marais il y a très peu d'activités, bon, autrefois j'ai connu, le phénomène des pêcheurs locaux, ils pêchaient la crevette, ils vendaient la crevette des trucs comme ça, c'est typique du milieu, aujourd'hui des pêcheurs locaux y en n'a plus. C'est aussi comme le reste, ça a vachement disparu, il ne reste plus que deux pêcheurs

MV y a pas de poisson dans les...

CB ben le phénomène, ils sont confrontés un petit peu à un autre truc, c'est qu'à un moment donné ils ont eu l'occasion de vendre leur bateau pour 10 bâtons, et le faire brûler, réduction de la flotte, c'est des métiers avec un certain risque, et y a pas beaucoup de jeunes qui s'installent en pêche. Mon beau-père était marin pêcheur, c'est pour ça que je vous en parle, mais bon, les jeunes qui s'installent... y en a un qui s'est installé sur Mortagne y a 3 ou 4 ans, et il y en a un autre qui avait abandonné qui vient de reprendre...

MV mais de pêche comme ça personnelle, y en a dans le fossé ou pas ?

CB ah oui, par contre c'est un territoire, tout à l'heure on a dit un territoire de chasse, mais c'est aussi un territoire de pêche. Puisque le dimanche il n'est pas rare de voir sur un fossé de 5 - 10 kms de long, 8- 10 voitures. Puis des gars qui se retrouvent, une journée de pique-

nique, les gars vont pêcher au bord de l'eau, le poisson c'est un poisson typique, surtout du poisson chat, l'anguille, puis se qu'on appelle le carassin mais bon...

MV et à l'époque de la pibale on n'ouvre pas les vannes, pour faire entrer l'eau ?

CB. Le phénomène de vannes avec les pibales, non, parce que je ne sais pas ce qu'on aurait pu vous dire, mais la pêche à la pibale depuis 20 ans, elle a vachement évolué à la régression, c'est-à-dire qu'y a plus de pibale, y a de la répression forte quand même pour celui qui pêchait et qui se faisait prendre, donc la répression dissuadait beaucoup de personnes, le fait d'ouvrir les vannes pour faire monter la pibale, non. On n'a jamais rencontré sur notre marais, même avant, de phénomène, de niveau d'eau, suite à des vannes qui sont manœuvrées pour pouvoir pêcher. Non, parce que les quelques gars qui persistaient à vouloir pêcher, ils faisaient l'effort justement d'aller pêcher sur les vannes. Donc pas confronté à ce phénomène d'ouverture, parce qu'au niveau de l'écluse y a moyen de pêcher, et c'est sûrement là qu'on pouvait en pêcher un peu plus que dans l'eau normale. Par contre j'ai connu mon père, à l'endroit où j'habitais, avoir aménagé une prise électrique dans un châssis de fenêtre, puisqu'il y avait la maison, un chemin de trois mètres, et le chenal derrière. Et j'ai vu mon père étant gamin, pêcher la pibale, verser le seau de pibales dans une bassine, ma mère les lavaient, et les mettre dans la poêle. Ça je l'ai vu faire. Pêcher, laver, cuisiner. Et à cette époque là, je me rappelle sur un chenal entre l'écluse et 500m, y avait 6 pêcheurs professionnels qui venaient pêcher au tamis, c'est l'engin de pêche manuel, c'est-à-dire que ça faisait à peu près 1m de diamètre, et puis, la maille correspondait pour prendre la pibale, et ils pêchaient leurs pibales comme ça. Jusque dans les années 65 à peu près. 65 – 70. et où les espagnols sont venus faire le commerce de la pibale, ou là ils ont commencé à mettre ces mêmes outils sur le petit bateau, ils pêchaient dans le chenal, et après ils se sont réservés à agrandir le phénomène pour aujourd'hui arriver à 14m de pêche, et c'est vrai que quand ils venaient pêcher dans le chenal derrière chez nous, même s'il y avait 6 pêcheurs professionnels, y avait mon père qui n'était pas professionnel qui pêchait, y avait mon cousin, mon oncle, y avait 8 – 9 personnes à pêcher, et une bonne journée de pêche, tout le monde était content. Même si y avait un petit côté professionnel, pour les non-professionnels. A la limite un agriculteur pêchait, puis s'il pouvait revendre un petit peu sur les villages, donc c'était pas le même prix qu'aujourd'hui, mais s'il pouvait s'en faire un petit peu... puis bon, ça portait pas concurrence en tant que tel, les pêcheurs appréciaient pas de trop, mais vu qu'ils passaient devant la porte pour pouvoir aller à la pêche, ils ne disaient pas grand-chose. Mais je veux dire qu'il n'y avait pas de phénomène de destruction. Parce que pêcher, au bout d'un moment c'est fatiguant, donc quand ils faisaient ce qu'on appelait la pleine mer, juste au moment où le coefficient est le plus haut, et ils faisaient souvent ½ heure avant et une heure après, et puis après ils d'ébauchaient. Aujourd'hui quand on prend un bateau, quand l'eau monte, on se met face à Royan et on pêche, quand l'eau descend on se met face à Bordeaux, et on pêche. Et tant qu'il y a du fioul dans la cuve, on pêche. Donc si même le fioul est cher, les pibales sont encore plus chères, et aujourd'hui ils font une marée avec 3 – 4 kilos de pibales. Ils sont content, alors que moi je me souviens en 75 une permission militaire, je suis revenu d'un bal un soir, et mon père avait pêché dans sa nuit, 25 kilos de pibales, il y avait de la pibale étalée partout, et tout ça à la main. Je veux dire que, alors y en avait plus que pour lui, et il avait pêché dans le petit chenal. Aujourd'hui on la pêche directement en Gironde, mais on pêche ce qui reste, la rareté s'est faite hein, ils ont fait pour la pibale, ce qu'ils avaient fait pour le créas.

MV non, moi ce qu'on me disait, c'est qu'à l'époque des pibales, il fallait ouvrir les vannes, pour que le poisson il rentre dans les fossés. Alors ça dépend de l'endroit, ça pouvait être

grave quoi. Mais c'est le prix de la vanne quand elle est cassée, quand elle est forcée, après c'est aux syndicats de payer...

CB on n'a jamais eu de vandalisme, de quoi que ce soit, pour pouvoir faire remonter les niveaux, c'est plus vrai peut-être dans les, ce qu'on appelle les coursives, c'est-à-dire de façon que, je vois à Mortagne y en a une, des fois le beau-père disait qu'il y en a qui la manoeuvrait, y a des petites vannes, qui alimentent une petite coursive quoi. Donc là, des fois oui. Nous, sur notre syndicat non, on n'a jamais rencontré ce problème. Et c'est aussi bien

MV je vous remercie